



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement

Rapport de la douzième réunion du Conseil scientifique de la CMS

Glasgow, Ecosse, Royaume-Uni, 31 mars - 3 avril 2004

1. Remarques liminaires

1. Le Président, Colin Galbraith (Royaume-Uni), a ouvert la réunion et a présenté Mme Isabel Glasgow, Présidente du West Areas Board of Scottish Natural Heritage. Mme Glasgow a accueilli les participants en Ecosse et a brièvement exposé les principales caractéristiques historiques et naturelles de la région de la Clyde, y compris la création en 2002 du premier Parc national d'Ecosse couvrant le Loch Lomond et le Trossachs. Elle a souligné le rôle clé de la CMS et de son Conseil scientifique en tant que mécanismes mondiaux pour la conservation d'espèces migratrices de la faune sauvage. Elle a mis l'accent sur l'importance d'adopter une approche réaliste s'appuyant sur une solide base scientifique en fournissant des renseignements au public et en formulant des conseils à l'intention des décideurs sur des questions relatives à la conservation du patrimoine naturel. Le Conseil scientifique, en analysant clairement les données et en les exposant d'une manière concise, pourrait apporter une contribution majeure à la formation de perceptions et pourrait donc faire progresser le programme mondial pour la conservation de la diversité biologique.

2. Mme Hilary Neal (Royaume-Uni), s'exprimant en qualité de Présidente du Comité permanent de la CMS, a souligné le fait que le Conseil scientifique était un des principaux moteurs de l'efficacité de la CMS pour la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage. Elle a ajouté que le programme de la réunion avait été adapté de manière à permettre au plus grand nombre possible de membres du Conseil d'assister à la Conférence sur les oiseaux d'eau du monde qui devait avoir lieu à Edimbourg la semaine suivante.

3. M. John Mshelbwala (Nigeria), Vice-président du Conseil scientifique, a rappelé que les pays africains avaient affronté de nombreux défis en prenant des mesures effectives pour la conservation des espèces migratrices. Si les mesures adoptées dans les pays africains ne donnaient pas les résultats escomptés, les difficultés pratiques qui en résulteraient devraient être prises en considération et un soutien nécessaire devrait être fourni aux différents conseillers et correspondants afin de leur permettre de remplir leurs fonctions plus efficacement. Il espérait que la situation serait débattue au cours de la réunion de façon à identifier les méthodes à adopter.

4. M. Marco Barbieri (Administrateur technique de la CMS) a accueilli les participants au nom du Secrétariat et a exprimé les regrets de M. Arnulf Müller-Helmbrecht, Secrétaire exécutif de la CMS, de ne pouvoir être présent à la réunion. Il a remercié chaleureusement le Scottish Natural Heritage d'accueillir la réunion trois ans seulement après avoir accueilli la dixième réunion à Edimbourg. Il a également remercié le ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales du Royaume-Uni pour son soutien logistique et technique. Il a ajouté que la CMS était dans une phase dynamique, comme le montrait la croissance du nombre de ses membres. Elle comptait maintenant 85 Parties, plusieurs autres pays étant sur le point d'y adhérer prochainement. Significativement, l'Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels (ACAP) était en vigueur depuis la dernière réunion du Conseil scientifique. Un secrétariat avait également été créé pour le

Mémoire d'Accord (MdA) sur l'océan Indien et le Sud-Est asiatique, lequel jouerait le rôle de conduit régional pour le bureau de Bonn, ce qui indiquait l'extension de l'influence de la CMS. Un certain nombre de Mémoires de coopération (MdC) avaient été conclus avec d'autres organisations. Il y avait eu aussi des changements dans le Secrétariat avec le départ de Douglas Hykle à Bangkok et d'autres étaient prévus dans un proche avenir. Tout cela arrivait au moment où la CMS devait s'adapter à un contexte en mutation rapide comme on l'avait constaté dans l'environnement dynamique autour du Sommet mondial sur le développement durable (WSSD) à Johannesburg en 2002. La CMS aurait donc besoin de relever le défi de rester à la hauteur dans le contexte en mutation sans toutefois perdre son *modus operandi* habituel, à savoir le lien étroit qu'elle a toujours maintenu entre la science et les travaux de conservation pratiques.

5. Le Président a fait remarquer qu'il y avait beaucoup à faire pendant fort longtemps. Il ne fallait jamais oublier que l'on pouvait toujours faire plus pour la protection des espèces mondialement menacées en coopérant plutôt qu'en travaillant séparément. La science avait un rôle très important à jouer pour renforcer l'impact de la CMS. La présente réunion revêtait une importance particulière car elle avait pour but de prendre des décisions stratégiques dont les effets pourraient conduire à hausser l'action du Conseil scientifique, en renforçant notamment sa collaboration avec les organes scientifiques, les secrétariats, les représentants des communautés locales et les décideurs nationaux. La question clé était donc de savoir comment le Conseil scientifique pourrait être plus effectif et efficace. A cet effet, l'expérience et l'enthousiasme de tous les conseillers seraient nécessaires. C'était dans ce contexte qu'il avait accueilli tout particulièrement les nouveaux membres du Conseil scientifique.

2. Adoption de l'ordre du jour

6. La réunion avait été saisie d'un ordre du jour provisoire (ScC12/Doc.1), d'un ordre du jour provisoire annoté (ScC12/Doc.2) et d'un calendrier provisoire (ScC12/Doc.2.1 rev.1). En l'absence de commentaires, l'ordre du jour et le calendrier ont été adoptés tels qu'ils ont été présentés. L'ordre du jour est joint au présent rapport en tant qu'Annexe 2.

7. M. Barbieri (Administrateur technique de la CMS) a expliqué que, comme cela avait été décidé à la 11^{ème} réunion du Conseil scientifique, le plus grand nombre possible de documents précédant la session avaient été diffusés sous forme électronique sur CD-ROM, bien que les documents les plus récents avaient été distribués sur papier. Il estimait que ceci serait la méthode de l'avenir, laquelle, a-t-il noté, ferait faire au Secrétariat des économies importantes en frais de poste. Il a également fait observer que le plus grand nombre possible de documents avaient été traduits dans les trois langues de travail de la CMS. Cependant, en raison de restrictions budgétaires, le Secrétariat n'avait pas pu se permettre de faire traduire tous les documents et il espérait donc avoir fait le bon choix en sélectionnant les documents à traduire.

3. Elaboration d'une stratégie pour les travaux du Conseil scientifique

3.1 Structure proposée pour la Stratégie (extrait de l'atelier d'Edimbourg de novembre 2003)

8. En présentant le document ScC12/Doc.3, le Président a rappelé que la 7^{ème} réunion de la Conférence des Parties à la CMS (COP7) avait adopté une ferme résolution donnant instruction au Conseil scientifique "*d'élaborer une stratégie sur ses travaux scientifiques et de conservation, en tenant compte de l'écologie des espèces inscrites sur les listes des Annexes de la CMS ainsi que des facteurs menaçant ou mettant en danger les espèces migratrices, conduisant à des priorités claires pour des actions et comportant des considérations appropriées pour contrôler la mise en œuvre de*

cette stratégie” (Rés. 7.12). Il a souligné que l’adoption d’une telle stratégie constituerait un pas important en avant dans les travaux du Conseil scientifique. Le document soumis sur ce sujet s’efforçait d’être innovateur et avait été préparé par Michael Moser, lequel n’était pas en mesure d’assister à la présente réunion mais qui avait facilité la tenue d’un atelier à Edimbourg en novembre 2003, atelier réunissant un petit nombre de conseillers lesquels avaient examiné et amendé les propositions pour la stratégie et son application. Il a rappelé qu’une stratégie était nécessaire pour un certain nombre de raisons. Tout d’abord, les espèces inscrites aux Annexes de la CMS qui exigeaient l’attention du Conseil scientifique étaient en nombre croissant. Il était donc nécessaire de parvenir à une meilleure compréhension des menaces à l’encontre des espèces migratrices. En outre, les fonds disponibles pour les mesures de conservation étaient inadéquats, ce qui conduisait à la nécessité de prendre des décisions difficiles pour l’établissement de priorités. Le nombre de membres de la CMS, et donc du Conseil scientifique, était en augmentation et il était de plus en plus nécessaire d’assurer une coordination plus étroite et plus efficace avec d’autres conventions. Tout cela signifiait qu’il fallait maintenant travailler différemment. En conséquence, un plan général avait été établi pour l’application de la CMS et il était nécessaire de déterminer où les travaux du Conseil scientifique s’inséraient dans ce plan. En d’autres termes, il était important de revenir en arrière et de déterminer dans quelle mesure le Conseil scientifique avait rempli ses fonctions, où des améliorations pouvaient être effectuées et s’il était nécessaire d’adopter d’autres pratiques de travail, étant donné que la situation générale évoluait.

9. M. Barbieri a ajouté que les conseillers devraient indiquer s’ils étaient satisfaits de la méthode exposée par l’atelier d’Edimbourg qui consistait à s’efforcer d’assurer que le Plan d’application de la Stratégie proposé pour le Conseil scientifique demeurait dans le cadre général du Plan stratégique de la CMS pour 2006-2011. En particulier, pour rendre explicite le lien entre les deux documents, les activités envisagées dans le Plan d’application avaient été structurées au titre des buts pertinents et des objectifs opérationnels figurant dans le projet de Plan stratégique de la CMS pour 2006-2011. Les processus d’élaboration des deux documents étaient cependant quelque peu différents l’un de l’autre, leurs intrants ayant été fournis par différents acteurs. L’indépendance partielle des deux processus était à l’origine de quelques divergences entre les buts et les objectifs opérationnels tels qu’ils sont énumérés à l’Annexe I du document ScC12/Doc.3, lesquels comportaient les propositions faites par l’atelier d’Edimbourg, et ceux figurant dans le projet de Plan stratégique de la CMS pour 2006-2011 référencé sous la cote ScC12/Doc.4. Une version révisée du projet de Plan stratégique de la CMS pour 2006-2011 avait été préparée par le Président du groupe de travail chargé de l’élaboration du Plan stratégique, lequel incorporait plusieurs suggestions émanant de l’atelier d’Edimbourg mais aussi des intrants provenant d’autres acteurs. Le document a été référencé sous la cote ScC12/Doc.22. Si la méthode proposée pour l’élaboration de la Stratégie du Conseil scientifique était maintenue, des plans existaient pour faire coïncider périodiquement le Plan d’application de la Stratégie du Conseil scientifique et le Plan stratégique de la CMS de manière à harmoniser les deux documents.

10. Plusieurs conseillers ont accueilli favorablement le Plan d’application de la Stratégie du Conseil scientifique proposé. M. Devillers (Union européenne) a suggéré qu’en raison de la liste détaillée des travaux à effectuer un état détaillé serait requis pour chaque Objectif opérationnel indiquant les priorités les plus urgentes. Faute de quoi on aurait l’impression que tout le travail d’examen déjà accompli devrait être recommencé, ce qui serait clairement faire un pas en arrière. A cet égard, la colonne de droite, qui était actuellement presque vide, devrait être utilisée pour préciser un peu plus les priorités de l’action à entreprendre. M. Muembo (République démocratique du Congo) a déclaré que le Plan devrait, plutôt qu’adopter une vue générale de la situation de toutes les espèces migratrices, se concentrer principalement sur les espèces inscrites à l’Annexe I. En outre, plutôt que de mettre l’accent sur les futures zones protégées, il a pensé que des priorités devraient être établies notamment en ce qui concerne les mesures actuelles prises pour la protection d’espèces, notamment dans les zones protégées qui existaient actuellement. Enfin, il a déclaré que

les indicateurs devraient mentionner les personnes et les organisations responsables de l'application des mesures identifiées. M. Heredia (Espagne) a souligné un certain nombre d'incohérences dans la version espagnole du document et les difficultés à élaborer un plan d'application pour une stratégie qui n'avait pas encore été finalisé. Néanmoins, il a estimé que le document 3 était une contribution très pertinente et très valable au processus.

11. La réunion a examiné chacun des buts figurant à l'Annexe 1 du document 3.

Objectif 1: Toutes les espèces migratrices en danger sont protégées et bénéficient de mesures de conservation afin de les ramener à un état de conservation favorable (Espèces de l'Annexe I (Art. III)).

12. Le Président a rappelé que ce but était très important et que la plupart des espèces concernées étaient mondialement menacées et au bord de l'extinction. Mme Neal (Présidente du Comité permanent de la CMS), notant que l'Objectif opérationnel 1.2 demandait au Conseil scientifique d'examiner le statut de protection juridique des espèces inscrites à l'Annexe I et de fournir des recommandations aux Parties contractantes dans ce domaine, a exprimé l'opinion que ces questions juridiques devraient être laissées à d'autres et que le Conseil scientifique devrait se concentrer sur les questions scientifiques. M. Devillers (Union européenne) a convenu qu'il faudrait accorder moins d'importance aux questions juridiques qu'aux mesures de conservation pour les espèces concernées.

Objectif 2: Toutes les espèces migratrices dont l'état de conservation est défavorable bénéficient de mesures appropriées de conservation et de gestion (Espèces de l'Annexe II (Art. IV)).

13. Le Président a souligné à cet égard qu'il était nécessaire de donner la priorité au développement d'Accords pour protéger les espèces qui n'étaient pas suffisamment couvertes par d'autres initiatives internationales ou régionales et de développer et d'améliorer la coordination avec les secrétariats des accords en question.

Objectif 3: Les principales menaces envers les espèces migratrices et obstacles à la migration animale sont identifiés et évalués, et des mesures sont prises pour les contrôler, les éliminer ou les réduire.

14. M. Storkersen (Norvège) a approuvé l'objectif, mais a souligné la nécessité d'être clair et succinct en ce qui concerne le type de mesures à prendre, notamment en raison de la mauvaise volonté politique d'accepter toutes les mesures proposées par les scientifiques, par exemple pour prévenir les dommages causés aux oiseaux par les éoliennes et les lignes électriques. Mme Neal (Présidente du Comité permanent de la CMS) a rappelé son commentaire concernant l'Objectif 1 selon lequel le Conseil scientifique ne devrait pas s'occuper des aspects juridiques de la protection des espèces migratrices, comme cela est proposé dans l'Objectif opérationnel 3.2.2. Elle a ajouté que deux mois auparavant à sa réunion de Kuala Lumpur, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique avait adopté une résolution sur les zones écologiques protégées et avait noté que toute mesure de la CMS devrait être considérée dans le contexte de cette résolution.

15. M. Oteng-Yeboah (Convention sur la diversité biologique, Organe subsidiaire de conseils scientifiques, techniques et biologiques – CDB SBSTTA) a déclaré qu'il était dans l'intention du Secrétariat de la CDB d'établir une coordination étroite avec la CMS. Mme Nickson (Fonds mondial pour la nature - WWF International) a exprimé son soutien pour les travaux proposés, mais a estimé qu'il faudrait aussi faire référence au problème des prises accidentelles, notamment en ce qui concerne les tortues marines et les cétacés. M. Simmonds (Société de conservation des baleines et des dauphins - WDCS) a informé le Conseil scientifique que la WDCS entreprenait des études régulières de certaines des menaces envers les cétacés sous les auspices d'ASCOBAMS et d'ACCOBAMS. En particulier, elle s'était penchée récemment sur le problème des fermes

d'éoliennes en mer en tant que menace envers les animaux marins et elles avait préparé un site web concernant les zones maritimes protégées dans le cadre de la conservation des cétacés.

16. Le Président a reconnu qu'il était important d'aborder les problèmes posés par les éoliennes, les lignes électriques et les prises accidentelles. Il a noté que les relations entre la CMS et la CDB étaient déjà bonnes, mais que les travaux conjoints entre les conventions deviendraient encore plus importants à l'avenir et qu'une coordination plus étroite serait nécessaire en matière scientifique dans les années à venir. Alors que l'Objectif 3 n'était pas particulièrement concerné par la protection des sites, l'évaluation des menaces était une partie importante de la stratégie. Il a souligné à nouveau la nécessité d'une base scientifique pour les mesures à prendre et, à cet égard, il a noté l'importance de prendre en compte les données recueillies par d'autres organismes.

Objectif 4 : Améliorer la disponibilité de l'information pour la conservation des espèces migratrices par la recherche et la surveillance stratégiques, et en faire usage pour développer les moyens d'action et la prise de conscience.

17. M. Fragoso (PNUE-CMSC) a noté avec beaucoup d'intérêt les propositions relatives à l'information et a suggéré que soient identifiés les liens entre les activités proposées du Plan d'application de la stratégie et du Plan de gestion de l'information de la CMS adoptés par COP6. M. Camara (Gambie) a convenu que la collecte et la diffusion de l'information étaient de la plus grande importance pour accroître la prise de conscience, et donc pour augmenter le nombre d'adhérents à la Convention, et pour en promouvoir l'application. Il a exprimé l'opinion qu'une importance plus grande devrait être accordée aux programmes de terrain afin que les avantages réels des mesures prises puissent être pratiquement constatés et notamment les bénéfices que pourraient en tirer les communautés locales. M. Schlatter (Conseiller nommé), tout en se félicitant du travail important accompli en ce qui concerne la stratégie, s'est inquiété du fait que son application dépendait de mesures prises au niveau national. Il serait donc important de mettre au point de sérieuses stratégies d'application nationales. A cet égard, il serait très important de tenir des réunions régionales pour obtenir l'information nécessaire et décider d'une stratégie commune pour des zones et des espèces protégées. Lorsque tous les renseignements seraient disponibles, il serait possible d'élaborer des stratégies nationales basées sur des renseignements scientifiques. M. Limpus (Conseiller nommé) a demandé une correction au texte actuel en ce qui concerne les reptiles, au titre desquels la seule référence était relative aux tortues marines. Cependant, il y avait aussi les reptiles migrateurs d'eau douce et le terme correct serait "*reptilia*". Pour ce qui était de l'ensemble des objectifs, il a noté que les atteindre exigerait dans une large mesure d'autres Accords et MdA. Un lien plus clair devrait donc être établi dans le document demandant la fourniture de renseignements par les institutions concernées, pas seulement à la CMS mais aussi au Conseil scientifique lui-même.

3.2 Liens concernant le Plan stratégique de la CMS et rôle du Conseil scientifique

18. M. Biber (Suisse) a expliqué que la prochaine session de la COP de la CMS devait adopter le Plan stratégique 2006-2011 de la CMS. Le processus avait été amorcé lors de la précédente session de la COP (COP7) qui avait créé un groupe de travail entre les sessions, dont il était le Président, afin de faire avancer le processus. Le groupe de travail avait finalisé un premier projet de Stratégie, lequel figurait dans le document ScC12/Doc.4 et qui avait été diffusé pour commentaires à la fin de 2003 aux Parties à la CMS, aux membres du Conseil scientifique et aux secrétariats des Accords et des MdA conclus au titre de la CMS. Le projet de stratégie prévoyait une base pour l'atelier tenu à Edimbourg en novembre 2003 afin de formuler un projet de Plan d'application pour le Conseil scientifique, plan qui avait juste été examiné (ScC12/Doc.3). Le lien entre les deux documents était basé sur le concept que le Plan stratégique de la CMS formait le squelette qui avait alors besoin d'être étoffé avec les plans et les programmes d'application, comme l'avait fait le

Conseil scientifique. Pour être clair, le Conseil scientifique ne s'occuperait que d'une partie des objectifs, les autres devant être pris en charge par le Comité permanent et le Secrétariat.

19. Le Conseil a examiné brièvement chacun des Objectifs opérationnels du Plan d'application proposé, en tenant compte des modifications proposées par l'atelier d'Edimbourg qui avaient été incorporées au document ScC12/Doc.22. Le Président a noté que l'Objectif opérationnel 1.1 (*S'assurer que les espèces migratrices, qui sont en danger, sont inscrites sur la liste de l'Annexe I*) était un programme en cours pour lequel il était important que le Conseil scientifique dispose des mécanismes nécessaires. L'Objectif opérationnel 1.2 (*Accorder une priorité aux espèces de l'Annexe I pour une action concertée et identifier les activités prioritaires de conservation en collaboration avec des participants intéressés*) s'expliquait de lui-même. L'Objectif opérationnel 1.3 (*Examiner le succès des activités de conservation*) était une zone clé qui devait être examinée par le groupe de travail. Il était très important pour le Conseil scientifique de s'assurer qu'il avait amélioré la façon d'examiner les succès et les échecs de son action afin d'identifier les domaines dans lesquels il pourrait faire mieux.

20. Abordant l'Objectif 2, le Président a fait observer que l'Objectif opérationnel 2.1 (*S'assurer que l'Annexe II concerne exactement les espèces migratrices dont l'état de conservation est défavorable et qui ont besoin d'accords internationaux pour leur conservation et leur gestion, ainsi que celles dont l'état de conservation bénéficierait significativement d'une coopération internationale*) semblait assumer que les Accords serait plus courants à l'avenir et impliquait donc une collaboration plus étroite entre le Conseil scientifique et les secrétariats de tels Accords. L'Objectif opérationnel 2.2 (*Accorder la priorité à l'élaboration d'accords pour les espèces qui ne sont pas suffisamment couvertes par d'autres initiatives internationales ou régionales et rechercher à cet effet une collaboration avec les organisations pertinentes*) constituait la forte recommandation pour le Conseil scientifique d'examiner la façon par laquelle il interagissait avec les Accords relevant de la CMS. L'Objectif opérationnel 2.3 (*Promouvoir la conservation et la gestion des espèces de l'Annexe II dans l'ensemble de leur aire de migration grâce à des Accords ou des mesures de coopération*) soulevait la question de savoir si le Conseil scientifique avait identifié tous les Accords et les MdA utilisables, ou si de nouveaux étaient nécessaires.

21. En ce qui concerne l'Objectif 3, le Président s'est demandé si le Conseil scientifique pouvait réellement se targuer d'avoir évalué les menaces à des niveaux spécifiques, notamment au niveau local. L'Objectif était une invitation au Conseil scientifique d'adopter une approche plus générale en termes de contrôle des menaces, basée sur un examen de l'impact potentiel des menaces spécifiques. Il a ajouté que l'Objectif opérationnel 3.1 (*Identifier et évaluer les principales menaces envers les espèces migratrices et fournir des directives pour leur contrôle, élimination ou réduction*) devrait constituer une partie importante des travaux du Conseil scientifique dans les années à venir. L'Objectif opérationnel 3.2 (*S'assurer de la création de réseaux de zones protégées et d'habitats nécessaires à des espèces spécifiques le long des itinéraires de migration par la gestion des écosystèmes et la restauration des habitats*) a soulevé la question du rôle de la CMS pour ce qui est des zones protégées et la nécessité de travailler avec d'autres organismes, en se basant sur une évaluation scientifique des résultats pour savoir si les mesures prises avaient été couronnées de succès sans ergoter sur les aspects juridiques de ces questions. Les travaux sur l'Objectif opérationnel 3.3 (*Traiter les menaces envers les espèces migratrices et inclure les conclusions dans les procédures d'évaluation d'impact là où c'est possible*) aiderait à faire rapport sur les mesures adoptées. L'Objectif opérationnel 3.4 (*Éliminer ou réduire ce qui fait obstacle aux migrations animales*) constituait un programme de travail excitant mais difficile dans lequel il fallait mettre l'accent sur les tenants et aboutissants, basé sur l'évaluation pratique du temps et des ressources disponibles. Le Conseil scientifique devrait s'assurer que ses propositions en la matière consistaient en une "liste d'achat" réaliste qui pouvait être approvisionnée au cours de la prochaine période triennale, la COP assurant une fonction de liaison avec les objectifs généraux de la Convention.

22. Au sujet de l'Objectif 3, M. Limpus (Conseiller nommé) a déclaré qu'il avait un arôme très terrestre avec sa concentration sur les zones protégées. Dans l'environnement marin, des solutions autres que des zones protégées devraient être trouvées pour la conservation des espèces, notamment pour les questions de protection dans les eaux internationales.

23. Le Président a expliqué que l'Objectif 4 avait pour origine l'atelier d'Edimbourg qui avait enregistré une amélioration dans la disponibilité de l'information pour la conservation des espèces migratrices, basée sur la recherche et la surveillance stratégiques ainsi que sur l'utilisation de ces renseignements pour développer des moyens d'action et une prise de conscience, en tant qu'apport important du Conseil scientifique. L'Objectif opérationnel 4.1 (*Entreprendre ou promouvoir des recherches scientifiques/stratégiques pour traiter les principales questions concernant les espèces migratrices*) constituait un plaidoyer pour le Conseil scientifique afin qu'il soit en mesure de mener à bien ses travaux avec l'aide d'autres organismes et parties. L'Objectif opérationnel 4.2 (*Surveiller systématiquement les espèces migratrices comme base de prise de décision et fournir les moyens d'effectuer cette surveillance*) soulignait la nécessité d'une information fiable sur les espèces ce qui engendrait une certaine inquiétude. L'Objectif opérationnel 4.3 (*Diffuser des renseignements sur les espèces migratrices de manière à améliorer leur conservation par une meilleure prise de décision et une plus grande prise de conscience du public*) concernait la nécessité d'utiliser l'information recueillie de manière proactive. M. Glowka (Administrateur chargé des Accords de la CMS) a ajouté que l'Objectif opérationnel 4.3 pourrait fournir un lien avec le Plan de gestion de l'information de la CMS. Enfin, le Président a noté que l'Objectif opérationnel 4.4 (*Examiner les progrès accomplis dans la recherche, la surveillance (couverture et qualité) ainsi dans l'élévation du niveau de prise de conscience de la conservation et dans la capacité de surveillance*) était d'une grande importance.

24. Le Président a noté qu'en ce qui concernait l'Objectif 5 (La diversité mondiale des adhérents à la CMS reflète l'ensemble des Etats de l'aire de répartition des espèces migratrices inscrites aux Annexes I et II) le nombre d'adhérents à la CMS était en progression, avec actuellement 85 Parties contractantes et la perspective d'un accroissement dans un proche avenir. M. Devillers a déclaré, pour ce qui est de l'Objectif opérationnel 5.1 (Accroître les adhésions à la Convention par des initiatives proactives), la promotion d'activités de terrain réussies attirerait de nouveaux membres à la Convention.

25. En ce qui concernait l'Objectif 6 (*La Convention remplit le rôle de chef de file pour ce qui est des questions relatives aux espèces migratrices*), le Président a souligné l'importance de l'objectif en termes de diffusion des renseignements recueillis. Quant à l'Objectif opérationnel 6.3 (*Aider à réduire d'une manière significative en 2010 le taux actuel de perte de la diversité des espèces migratrices en tant que contribution à la cible 2010 du WSSD, notamment par le plan de travail commun avec la CDB et en utilisant les objectifs mondiaux de la CDB grâce à la mise au point d'indicateurs appropriés*). Mme Neal (Présidente du Comité permanent de la CMS) a déclaré que la cible 2010 et le lien avec la CDB étaient des aspects essentiels des mesures mondiales prises par la CMS. On devrait donc leur donner une plus grande importance en tant qu'objectifs stratégiques primordiaux qui fixent le contexte pour tous les autres objectifs, notamment les objectifs opérationnels. M. Glowka (Administrateur chargé des Accords de la CMS) a suggéré que la référence à la cible 2010 pourrait être exposée dans une déclaration de mission au début du Plan stratégique.

26. Le Président s'est inquiété du terme "rationaliser" dans l'Objectif opérationnel 6.4 (*Rationaliser les dispositions pour les institutions de la Convention*). Cependant, M. Davidson (Convention Ramsar) a exprimé l'opinion selon laquelle certaines des dispositions actuelles pourraient être en fait irrationnelles. Toutes les mesures prises au titre des Objectifs 1, 2 et 3 devraient logiquement figurer au titre de l'Objectif 6. En outre, il y avait des problèmes structureaux dans l'Objectif 6. Certains objectifs opérationnels étaient relatifs aux questions institutionnelles et financières tandis que d'autres, tels que l'Objectif opérationnel 6.2 (*Développer la CMS dans un*

réseau mondial pour la conservation des espèces migratrices), étaient d'une nature plus stratégique et tendaient à répéter les Objectifs 1 et 2. Les Objectifs opérationnels 6.2 et 4.3 se chevauchaient également. D'autres travaux pourraient donc être entrepris pour faire plus clairement une distinction entre les méthodes et les moyens et des objectifs plus stratégiques. Le Président a invité M. Davidson à se joindre au groupe de travail.

27. En ce qui concernait l'Objectif opérationnel 6.5 (*Mobiliser des ressources financières afin de faire face aux besoins croissants pour des mesures de conservation*), le Président a observé qu'il fallait identifier les ressources nécessaires pour les travaux du Conseil scientifique et ses projets, en se basant sur l'élaboration d'une liste d'achat de projets en matière d'institutions et de mesures en vue d'obtenir un financement de différentes sources. Etant donné l'hésitation manifestée par les Parties contractantes d'accroître le financement central pour la CMS et d'autres organismes, et en raison de l'urgence de prendre des mesures, il serait nécessaire d'encourager les gouvernements à financer directement les mesures. M. Heredia (Espagne) a déclaré que l'Objectif opérationnel 6.5 était crucial en raison de la nécessité de renforcer et de souligner ce qui avait déjà été fait. Il a exprimé l'espoir que le Plan stratégique fournirait l'occasion à la CMS de consolider le travail important qu'elle faisait.

28. M. Biber (Suisse) s'est montré surpris de constater que le Conseil scientifique avait concentré ses commentaires sur les Objectifs 5 et 6 plutôt que sur les Objectifs 1, 2 et 3 lesquels couvraient l'essence de ses travaux. En ce qui concernait la question des zones protégées dans l'environnement marin, il a attiré l'attention sur le long débat sur ce sujet à la COP de la Convention sur la diversité biologique à Kuala Lumpur, où il avait été reconnu que les zones situées au delà des juridictions nationales jouaient un rôle crucial en matière de conservation, et l'attention avait été attirée sur les moyens de protection dans l'environnement marin, tant à la surface qu'en profondeur. Un certain pessimisme s'était manifesté quant à la possibilité d'agir dans le cadre de la CDB dans des domaines au delà des juridictions nationales et l'accent avait été mis sur la nécessité d'agir au niveau du Droit de la mer. Pour ce qui était de la cible 2010, il a noté qu'il avait été fait référence, au titre de l'objectif, au rôle de chef de file de la CMS en raison des responsabilités déléguées à la CMS par la CDB au moyen du programme de travail conjoint. Cependant, il a convenu que la cible couvrait tout ce qui devait être fait par la CMS et que l'accent devrait être placé sur la cible par son inclusion dans une déclaration de mission introduisant le Plan stratégique. Le Président a ajouté que l'intérêt manifesté par le Conseil scientifique dans son mode de travail était sans doute dû à l'accroissement du nombre des membres de la Convention.

29. La réunion a approuvé la proposition du Président selon laquelle un groupe de travail devrait être créé, avec l'aide de M. Bagine (Kenya), pour examiner toutes les questions relatives à la Stratégie et au Plan d'application, en faisant particulièrement référence à l'Annexe 1 au document ScC12/Doc.3, en ayant présent à l'esprit que les travaux sur le Plan stratégique 2006-2011 de la CMS se poursuivaient et que des commentaires pourraient donc être encore faits sur l'ensemble du texte tout en se concentrant plus particulièrement sur les mesures à prendre par le Conseil scientifique, basées sur une perspective à long terme de ce qui devait être réalisé.

30. Revenant sur les débats du groupe de travail, M. Bagine (Kenya) a indiqué que ce groupe s'était concentré sur les activités du Conseil scientifique exposées à l'Annexe 1 plutôt que sur les buts et les objectifs opérationnels du Plan stratégique de la CMS qui évoluaient encore. Ce faisant, le groupe de travail s'était efforcé de tenir compte des fonctions du Conseil scientifique comme elles étaient définies dans la Convention. Outre les modifications plus détaillées des lignes d'action individuelles, les changements clés proposés par le groupe de travail consistaient en l'élimination de toutes les activités de nature juridique proposées au titre de l'Objectif opérationnel 1.2, qui relevaient plus de la responsabilité de la CMS elle-même que du Conseil scientifique, le transfert des activités au titre de l'Objectif opérationnel 1.5 à l'Objectif 4 et l'élimination de l'Objectif

opérationnel 4.3 de toutes les activités relatives à la diffusion de l'information qui pouvaient ne pas relever de la compétence du Conseil scientifique. Les amendements proposés par le groupe de travail avaient été incorporés dans une version révisée du Plan d'application de la Stratégie pour le Conseil scientifique qui était référencée sous la cote.ScC12/CRP.2. Le document est joint au présent rapport en tant qu'Annexe 3.

31. En réponse à un commentaire de M. Perrin (Conseiller nommé) soulignant l'importance de la diffusion de l'information, le Président a noté que le Conseil scientifique avait un rôle majeur à jouer dans le développement et l'entretien de l'information, mais que sa plus large diffusion relevait d'abord de la responsabilité d'autres organes de la Convention.

32. Plusieurs conseillers se sont félicités de l'apport du groupe de travail et ont soulevé la question du calendrier pour d'autres examens du Plan d'application, car on n'avait notamment pas encore eu assez de temps pour en débattre à l'échelon national. M. El Mastour (Maroc) a noté que le Plan soulevait plusieurs questions juridiques et institutionnelles qui exigeraient d'autres examens. En outre, afin d'éviter toute confusion pour déterminer quels éléments du Plan relevaient de la responsabilité du Conseil scientifique et lesquels provenaient de la Stratégie de la CMS, le document devrait être fourni avec une introduction plus développée.

33. Mme Benites (Pérou) a suggéré l'inclusion à l'Annexe 5 sur le format proposé, pour les Accords et les MdA de l'Annexe II de la CMS, de références : à la Convention pour la Conservation et la gestion de la vigogne, à la Commission permanente pour le Pacifique Sud et au Plan d'action pour la conservation des mammifères marins dans le Pacifique Sud.

34. M. Biber (Suisse) a noté que les activités proposées par le Conseil scientifique s'inséraient parfaitement dans l'ensemble du Plan stratégique de la CMS. En fait, il appartenait au Conseil scientifique de décider de l'étroitesse des liens qui devraient unir la Stratégie de la CMS et le Plan d'application. Bien qu'il n'ait aucun souci majeur en ce qui concernait les buts et les objectifs opérationnels proposés, il estimait qu'il serait nécessaire de fournir au Plan une introduction plus claire. Une complication supplémentaire était qu'on recevait de nouvelles suggestions pour les buts et objectifs opérationnels du Plan stratégique de la CMS, dont certaines pourraient exiger une clarification supplémentaire d'experts par le Conseil scientifique. Il restait aussi certains termes et passages qui avaient été laissés entre crochets par l'atelier d'Edimbourg. S'il n'y avait pas d'autres commentaires à ce sujet, il a proposé que les documents soient réunis, traduits et soumis au Comité permanent à sa réunion en juin.

35. Le Président a convenu que la date importante était celle de la réunion du Comité permanent en juin. La soumission au Comité permanent d'un document plus élaboré, montrant comment le Plan d'application du Conseil scientifique s'insérait dans le Plan stratégique de la CMS, serait un message puissant du Conseil scientifique. Il a noté qu'on était tombé d'accord pour qu'une introduction plus claire soit préparée pour le document, indiquant le calendrier des travaux et la relation existant entre le Plan d'application et le Plan stratégique de la CMS. Il s'est félicité de la contribution très productive du groupe de travail qui devrait continuer d'être actif sous l'autorité de M. Bagine. Une période supplémentaire d'un mois serait accordée aux conseillers afin de fournir d'autres commentaires, période après laquelle le document devrait être finalisé pour être soumis au Comité permanent. Actuellement, seuls des commentaires de haut niveau devraient être pris en considération, les détails étant reportés à la prochaine réunion du Conseil scientifique qui devrait allouer un laps de temps suffisant pour un débat plus détaillé, une fois que l'aura reçu les vues du Comité permanent. **Action.** Le Président a demandé au Secrétariat de diffuser une note aux conseillers après la réunion précisant ce calendrier.

3.3 Besoins en matière de rapports et conditions exigées pour se concentrer sur les priorités ayant trait à la conservation

36. M. Barbieri (Administrateur technique de la CMS) a rappelé que le projet de Plan d'application soulignait particulièrement les outils d'information, les besoins en matière de rapports et la nécessité de compiler des renseignements de base. L'atelier d'Edimbourg avait fait une recommandation très spécifique concernant l'élaboration de nouveaux documents d'information (ScC12/Doc.3, page 3), et les annexes au document contenaient des propositions pour le format et le contenu de ces outils d'information. Il serait utile que le Conseil puisse se mettre d'accord sur les divers outils d'information pour l'application du Plan. Une tentative avait déjà été faite en collaboration avec le PNUE-CMSC, basée sur des sources de renseignements qui étaient déjà facilement disponibles, pour élaborer des documents modèles pour certaines espèces. Ces outils d'information modèles représentaient ce qui était possible d'élaborer à partir des sources d'information existantes. Il était nécessaire de décider si quelque chose d'utile et de souhaitable pouvait être élaboré à partir de ces sources d'information ou si ces dernières devaient être renforcées.

37. M. Fragoso (PNUE-CMSC) a examiné les outils d'information élaborés à titre d'essai en collaboration avec la CMS pour la gestion de l'information sur les espèces, comme c'était indiqué dans le document ScC12/Doc.5. Ceux-ci consistaient en trois outils de base, à savoir, des examens synoptiques (ou rapides), des rapports d'examen (qui étaient plus détaillés) et le concept de «rolling paper» (rouleau de papier à déroulement continu). Les examens synoptiques ne devaient pas être détaillés, mais fournir à la CMS une vue générale des connaissances en ce qui concerne l'état de chaque espèce au niveau mondial et les mesures à prendre dans le contexte de la Convention. Les sources clés d'information étaient les données fournies par les Parties par leurs rapports nationaux et l'information disponible grâce à des organisations spécialisées choisies. Les examens synoptiques étaient complétés par un tableau indiquant les tendances apparentes pour chaque espèce (indiquées par des flèches), le nombre de pays faisant rapport des mesures sur les espèces données et les zones dans lesquelles une espèce donnée et des mesures de conservation étaient connues pour exister. Les rapports d'examen fournissaient un tableau plus développé de l'état des espèces, de leurs habitats et des mesures juridiques de protection existantes. Le principal problème à cet égard était de s'assurer du caractère actuel de l'information et de sa mise à jour. L'exercice d'information servait également à mettre en évidence les énormes lacunes qui existaient parfois dans ce domaine. Le concept de «rolling paper» avait donc pour but d'offrir la possibilité aux diverses parties d'ajouter des renseignements ou des notes sur le site web concernant des sujets divers. Les problèmes soulevés étaient de savoir s'il fallait utiliser un plus grand nombre de rapports d'examen ou seulement des rapports synoptiques et quelle était l'utilité du concept de «rolling paper». En outre, il était nécessaire de déterminer comment les lacunes et les erreurs pouvaient être traitées, par exemple faisant appel aux renseignements disponibles pour d'autres Accords.

38. M. Limpus (Conseiller nommé) a estimé que ce type d'information concise était très intéressant, bien qu'il faille accorder une attention particulière à sa fonction et à la façon de l'utiliser. Il a noté qu'il y avait une lacune importante dans le cas d'un certain nombre de pays entre l'action dont il était fait rapport et ce qui se passait réellement. Une lecture des rapports synoptiques pourrait donner l'impression qu'aucune mesure n'avait été prise alors que beaucoup avait été fait. En outre, avec le temps, de plus en plus de mesures de conservation seraient couvertes par des Accords et des MdA, mais ceux-ci n'étaient pas inclus dans le document dans son format actuel. Un tableau complet des mesures prises devrait être fourni et le Secrétariat devrait faire attention pour collaboration avec le PNUE-CMSC pour assurer que cela était pris en compte. Ceci devrait comporter des renseignements émanant de pays qui n'étaient pas Parties à la CMS mais qui étaient membres des Accords ou MdA qui en dépendent.

39. M. Baker (Australie) a ajouté que la foi accordée aux rapports des pays comme source de renseignements pour ces outils d'information, notamment du fait que le nombre d'espèces inscrites sur les listes augmentait, pourrait donner une image trompeuse de l'état d'une espèce au niveau mondial. Ce pourrait être plus efficace si les Conseillers nommés remplissaient le rôle de contrôleurs de qualité en se basant sur leur expérience des différentes espèces.

40. M. Davidson (Convention Ramsar) a demandé que l'on soit vigilant dans l'utilisation des indicateurs. Dans le format actuel d'examens synoptiques, des flèches étaient utilisées pour un certain nombre de raisons. L'une d'entre elles était pour l'état actuel des espèces et une autre pour ce qui avait été fait. Ceci pouvait prêter à confusion et soulever des questions sur l'efficacité des mesures prises. Il faudrait être très clair au sujet des objectifs et du but des outils de l'information ainsi que des indicateurs fournis.

41. M. Fragoso (PNUE-CMSC) est convenu que le test de l'exercice d'information soulignait le manque de renseignements fournis par les Accords et le Secrétariat de la CMS. Les outils d'information pourraient peut-être être plus complets s'ils étaient utilisés pour indiquer les lacunes en matière d'information et diffusés auprès des gouvernements et des correspondants afin d'encourager une réponse plus complète par un exercice de mise à jour.

42. Le Président a reconnu que les outils d'information proposés constituaient un grand pas en avant pour les travaux du Conseil scientifique et il a remercié le PNUE-CMSC pour le travail accompli. Cependant, il a noté l'importance du problème de contrôle de la qualité qui soulignait la valeur du concept de "rolling paper". Le nombre élevé de flèches descendantes relatives à l'état des espèces couvertes par l'exercice était aussi extrêmement inquiétant. Il serait en mesure de fournir une vue générale de cette activité à la prochaine COP. Il a encouragé le Secrétariat à poursuivre son analyse des buts des outils et indicateurs d'information proposés, à clarifier les procédures de rapports émanant des sources d'information et à étudier la possibilité de la circulation de l'information à combler des lacunes. Les Conseillers nommés pourraient également jouer un rôle important dans le contrôle de la qualité. Les outils d'information proposés pourraient devenir de très puissants instruments et indicateurs, mais ils devraient être plus développés pour la prochaine COP.

43. Plus tard au cours de la réunion, M. Perrin (Conseiller nommé), faisant rapport sur les débats pertinents avec le groupe de travail sur les mammifères marins et les grands poissons, a suggéré que les rapports synoptiques soient examinés par le Conseil scientifique dans son ensemble, peut-être par l'intermédiaire d'un site web à accès limité, et ultérieurement par les Conseillers nommés pertinents, puis révisés en conséquence avant d'être diffusés. La réunion a approuvé la proposition.

3.4 *Modus operandi du Conseil scientifique*

44. Le Président a fait observer qu'étant donné que le nombre de Parties contractantes à la Convention avait augmenté, il fallait examiner comment ses institutions fonctionnaient. Notamment, comme l'urgence de mesures se faisait plus pressante, il était nécessaire que l'on procède à l'examen de l'expertise disponible et que les conseillers s'impliquent plus activement dans les travaux de la CMS, notamment au cours des périodes entre les réunions du Conseil scientifique. Il a attiré l'attention sur le document ScC12/Inf.20.

45. M. Barbieri a rappelé que le sujet avait fait l'objet d'un débat à la réunion précédente du Conseil scientifique. Les points principaux exigeant une autre discussion portaient notamment sur les mécanismes pour renforcer les travaux du Conseil à l'échelon régional. Jusqu'à ce jour, le Conseil scientifique avait été plutôt centralisé, se concentrant sur ses réunions. Afin de renforcer les travaux à l'échelon régional, deux conseillers régionaux avaient été nommés, mais leur mandat et leur expérience n'avaient pas encore été entièrement clarifiés. D'autres examens seraient également

nécessaires sur l'intégration des travaux aux niveaux régional et taxonomique. Un autre problème était relatif à l'augmentation de la participation des Accords de la CMS et de leurs organes dans les travaux du Conseil scientifique comme l'avait recommandé COP7. Les présidents des divers organes étaient invités à participer aux réunions du Conseil scientifique, mais la question restait de savoir comment leurs travaux pourraient être encore intégrés à ceux du Conseil. Il faudrait également accorder une attention à la façon dont la collaboration pourrait être encore développée avec d'autres organisations.

46. M. Devillers (Union européenne) a convenu qu'il était nécessaire d'accroître la diversité des sources d'information et l'expertise mise à la disposition du Conseil scientifique qui était à présent très centralisée. La Convention était très claire sur le rôle des conseillers qui ne consistait pas à représenter ou conseiller un pays quel qu'il soit, mais qui était d'apporter leur expertise indépendante à un organe scientifique en général. En outre, la Convention avait demandé la nomination de conseillers spécialisés pour combler les lacunes de l'expertise existante. Il ne serait donc pas approprié de faire une grande distinction entre les conseillers nommés et ceux dépendant des Parties à la Convention. Cependant, M. Devillers estimait que le nombre croissant de conseillers ne constituait pas un problème en termes de *modus operandi* du Conseil, au contraire, il fournissait à la Convention une occasion d'accroître sa 'portée' et son efficacité.

47. M. Schlatter (Conseiller nommé) a déclaré que les conseillers nommés ne recevaient pas de renseignements des correspondants de certains pays et ne figuraient pas dans tous les canaux d'échange de renseignements. Il était donc nécessaire d'accroître la coopération entre le Secrétariat, les membres du Conseil scientifique et les correspondants. Il pourrait être utile de tenir des réunions régionales techniques et scientifiques afin que les organes régionaux soient tenus totalement informés et que des mécanismes soient mis au point à l'échelon régional.

48. M. Limpus (Conseiller nommé) a décrit une ambiguïté dans le rôle joué par certains conseillers qui semblaient représenter leur pays mais ne participaient pas en fait aux mesures prises à l'échelon national, par exemple dans le cas des tortues marines. La question était donc de déterminer comment les conseillers pourraient participer plus intégralement aux travaux du Conseil sur une base internationale.

49. Le Président a déclaré que l'accent portait sur le rôle joué par les conseillers et sur le fait de savoir si leur expérience était utilisée au maximum au bénéfice de la Convention. Il a rendu hommage aux conseillers nommés pour leur rôle inappréciable dans le domaine de la qualité des données, tout en reconnaissant qu'un débat était nécessaire sur la meilleure façon de transmettre l'information disponible aux conseillers nommés. Les questions exposées dans le document ScC12/Inf.20 devraient être examinées par les groupes de travail régionaux.

50. Faisant état des débats du groupe régional pour l'Afrique, M. Mshelbwala (Nigeria) et Mme Sene Thiam (Sénégal) ont rappelé que l'Afrique était l'un des réservoirs de biodiversité parmi les plus importants du monde et que les pays africains Parties à la CMS avaient donc un rôle essentiel à jouer. Ils ont également noté les nombreux défis auxquels les conseillers et les correspondants devaient faire face dans la région pour remplir leurs responsabilités respectives, notamment entre les réunions du Conseil scientifique. Ils ont en conséquence confirmé leur détermination d'être plus activement engagés dans les travaux du Conseil scientifique et de la CMS en général. Ils ont aussi regretté que le poste d'administrateur pour la coordination des travaux dans la région n'ait pas encore été pourvu et ont rappelé que plusieurs décisions de COP7 devaient être immédiatement prises, y compris la négociation et la conclusion d'un MdA pour la conservation de l'éléphant d'Afrique en Afrique occidentale et centrale, des petits cétacés sur les côtes de l'Afrique occidentale et centrale et des antilopes sahélo-sahariennes en Afrique septentrionale et occidentale, ainsi que l'organisation d'ateliers régionaux sur la gestion de l'information et de réunions

régionales entre les sessions pour les conseillers et les correspondants. Afin de renforcer les activités de la CMS dans la région, le groupe de travail a proposé la création par le Secrétariat d'un poste rotatif de conseiller africain qui pourrait être pourvu pour deux ans par chacune des sous-régions d'Afrique. Il a également recommandé que le Secrétariat prenne des mesures pour renforcer la capacité des correspondants et conseillers africains. Enfin, il a rappelé qu'il serait plus efficace d'envoyer toutes les communications de la région par poste normale ainsi que par courrier électronique pour s'assurer que les conseillers recevaient bien tous les renseignements nécessaires.

51. **Résumé/Action.** Le Président a noté la suggestion concernant la création d'un poste rotatif et a demandé au Secrétariat d'étudier les aspects pratiques de la proposition et de soulever le problème à la prochaine réunion du Comité permanent. Il a également noté les autres domaines dans lesquels le groupe de travail avait demandé que l'on fasse des efforts supplémentaires et l'importance d'envoyer les communications par poste normale.

52. Faisant état des débats du groupe de travail pour l'Asie et l'Océanie, M. Custodio (Philippines) a déclaré que quatre conseillers seulement des deux régions étaient présents. Il y avait un besoin urgent d'étendre la participation de ces régions et en particulier de la Chine et de la Fédération de Russie. Le groupe de travail a suggéré que le conseiller nommé pour la faune asiatique pourrait jouer un rôle important à cet égard.

53. **Résumé/Action.** Le Président a noté les préoccupations exprimées en ce qui concernait le nombre d'adhérents à la CMS en Asie et en Océanie et a entrepris d'écrire à M. Ichida, conseiller nommé pour la faune asiatique, afin d'élaborer un accord avec les Parties potentielles et d'améliorer la coordination avec les Parties à la CMS existantes.

54. Faisant état des débats du groupe de travail pour l'Amérique latine et les néotropiques, M. Schlatter (Conseiller nommé) a indiqué qu'il avait été convenu qu'un conseiller scientifique devrait être maintenu pour la région et que l'échange de renseignements au niveau régional serait amélioré entre les correspondants et le conseiller scientifique pour être communiqués ultérieurement au Secrétariat. Cet échange de renseignements serait facilité par internet. Le groupe de travail a également proposé qu'une réunion régionale soit tenue tous les deux ans. L'Argentine avait offert de tenir la première de ces réunions pour laquelle un financement était recherché de diverses organisations nationales et internationales, y compris la CMS. Il a été rappelé que la région était active et entreprenait des projets pour la conservation d'espèces et qu'elle bénéficiait du financement d'ONG. Néanmoins, le financement disponible n'était pas suffisant et le Secrétariat aurait un rôle à jouer en donnant la priorité à des projets et en obtenant un financement d'autres sources.

55. **Résumé/Action.** Le Président a noté les efforts faits pour améliorer la coordination au niveau régional et a demandé au Secrétariat d'écrire aux Parties à la CMS dans la région qui n'étaient pas présentes à cette réunion pour encourager plus de participation aux travaux du Conseil scientifique.

56. Faisant état des débats du groupe de travail pour la région européenne, M. Bino (Albanie) a noté les préoccupations exprimées par le groupe de travail en ce qui concerne le manque d'activité entre les réunions du Conseil scientifique et le manque de continuité de l'expérience individuelle des conseillers. Afin d'améliorer les communications et les travaux entre les sessions, il a été proposé qu'un groupe de correspondance électronique et une page web soient créés pour chaque région sous la direction du Secrétariat. Pour aider à la préparation de réunions, il serait également utile que les conseillers puissent recevoir à l'avance un résumé des points de débat clés du Conseil scientifique. Il a également été suggéré que les rapports régionaux soient inclus dans le rapport principal pour chaque réunion du Conseil scientifique. Les conseillers de la région européenne ont estimé avoir besoin d'un soutien accru pour remplir leur rôle avec plus d'efficacité, en se basant sur

une meilleure communication entre les conseillers et aussi peut-être en renforçant la coordination avec d'autres conventions (en se basant peut-être sur la méthode de coordination régionale adoptée par Ramsar). Il fallait aussi améliorer les communications internes au sein des pays par la mise au point d'une structure ou d'un processus approprié afin de fournir un soutien accru aux conseillers en dehors de leur propre domaine de spécialisation et d'améliorer les relations avec les mesures prises par d'autres conventions. En fait, les méthodes d'application consisteraient pour chaque pays à prendre des décisions en fonction des circonstances nationales.

57. **Résumé/Action.** Le Président a noté les préoccupations exprimées sur la nécessité d'une meilleure communication entre les conseillers entre les sessions, ainsi qu'au niveau national. Il a demandé au Secrétariat d'examiner les suggestions faites par les groupes de travail et de soumettre des propositions pertinentes à la prochaine réunion du Comité permanent, en se basant sur une analyse des ressources et autres mesures nécessaires.

4. Tâches du Conseil scientifique découlant des résolutions et recommandations de la Conférence des Parties

4.1 Actions concertées pour des espèces/groupes sélectionnés de l'Annexe I (Rés. 3.2, 4.2, 5.1, 6.1 et 7.1)

58. Faisant état des progrès accomplis dans l'application des Actions concertées, des recommandations du Conseil pour des Actions concertées en cours et une identification possible d'autres espèces candidates à des Actions concertées ont été débattues dans le cadre des groupes de travail taxonomiques suivants: Mammifères terrestres ; Mammifères marins et Grands poissons ; Oiseaux ; Reptiles aquatiques. Les rapports des groupes de travail taxonomiques figurent aux Annexes 4-7 du présent rapport.

59. Le Conseil a entendu un rapport de Mme Beudels (Belgique) sur les progrès accomplis pour ce qui est de l'Action concertée sur les antilopes sahélo-sahariennes, avec une référence particulière à *Oryx dammah*, *Addax nasomaculatus*, *Gazella dama*, *Gazella leptoceros*, *Gazella cuvieri* and *Gazella dorcas*, pour lesquelles un rapport de situation approfondi avait été publié. Elle a déclaré que le plan d'action était sur le point d'être examiné suite à la réunion d'un atelier des Etats de l'aire de répartition en 2003. Un vaste réseau d'experts et de collaborateurs avait été créé et un financement (1 375 000 euros) avait été obtenu du FFEM, avec un financement équivalent des Etats de l'aire de répartition et de la CMS, pour financer un projet régional.

60. Le Conseil scientifique a également noté la proposition du groupe de travail pour l'Afrique selon laquelle les espèces *Crocodylus cataphractus*, *Crocodylus niloticus*, *Hippopotamus amphibius* et *Choeropsis liberiensis* devraient être inscrites sur une liste pour des Actions concertées.

61. Le Président a demandé au Secrétariat de finaliser la liste des propositions pour des Actions concertées en consultation avec les conseillers respectifs.

4.2 Actions de coopération pour les espèces de l'Annexe II (Recommandations 5.2, 6.2 et 7.1)

62. M. Barbieri a rappelé que, en raison de la nécessité perçue de clarifier le sens et le but des Actions de coopération, COP7 avait demandé au Conseil scientifique d'examiner la question des Actions de coopération pour les espèces migratrices en se référant particulièrement à la distinction entre Actions de coopération et Actions concertées. Ceci comportait un examen des pratiques suivies pour identifier des espèces pour des Actions de coopération.

63. M. Devillers (Union européenne) a présenté le document qu'il avait préparé sur les Actions concertées, les Accords et les Actions de coopération, ainsi que sur les outils opérationnels de la CMS (ScC12/Doc.6). Il a déclaré qu'il était nécessaire de spécifier avec plus de précision le sens de « Action de coopération », depuis que, pour certains, « Action de coopération » était considéré comme équivalent à « Action concertée ». Se référant aux dispositions pertinentes, il a expliqué que les espèces inscrites sur les listes de l'Annexe I étaient « en danger » au sens de la CMS, pour lesquelles les Etats de l'aire de répartition devaient agir pour leur conservation. Dans le cas des espèces inscrites à l'Annexe II, l'obligation des Etats de l'aire de répartition n'était pas aussi impérative et consistait à « s'efforcer de conclure des Accords ». L'inscription d'une espèce à l'Annexe II conduisait normalement à court ou à long terme à la conclusion d'un Accord qui, une fois ratifié, avait tendance à devenir un outil autonome. Passant en revue la hiérarchie des niveaux d'action, il a indiqué que : les espèces inscrites à l'Annexe I pour des Actions concertées exigeaient des actions de collaboration pour la préparation et l'application d'un plan de rétablissement ; les espèces inscrites à l'Annexe I mais pas pour des Actions concertées exigeaient des Parties le suivi d'actions individuelles ; les espèces inscrites à l'Annexe II mais pas pour des actions de coopération exigeaient la prise de mesures pour la préparation d'un Accord et les espèces inscrites à l'Annexe II et pour des Actions de coopération exigeaient des efforts de coopération allant au moins jusqu'au contrôle d'actions individuelles et au plus à l'application d'un plan d'action. Il a ajouté que, dans les cas où il n'était pas certain qu'il serait possible de conclure un Accord, une Action de coopération pourrait offrir une forme moins rigide d'activité pour la conservation d'une espèce.

64. M. Barbieri a noté que le schéma proposé par M. Devillers reflétait vraisemblablement le concept originel d'Action de coopération. Cependant, l'usage au fil des ans a montré que la désignation des espèces de l'Annexe II pour des Actions de coopération avait été considérée par beaucoup comme un stimulant pour intensifier les mesures sous les auspices de la CMS plutôt que le contraire. A cet égard, il a noté que, pour les espèces désignées pour des Actions de coopération, certains types de mesures avaient été prises dans de nombreux cas. D'autre part, pour de nombreuses espèces inscrites à l'Annexe II depuis de nombreuses années et non désignées pour des Actions de coopération, aucune mesure ne semblait encore avoir été prise dans le cadre de la Convention. Sur la base de ces considérations, il s'est demandé si la désignation d'espèces pour des Actions de coopération ne devrait pas être considérée comme un moyen de retarder, pendant la durée d'inscription des espèces sur la liste d'Actions en coopération, l'obligation des Parties d'élaborer un Accord, notamment dans les cas où la conclusion d'un Accord n'était ni praticable ni souhaitable, tout en entreprenant un différent type d'action sans cependant qu'il y ait des implications sur le degré de priorité entre les deux régimes.

65. Le Président est convenu qu'il ne servait à rien pour les espèces d'être inscrites sur la liste de l'Annexe II si elles n'étaient couvertes ni par un Accord ni par une Action de coopération. Il a remercié M. Devillers d'avoir préparé le document soumis au Conseil scientifique et s'est félicité du débat sur le sujet comme un moyen de clarifier les motivations et les critères pour des Actions de coopération en faveur des espèces inscrits à l'Annexe II de la CMS et de fournir des directives pour l'allocation de ressources. **Action.** Il a demandé que le Secrétariat, en consultation avec les conseillers intéressés, examine le document (ScC12/Doc.6) afin de le soumettre à nouveau à la prochaine réunion du Conseil scientifique et à la prochaine COP.

4.3 *Autres résolutions et recommandations (non encore couvertes au titre des points précédents de l'ordre du jour)*

(a) *Résolution 7.2: Evaluation d'impact*

66. M. Glowka a attiré l'attention sur les dispositions de la Résolution 7.2 adoptée par COP7 et sur l'information contenue dans le document ScC12/Doc.8, en soulignant particulièrement la

nécessité pour le Secrétariat et les Parties de collaborer avec l'Association internationale pour l'évaluation d'impact (AIEI) pour le Conseil scientifique, en coopération avec l'AIEI, Ramsar STRP, CDB SBSTTA et autres organes qualifiés, y compris les Accords de la CMS, pour examiner les directives internationales existantes sur l'évaluation d'impact sur l'environnement, « identifier les lacunes ayant trait aux intérêts des espèces migratrices et, si nécessaire, élaborer d'autres directives ayant trait aux questions sur espèces migratrices pour examen et possible adoption » par COP8. Le Conseil scientifique aurait donc à étudier comment cela devrait être effectué, par exemple par la création d'un groupe de travail entre les sessions.

67. Mme Treweek (Association internationale pour l'évaluation d'impact - AIEI) a exposé brièvement les activités de l'AIEI, une ONG internationale qui dispose d'un réseau d'experts et de contacts dans presque 170 pays, qui a assuré la promotion de bonnes procédures pour l'évaluation d'impact, y compris dans les domaines de l'évaluation d'impact social, de l'évaluation stratégique sur l'environnement et de l'évaluation d'impact écologique. La plupart de ses travaux faisaient appel au volontariat, néanmoins l'AIEI était financé par le Gouvernement des Pays-Bas pour la réalisation d'un projet de constitution de moyens dans le domaine de la biodiversité et de l'évaluation d'impact. Le projet portait sur des besoins en matière de réalisation de moyens pour s'assurer que l'AIEI était capable d'appuyer les travaux des conventions relatives à la biodiversité et de promouvoir des procédures judicieuses dans le domaine de l'évaluation d'impact comme outil pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Le projet consistait à élaborer des directives sur l'évaluation de l'environnement stratégique (EES), qui pourrait être un sujet d'intérêt particulier pour la CMS, étant donné l'intérêt de s'assurer que les besoins des espèces migratrices étaient déjà pris en considération aux niveaux de la politique et de la planification. Le projet créait également un foyer régional, avec des activités réalisées tout d'abord en Afrique australe, en Amérique centrale, peut-être dans le bassin du Mékong et dans quelques petits états insulaires. En raison de l'importance des espèces migratrices, l'AIEI souhaitait vivement faire progresser la collaboration avec la CMS et autres conventions sur la biodiversité, auxquelles elle pouvait offrir, grâce à son vaste réseau d'experts, un canal pour la diffusion de l'information et la fourniture d'expertise. Elle a donc demandé la création d'un mécanisme d'interaction avec les travaux du Conseil scientifique, notamment pour étudier l'application au niveau national des traités existants sur les itinéraires aériens, le développement de GROMS pour faire le tri de l'évaluation d'impact et la liste de l'UICN de l'état de la menace afin de fournir des renseignements clairs sur les espèces pour lesquelles des mesures de conservation étaient nécessaires. L'AIEI apporterait une contribution en étudiant les directives relatives aux espèces migratrices et souhaiterait recevoir des conseils et de l'expertise sur des études de cas relatives à ces espèces afin qu'elle puisse s'assurer que ses résultats répondent aux besoins des espèces migratrices.

68. M. Davidson (Convention Ramsar) a souligné le fait que l'AIEI était potentiellement un partenaire très valable avec son vaste réseau, notamment dans l'important domaine consistant à former des liens plus étroits au niveau national entre les gouvernements et les experts de l'AIEI dans le domaine de la biodiversité. Il a déclaré que l'évaluation d'impact était un domaine dans lequel il y avait déjà une étroite coopération entre Ramsar, CDB et IAIA et qu'il était important d'inclure dans cette collaboration les secrétariats d'autres conventions et accords. La méthode de l'écosystème constituait un défi significatif pour ce qui était des espèces migratrices, étant donné qu'elle tendait à se concentrer sur des écosystèmes individuels, alors que les espèces migratrices tendaient à utiliser des écosystèmes différents en diverses périodes de l'année. A cet égard, les techniques de l'AIEI, telles que l'évaluation des risques et les systèmes de détection lointaine appliqués dans l'aire de répartition utilisée par des populations dans leur cycle annuel, pourraient être un sujet clé pour la CMS. Il y avait un grand potentiel de synergie dans les divers domaines de la conservation de la biodiversité pourvu que l'expertise nécessaire soit partagée et transmise de manière correcte. M. Oteng-Yeboah (CDB-SBSTTA) a ajouté que l'intégration de l'évaluation d'impact sur l'environnement, comme cela a été demandé par la Résolution 7.2, pouvait être un mécanisme efficace pour l'élimination du conflit traditionnel entre processus de développement et conservation de la diversité biologique.

69. **Résumé/Action.** Le Président a reconnu qu'il y avait une claire synergie entre les travaux du Conseil scientifique et ceux de l'AIEI. Il a déclaré que le groupe de travail sur les menaces qui avait été créé devrait prendre également la responsabilité de l'évaluation scientifique des points débattus, mais que le principal contact devrait d'abord être établi entre l'AIEI et le Secrétariat de la CMS qui devrait identifier les principales priorités pour les activités de la CMS, basées sur les travaux de la CDB et Ramsar. Le Secrétariat devrait également faciliter les contacts entre l'AIEI et les conseillers à titre individuel les plus étroitement intéressés par ces travaux, par exemple dans les zones géographiques décrites par le représentant de l'AIEI. Il a aussi demandé au Secrétariat de faire rapport en retour à la prochaine réunion du Conseil scientifique sur les progrès accomplis dans sa collaboration avec l'AIEI et pour que l'AIEI soit représentée à la prochaine réunion du Conseil scientifique.

(b) Résolution 7.4: Electrocutation des oiseaux migrateurs et (c) Résolution 7.5 : Eoliennes et espèces migratrices

70. M. Barbieri a noté que les examens préliminaires de ces deux sujets avaient été effectués et la question dont était saisi le Conseil scientifique était la suivante : fallait-il continuer, et sur quelle base, à aborder ces questions. Le Président a rappelé que les sujets avaient été soulevés à COP7 et, étant donné les questions très sensibles en jeu, avait proposé la création d'un groupe de travail sur les menaces envers les espèces migratrices pour suggérer la méthode qui devrait être adoptée par le Conseil scientifique.

71. M. Baker (Australie), faisant ensuite rapport en retour sur les débats du groupe de travail, a rappelé que l'électrocution des oiseaux migrateurs par les lignes électriques et les menaces envers les espèces migratrices provenant des éoliennes avaient été débattues auparavant par le Conseil scientifique et ce qui avait conduit à l'adoption de deux résolutions par COP7. Il a attiré l'attention sur le rapport relatif à l'électrocution d'oiseaux migrateurs (ScC12/Inf.26) établi par BirdLife International au nom de la Convention de Berne et qui était mis à la disposition du Conseil scientifique avec la permission du Secrétariat de la Convention de Berne. Le rapport attirait l'attention sur trois types principaux de risques pour les oiseaux causés par les lignes électriques aériennes, à savoir : le risque d'électrocution lorsque les oiseaux se posant sur les câbles conducteurs étaient tués par des courts-circuits; le risque de collision contre des câbles par des oiseaux en vol et la réduction des zones de repos et d'hivernage des oiseaux lorsque les lignes aériennes coupaient le paysage et les habitats. Le plus grand risque était envers les grands oiseaux tels que la grande outarde, les cigognes, les grues et les aigles. Le rapport donnait des recommandations pour des solutions techniques à ces problèmes, mais accusait de nombreuses compagnies internationales de production d'électricité de continuer à exporter à des pays en développement des équipements ne comportant pas de mesures de précaution. Le rapport notait également que des modifications de bon sens à l'itinéraire des lignes électriques et des changements de conception des pylônes/tours pourraient réduire de manière importante les risques auxquels les oiseaux étaient confrontés. La question était moins claire pour ce qui était des chauves-souris, bien que les lignes électriques constituaient une menace évidente envers les chauves-souris frugivores. Il a donc demandé à la CMS de prier les Parties de fournir des renseignements supplémentaires sur cette question et d'effectuer des études de cas afin de prendre des mesures pour informer les pays des solutions techniques disponibles.

72. Pour ce qui était de la menace envers les oiseaux des fermes d'éoliennes, M. Baker a attiré l'attention sur le rapport, préparé par BirdLife International (ScC12/Inf.27) au nom de la Convention de Berne, qui avait aussi été mis à la disposition du Conseil scientifique grâce à l'amabilité du Secrétariat de la Convention de Berne. Les principales menaces envers les oiseaux provenant des fermes d'éoliennes étaient la nuisance et la perte d'habitats, ou les dommages qui leur sont causés par l'installation de turbines éoliennes, les infrastructures qui y sont associées et les collisions. En outre, dans certains cas, les fermes éoliennes, dont celles installées en mer, avaient été construites le long

d'itinéraires de migration de certaines espèces. Néanmoins, il y avait peu d'études détaillées et, de celles qui étaient disponibles, la plupart souffraient d'un manque de comparaison avec la situation avant et après l'installation de ces fermes. On avait clairement besoin d'études sérieuses sur cette question. Dans le cas des effets des fermes éoliennes sur les chauves-souris, il était difficile de réunir les preuves nécessaires. Cependant, des recherches effectuées en Suède avaient montré que les fermes éoliennes entraînaient la mort de chauves-souris, ce qui était confirmé par des preuves provenant des éoliennes installées aux Etats-Unis, où l'on s'inquiétait notamment pour la chauve-souris de l'Indiana pendant sa migration. Il fallait donc faire une meilleure évaluation de la nature et de l'importance du problème concernant les chauves-souris, dont le choix du lieu d'implantation et de la conception des éoliennes. On s'inquiétait également du développement rapide et mondial des fermes éoliennes en mer, surtout pour les menaces causées par la perte d'habitat et les impacts possibles des fermes éoliennes ainsi que du bruit associé à leur construction et à leur fonctionnement. Il a noté que les impacts possibles de ces fermes dans l'environnement marin sur les cétacés faisaient l'objet d'une étude par la CBI. Le problème en général intéressait donc la CMS et devait faire l'objet d'un examen permanent.

73. Sur la question d'autres obstacles à la migration des espèces migratrices, M. Baker s'est référé aux effets possibles du bruit sur les cétacés, notamment les bruits puissants et de basse fréquence, émis dans l'environnement marin. Un examen important était actuellement entrepris sur cette question par la Commission des mammifères marins des Etats-Unis dont les résultats aideraient certainement le Conseil scientifique à évaluer cette menace potentielle envers les espèces migratrices. Une autre question, qui devrait être approfondie, était celle de la lumière, notamment dans les zones montagneuses le long des itinéraires de migration importants, et de ses effets sur les oiseaux. Enfin, il a pris note de l'examen très utile entrepris par le Professeur Wolff des obstacles artificiels à la migration des espèces à travers les frontières internationales dans les environnements terrestres et fluviaux. Le groupe de travail a donc proposé qu'un groupe de travail entre les sessions soit créé pour poursuivre l'examen des menaces posées aux espèces migratrices par les lignes électriques et les fermes d'éoliennes, et qu'il fasse un rapport en retour à la prochaine réunion du Conseil scientifique. Les membres du groupe de travail actuel ont indiqué leur désir de poursuivre ces travaux et il accueillerait favorablement la participation d'autres conseillers. Le rapport intégral du groupe de travail figure à l'Annexe 8 du présent rapport.

74. M. El Mastour (Maroc) a fait état des mesures prises dans son pays pour ce qui est des obstacles artificiels à la migration, y compris les routes et l'infrastructure électrique. La méthode adoptée était de demander aux promoteurs de ces projets de couvrir les coûts de l'impact initial, du suivi et de l'adoption des mesures nécessaires qui étaient souvent réalisées en collaboration avec des ONG intéressées. Cette méthode offrait un modèle à suivre ailleurs et une base pour aider les pays en développement à protéger les espèces migratrices.

75. **Résumé/Action.** Le Président est convenu que le groupe de travail devait continuer leurs travaux sur une base internationale et s'est félicité du fait que les membres du groupe acceptaient de poursuivre leurs efforts. Il a pris note du problème posé par les lignes électriques et l'espoir que toutes les Parties feraient appel aux technologies appropriées, notamment les équipements exportés vers d'autres pays. Pour ce qui est des fermes d'éoliennes, il a encouragé le groupe de travail et les Parties à poursuivre les recherches pour clarifier et quantifier toute forme d'impact. Il a noté que dans certains cas les fermes d'éoliennes pouvaient vraiment constituer un obstacle à la migration, mais dans d'autres il serait nécessaire de poursuivre les recherches pour clarifier leur impact.

(d) *Résolution 6.2 et Recommandation 7.2 : Prises accidentelles*

76. M. Barbieri a indiqué que cette question était soulevée en tant que point d'information qui n'appelait pas de la part du Conseil scientifique une action spécifique. Un groupe de travail avait été créé lors de la précédente réunion du Conseil scientifique, conduisant à l'adoption de la Recommandation 7.2. Il a déclaré que le problème pouvait être examiné de manière plus

approfondie à la prochaine réunion du Conseil scientifique, en se basant sur les rapports des Parties. Il a attiré l'attention sur une étude qui avait été entreprise par le gouvernement du Royaume-Uni (ScC12/Inf.10). Bien que l'étude ait porté principalement sur la situation concernant le Royaume-Uni, elle traitait également de questions concernant les territoires d'outremer et était une des premières études traitant de manière spécifique l'impact de la question des prises accidentelles sur les espèces migratrices.

77. M. Notarbartolo di Sciara (ACCOBAMS) a déclaré que la question des prises accidentelles était inquiétante en Méditerranée et en mer Noire pour diverses espèces de cétacés, y compris certaines désignées pour une Action concertée, telles que le cachalot et le rorqual commun, qui étaient sévèrement affectés par les filets dérivants. Cette question a été soulevée avec le Conseil général des pêcheries en Méditerranée. Il a également exprimé son inquiétude au sujet de rapports sur l'augmentation de la population mondiale de cachalots et a déclaré qu'il fallait être extrêmement attentif dans ce domaine, recommandant de rechercher à cet égard l'avis du groupe de spécialistes de l'UICN sur les cétacés.

78. M. Baker (Australie), répondant à une invitation du Président, s'est porté volontaire pour jouer le rôle de chef de file pour mener l'action du Conseil scientifique sur cette question. Il a ajouté que les prises accidentelles d'oiseaux de mer étaient préoccupantes, notamment dans le contexte de l'ACAP. M. Simmonds (WCDS) a proposé son aide pour ce travail, surtout puisqu'il s'agissait de cétacés.

79. Le Président a noté que le but des travaux dans ce domaine devrait être de suivre les mesures prises au nouveau mondial pour tous les groupes taxonomiques, en consultation avec les Accords et les Conseillers nommés respectifs, afin de soumettre un bref document d'examen à la prochaine réunion du Conseil scientifique de façon à ce que cette question puisse être soulevée à la prochaine COP et que l'attention des Parties soit attirée sur elle.

5. Propositions d'amendements aux Annexes I et II de la Convention à COP8

80. Le groupe de travail sur les oiseaux a proposé l'adjonction de *Calidris canutus rufa* à l'Annexe I, ainsi que de presque toutes les 40 espèces identifiées par BirdLife International dans les catégories en danger critique d'extinction et en danger. Soixante autres espèces de la catégorie vulnérable devraient également être ajoutées à l'Annexe. Le groupe de travail sur les mammifères terrestres a approuvé la proposition d'ajouter les espèces de chauves-souris suivantes, à l'Annexe I : *Tadarida brasiliensis* et à l'Annexe II : *Eidolon helvum*, *Choeronycteris mexicana*, *Miniopterus schreibersii* et *Otomops martiensseni*.

81. **Résumé/Action.** Le Président a demandé au Secrétariat d'engager d'autres consultations avec les conseillers respectifs afin de finaliser la liste des amendements proposés aux Annexes I et II de la Convention pour soumission à COP8.

6. Progrès accomplis sur d'autres questions exigeant des avis du Conseil scientifique

6.1 Nouveaux Accords potentiels

82. Le Conseil scientifique a entendu un exposé de M. Hutson étudiant la faisabilité d'accords supplémentaires sur les chauves-souris au titre de la CMS (ScC12/Doc.13). Rappelant qu'il y avait environ 1100 espèces de chauves-souris dans le monde, dont 22 pour cent étaient considérées comme menacées et 25 autres presque menacées, il a déclaré que les trois quarts des chauves-souris étaient insectivores et un quart se nourrissait de fleurs d'arbres fruitiers. Un petit nombre était

carnivore et trois espèces seulement se nourrissaient de sang. Les chauves-souris pâtissaient de nombreux problèmes communs à d'autres animaux de la faune sauvage, dont la perte et la dégradation de l'habitat en raison de facteurs tels que la pression humaine ainsi que les pratiques forestières et agricoles. Les menaces envers les sites de reproduction, notamment les cavernes et les arbres, étaient particulièrement importantes. Les chauves-souris, notamment les vampires, étaient considérées comme des animaux nuisibles et souffraient de persécutions et de superstitions. Il y avait un manque de connaissances scientifiques, notamment pour ce qui était de la migration des chauves-souris. Néanmoins, les chauves-souris jouaient un rôle important dans l'écosystème comme indicateurs écologiques et dans leurs fonctions de pollinisation, de dispersion des semences et de gestion des populations d'insectes.

83. Plusieurs conseillers ont évoqué les croyances de leur pays concernant les chauves-souris en tant que vecteurs de maladies, y compris la rage et le virus Ebola. Ils sont convenus qu'il y avait un besoin pressant de complément d'information afin d'écarter de telles superstitions. Il était cependant important d'identifier tout danger réel causé par les chauves-souris à la santé humaine et les meilleures mesures pour faire face à ces dangers ainsi que d'accroître la conscience de la valeur des chauves-souris pour l'écosystème. Par exemple, on ne se rendait pas toujours compte que les mesures de contrôle des populations de chauves-souris pouvaient conduire facilement à une prolifération des insectes avec des effets nuisibles sur le rendement des récoltes. D'autres renseignements étaient également nécessaires sur les habitudes migratrices des chauves-souris, ou plutôt sur le fait de savoir si certaines espèces qui voyageaient sur de grandes distances à la recherche de nourriture étaient réellement migratrices. Le groupe de travail pour la région européenne a fermement approuvé la conclusion d'accords similaires à EUROBATS pour d'autres régions. Le groupe de travail régional pour l'Afrique a également approuvé l'adoption d'un accord régional africain couvrant les espèces migratrices de chauves-souris.

84. **Résumé/Action.** Le Président a remercié M. Hutson de son exposé. Il a noté le problème de la perception vis à vis des populations de chauves-souris et la nécessité de promouvoir l'adoption d'autres accords au titre de la CMS. Il a demandé au Secrétariat de poursuivre ses travaux en étroite collaboration avec M. Hutson pour obtenir d'autres renseignements afin de clarifier le rôle et l'état des espèces de chauves-souris, de préciser les menaces envers la santé humaine et de trouver un équilibre entre ces menaces et le rôle économique des chauves-souris.

85. Le Conseil scientifique a également entendu un exposé de M. Williams de DEFRA, R-U, sur les rapaces. Il a souligné l'importance des rapaces en tant que symboles historiques, ainsi que de sentinelles et d'indicateurs, étant donné leur position au sommet de la chaîne alimentaire. Les populations de rapaces étaient peu importantes par rapport à celles d'autres oiseaux et étaient très sensibles aux menaces. Il a exposé les mesures juridiques et pratiques adoptées par le Royaume-Uni pour la conservation de ses 15 espèces reproductrices de rapaces qui étaient toutes migratrices. Notant le succès populaire du rétablissement des balbuzards en Ecosse, il a également souligné le rôle important que les rapaces pouvaient jouer en augmentant la sensibilité à l'égard des questions liées à la biodiversité. En conclusion, il a souligné une proposition du Royaume-Uni en faveur des rapaces qui consistait à effectuer une étude générale laquelle réunissait tous les renseignements disponibles sur les habitats, les habitudes migratrices et les itinéraires des rapaces, dressait une carte de leurs voies aériennes et identifiait l'état des diverses espèces. Cela couvrirait également les questions telles que celles de savoir si les rapaces étaient définis comme incluant les vautours et les hiboux. Enfin, l'étude générale se pencherait sur les avantages et les inconvénients des divers moyens d'action disponibles, dont l'élaboration de plans d'action, de plus larges MdA ou d'un Accord à part entière.

86. **Résumé/Action.** Le Président a remercié M. Williams de son exposé et a accueilli favorablement l'étude proposée par le Royaume-Uni. Il a reconnu le symbolisme attaché aux

rapaces et les menaces auxquelles ils devaient faire face à l'échelle mondiale. Il a demandé à M. Williams de faire un rapport en retour à la prochaine réunion du Conseil scientifique, de manière à ce que le sujet soit traité à la prochaine COP.

6.2 *Petits projets financés par la CMS*

87. M. Barbieri a donné une vue générale de l'état des petits projets financés par le Fonds d'affectation spécial de la CMS (ScC12/Doc.15) et a noté que depuis COP7 quelque 400 000 dollars des Etats-Unis avaient été alloués à un total de 14 projets. Il a déclaré qu'il y avait eu une amélioration substantielle dans la réalisation de projets et que des efforts considérables avaient été faits pour finaliser et fournir le financement décidé par la COP pour les divers projets. Le tableau qui figurait au document 15 s'efforçait de résumer l'état actuel des ressources utilisées pour les projets de conservation financés par le Fonds d'affectation spécial de la CMS, dont les ressources déjà engagées et celles que l'on pouvait attendre pour être utilisées au cours de 2004. Quelques ressources (environ 126 000 dollars des Etats-Unis) restaient disponibles pour d'autres projets pendant l'exercice financier actuel et les projets proposés dépassaient largement la disponibilité des fonds. Il faudrait donc que le Conseil scientifique établisse clairement des priorités en ce qui concerne les projets proposés.

88. Plusieurs conseillers ont fait des commentaires sur la forme dans laquelle l'information concernant l'état des petits projets était soumise au Conseil scientifique. M. Devillers (Union européenne) s'est félicité de l'amélioration des renseignements fournis, mais a déclaré que la décision du Conseil scientifique pour ce qui était de chaque projet devrait être indiquée dans la colonne de droite laquelle, dans le présent document, était souvent laissée vide. Il serait également utile de fournir une indication sur ce que la COP avait alloué comme financement pour les divers projets. Mme Neal (Présidente du Comité permanent de la CMS) a déclaré qu'il serait également utile de mettre à jour les estimations des dépenses réelles pour chaque projet réalisé à ce jour. M. Perrin (Conseiller nommé) a ajouté que les propositions de projet devraient être soumises à une réunion au moins avant leur examen afin qu'une liste permanente de projets prioritaires puisse être établie.

89. M. Limpus (Conseiller nommé) a ajouté qu'à son avis il était nécessaire d'établir et de publier des rapports sur tous les projets réalisés afin que les renseignements recueillis grâce aux activités de projet puissent être mises à la disposition d'un plus grand public. Il a suggéré qu'un système d'examen similaire soit également élaboré pour les rapports de projet finalisés, faisant appel par exemple à des conseillers spécialisés. Le Conseil scientifique devrait également fournir des renseignements sur les cas dans lesquels des projets auxquels on avait accordé une priorité élevée n'étaient pas entrepris. M. Rilla Manta (Uruguay) a indiqué que les renseignements sur les résultats des activités réalisées dans le contexte de projets relatifs à son pays seraient publiés.

90. Mme Sene Thiam (Sénégal) a rappelé que certains pays rencontraient de grandes difficultés dans l'élaboration de plans d'action pour la conservation d'espèces inscrites aux Annexes de la CMS et qui étaient couvertes pour des MdA. Dans d'autres cas, des plans d'action étaient mis en œuvre au niveau national, tels que celui pour les tortues marines dans son pays, mais n'étaient pas poursuivis. L'aide de la CMS et d'autres conventions était donc nécessaire pour la planification et l'application des mesures nécessaires par des projets, le cas échéant. M. Muembo (République démocratique du Congo) a ajouté que certaines propositions de projet avaient été envoyées (gorille de montagne, éléphants et tortues marines), mais semblaient s'être égarées. Il cherchait donc le moyen de les soumettre à nouveau.

91. M. Barbieri a indiqué qu'en général les rapports sur les projets étaient mis à la disposition des membres du Conseil scientifique et que l'avis des conseillers pertinents était recherché. Cependant, ce n'était pas une procédure normale et elle pourrait être renforcée à l'avenir. La situation pour ce qui était

de la publication de rapports de projet dépendait du type du projet. Certains consistaient, par exemple, en activités de création de moyens d'intervention ou en plans d'action pour lesquels les rapports définitifs ne seraient pas nécessairement d'un grand intérêt pour une publication. Répondant à une question concernant un projet proposé par le Kenya sur les tortues marines, il a indiqué que, suite à la précédente réunion du Conseil scientifique, une soumission plus détaillée avait été reçue, et le projet devait être géré par l'intermédiaire du Secrétariat pour le MdA sur la Conservation et la gestion des tortues marines et de leurs habitats dans l'océan Indien et le sud-est asiatique.

92. ***Résumé/Action.*** Le Président a noté que les renseignements fournis à l'avenir au Conseil scientifique sur l'état des petits projets devraient inclure une indication de la réunion du Conseil qui avait pris la décision concernant le projet, de l'origine du projet et de l'ensemble des ressources disponibles. Une liste permanente de projets prioritaires devrait être élaborée, pour laquelle des propositions devraient être soumises, une réunion du Conseil scientifique au moins avant celle à laquelle ils devaient être examinés pour établir des priorités. Il devrait y avoir également une vérification de la qualité des projets, leurs rapports finalisés étant soumis à un examen comparatif et transmis par l'intermédiaire des conseillers respectifs.

93. M. Barbieri a indiqué que la liste des projets proposés par les groupes de travail seraient diffusée avec le rapport de la réunion. La liste est jointe en Annexe 9. Le Secrétariat contacterait ceux qui ont proposé des projets afin de poursuivre leurs spécifications, et les propositions de projet seraient prises en considération dans la mesure où les fonds seraient disponibles.

94. Le Président a déclaré que le Secrétariat devrait informer les Conseillers nommés, avec l'approbation du Président, de tout financement disponible. Il a demandé au Secrétariat de fournir une liste composite des projets prioritaires pour un financement. Il a noté qu'on espérait que d'autres fonds seraient disponibles à la date de la prochaine réunion du Conseil scientifique et qu'ils seraient alloués de façon systématique. Le Conseil scientifique devrait viser à établir une liste de projets à temps pour la prochaine réunion. En raison du manque de ressources disponibles pour ces projets, le Secrétariat devrait rechercher un financement d'autres sources et notamment des Parties elles-mêmes.

6.3 *Cible mondiale 2010 concernant la biodiversité*

95. M. Harrison (PNUE-CMSC) a rappelé que 2002 avait été une année importante pour la biodiversité avec l'adoption d'un plan stratégique pour la CDB à sa sixième COP en avril, la réunion des ministres responsables de l'application de la CDB à La Haye le même mois et la réunion des chefs d'Etat du WSSD à Johannesburg en septembre. Comme noté dans le document ScC12/Doc.17, le WSSD avait implicitement approuvé la cible 2010 pour une réduction significative du taux de perte de la biodiversité au paragraphe 44 de son Plan d'application. Il a exposé les progrès accomplis par le Secrétariat de la CDB pour fixer des cibles, des objectifs et des indicateurs mondiaux afin d'atteindre la cible 2010. Passant en revue les renseignements et les propositions contenus dans le Document 17, il a souligné que la CMS était l'un des rares accords multilatéraux mondiaux traitant explicitement de la conservation des espèces et de leurs habitats. Elle s'occupait donc directement d'une des composantes clés de la biodiversité et son mandat couvrait explicitement des espèces dont les populations se manifestaient régulièrement dans plus d'un pays. En conséquence, il a proposé que la CMS reconnaisse explicitement le bien fondé du choix de la cible 2010 pour ses activités et objectifs, fasse rapport sur les mesures prises pour atteindre la cible et mette au point des indicateurs sur les espèces migratrices susceptibles d'aider à évaluer les progrès accomplis pour atteindre la cible. Le Document 17 contenait une série de 10 recommandations sur les mesures à prendre à cet effet. Il a décrit le document comme étant un projet en cours de mise au point qui pourrait être bien amélioré, basé sur l'avis initial du Conseil scientifique et avec d'autres apports de la CMS et des secrétariats d'Accord. Il a conclu que le PNUE-CMSC serait très heureux de travailler avec le Conseil scientifique et la CMS sur ce sujet.

96. M. Oteng-Yeboah (CDB-SBSTTA) a indiqué qu'il y avait déjà une étroite collaboration entre la CDB et la CMS. Il a ajouté que la CMS était une source précieuse d'indicateurs sur les espèces migratrices lesquelles étaient importantes pour indiquer les tendances générales de l'ensemble des écosystèmes. Il a donc demandé au Conseil scientifique de déterminer comment la CMS pourrait au mieux fournir des renseignements sur les progrès qui étaient accomplis pour atteindre la cible 2010.

97. M. Davidson (Convention Ramsar) a déclaré que les renseignements fournis dans les rapports nationaux concernaient presque toujours ce qui était fait plutôt que les résultats de telles actions. Ceci signifiait que les indicateurs qui pourraient être mis au point sur la base de ces renseignements étaient des indicateurs de processus (par exemple sur la création de zones protégées), plutôt que des indicateurs de résultats (tout changement pour le meilleur ou pour le pire dans l'état d'une espèce donnée). Le Comité d'examen scientifique et technique de Ramsar (STRP) avait créé un groupe de travail dont l'objectif était de mettre au point des indicateurs sur l'efficacité de l'application de la Convention Ramsar. Le groupe avait élaboré un document de travail identifiant les sujets d'indicateurs possibles et recherchait maintenant plus pratiquement à réaliser des indicateurs susceptibles de donner des renseignements compréhensibles et pertinents. La disponibilité de séries fiables de données était une condition préliminaire et il pourrait s'avérer que pour certains sujets il ne soit pas possible de réaliser actuellement des indicateurs corrects. Pour certains types d'indicateur la source évidente de renseignements fiables aurait été la Liste rouge de l'UICN qui était utilisée vraisemblablement par des conventions différentes, telles que la CMS et la CDB. Si les conventions avaient à trouver les indicateurs répondant à leurs besoins spécifiques, leur collaboration était recommandée pour renforcer mutuellement leurs efforts respectifs plutôt que d'essayer chacun pour soi de réinventer la roue.

98. M. Vié (Union mondiale pour la conservation – UICN) s'est référé aux travaux entrepris par son organisation pour évaluer l'état de survie des espèces. Ces travaux étaient bien avancés pour ce qui était des oiseaux avec la collaboration précieuse de BirdLife International. Les mêmes travaux étaient entrepris pour les mammifères et devaient être étendus à d'autres groupes. Une des difficultés rencontrées était que chaque organisation semblait utiliser un système différent d'établissement de format, ce qui rendait les comparaisons difficiles et donnait l'impression que les diverses organisations travaillaient à la production d'indicateurs à différents niveaux. Il a donc demandé que soit instaurée une plus grande collaboration entre tous ceux qui participaient à la création d'indicateurs et, plus spécifiquement, que le Conseil scientifique recherche les moyens par lesquels les renseignements allaient des Parties à la CMS.

99. M. Simmonds (Société pour la conservation des baleines et des dauphins - WDCCS) a fait observer que la CMS était unique en étant au centre des Accords qui en dépendaient, ce qui devrait constituer de bonnes sources de renseignements pour la mise au point d'indicateurs. Il a donc demandé que soit établie une collaboration plus étroite avec ces Accords, ainsi qu'en général avec les ONG intéressées. La WDCCS, qui gérait environ 40 projets de terrain, aimerait une collaboration plus étroite avec la CMS. Il a également noté qu'ACCOBAMS pensait de plus en plus à la façon d'évaluer le succès des mesures prises pour la conservation des cétacés dans la zone de sa responsabilité.

100. M. Devillers (Union européenne) s'est félicité du document préparé par le PNUE-CMSC. Cependant, il a noté que ce document se référait surtout à l'évaluation de la situation et il se demandait quelles mesures étaient prises pratiquement pour atteindre les buts fixés, plutôt que de les mesurer simplement. Dans sa réponse, M. Harrison a déclaré que l'ensemble des diverses organisations prenaient déjà des mesures pour les atteindre. M. Oteng-Yeboah (CDB-SBSTTA) a indiqué que les mesures prises par toutes les organisations travaillant en faveur de la conservation de la biodiversité devraient être renforcées et étendues à d'autres partenariats. Mme Nickson (WWF International) a noté qu'à la dernière COP de la CDB la conservation des espèces migratrices avait été mentionnée comme

une activité centrale des Parties à cette convention, notamment en ce qui concernait la création de réseaux de zones protégées dans le cadre du programme de travail sur les zones protégées, ainsi qu'en ce qui concernait le programme de travail sur les zones maritimes et côtières. Mais ces mesures seraient plus efficaces si la collaboration entre les divers Accords était améliorée.

101. **Résumé/Action.** Le Président a remercié le PNUE-CMSC de la préparation du document qui fournissait une bonne base pour la poursuite des travaux. Il a noté l'importance de toutes les parties intéressées qui collaboraient pour atteindre la cible 2010, laquelle constituait un foyer pour tous les travaux effectués dans le domaine de la conservation de la biodiversité et pour la promotion de synergies à cet égard. Il a donc demandé au Secrétariat de poursuivre ses travaux avec le PNUE-CMSC, en liaison avec la CDB, pour identifier les meilleurs apports, c'est à dire les plus réalistes, efficaces et proactifs, que la CMS pourrait réunir pour atteindre la cible 2010. Il a écrit aux Présidents de la CDB-SBSTTA, de Ramsar-STRP et de l'UICN pour offrir l'aide du Conseil scientifique à cet égard, notamment pour la mise au point d'indicateurs.

6.4 Liste des Etats de l'aire de répartition des espèces inscrites aux Annexes de la CMS

102. M. Barbieri a indiqué que la liste des Etats de l'aire de répartition des espèces migratrices inscrites aux Annexes de la CMS (ScC12/Doc.18) avaient été soumise pour examen et commentaires au Conseil scientifique. La liste portait sur toutes les nouvelles espèces ajoutées aux Annexes par COP7. Elle avait été compilée sur la base des renseignements contenus dans les propositions originelles, pour inclusion dans les Annexes, en consultation avec les conseillers intéressés. En plus, le document contenait également un Additif énumérant les espèces par Etat Partie de l'aire de répartition. Il demandait une réponse pour savoir si ce nouveau format était utile. La prochaine réunion du Conseil scientifique aurait probablement à aborder le problème de la comptabilité des diverses listes des Etats de l'aire de répartition établies dans le contexte de la CMS et dans des cadres proches de la CMS. Cette question a été également soulevée dans le document relatif à GROMS (ScC12/Doc.23).

103. M. Biber (AEWA) s'est inquiété des différences existant entre les espèces inscrites aux Annexes de la CMS et celles inscrites aux Annexes de l'AEWA qui comportaient un plus grand nombre d'espèces. Il a donc soulevé la question du processus à suivre pour l'inscription de ces autres espèces aux Annexes de la CMS.

104. **Résumé/Action.** Le Président a appelé des commentaires sur l'exactitude des listes des Etats de l'aire de répartition qui doivent être envoyées au Secrétariat dans un délai de trois mois afin qu'une version amendée de la liste puisse être établie. Il a ajouté que la prochaine réunion du Conseil scientifique devrait consacrer une partie de son attention aux questions des renseignements en général et à la façon dont les renseignements étaient réunis en particulier. Il a également noté que les différences entre les espèces inscrites aux Annexes de la CMS et de l'AEWA concernaient surtout les oiseaux. Il a fait observer à cet égard que les Accords étaient indépendants et pouvaient avoir des listes différentes de celles contenues dans les Annexes de la CMS, bien qu'il y ait clairement des raisons scientifiques et de conservation pour que les diverses listes coïncident autant que possible. Ce qui était important c'était de parvenir à une compréhension commune entre la CMS et les Accords qui en dépendaient au sujet des critères scientifiques applicables à l'inscription d'espèces dans les diverses Annexes.

6.5 Directives sur l'application des critères de la Liste rouge de l'UICN aux niveaux régional et national

105. M. Vié (Union mondiale pour la conservation – UICN) a fait un exposé sur le fondement de la Liste rouge de l'UICN des Espèces menacées et sur les directives pour l'application des critères

de la Liste rouge de l'UICN aux niveaux régional et national (ScC12/Inf.11), fournissant des exemples et des indications sur la façon dont les critères s'appliquaient aux espèces migratrices, sur la façon dont l'état de chaque espèce devait être évalué aux différents niveaux et sur la relation entre l'état des espèces en danger aux niveaux national, régional et mondial. En réponse à la question de savoir si le système resterait stable, il a indiqué qu'il existait depuis quarante ans, qu'il avait été amendé à la fin des années 80 et qu'un nouveau système avait été introduit en 2001. Ce dernier était conçu pour rester stable de façon à ce qu'il puisse être utilisé comme indicateur.

106. ***Résumé/Action.*** Le Président a rappelé que COP7 avait indiqué qu'elle approuvait dans l'ensemble le système de l'UICN. Il a demandé que le système soit à nouveau examiné par le Conseil scientifique à sa prochaine réunion.

6.6 *Obstacles artificiels à la migration et autres menaces envers les espèces migratrices et leurs habitats*

Espèces migratrices en tant que vecteurs de maladies

107. En présentant le sujet, M. Hagemeyer (Wetlands International), s'est référé en particulier aux oiseaux migrateurs et aux plaintes récentes selon lesquelles ils pourraient être vecteurs de la grippe asiatique, avec les exigences des pays affectés, où un grand nombre de volailles étaient infectées par la maladie, de commencer l'abattage d'oiseaux migrateurs. A cet égard, Wetlands International s'était mis en rapport avec les principales organisations traitant la question, à savoir l'OMS et la FAO, pour leur fournir des renseignements sur les oiseaux migrateurs, et notamment les oiseaux d'eau, en démontrant qu'un abattage à grande échelle ne serait pas une solution efficace, même s'il était prouvé que les oiseaux étaient vraiment les vecteurs. Il a ajouté qu'il y avait très peu de renseignements sur la prévalence de la maladie chez les oiseaux migrateurs, ce qui faisait obstacle à la fourniture de conseils aux organisations concernées, même si elles s'étaient montrées prêtes dans une certaine mesure à entendre les renseignements disponibles. C'était pour cette raison que la question était soulevée au Conseil scientifique, lequel pouvait avoir un rôle à jouer en assurant que les renseignements sur cette question seraient plus facilement disponibles en cas d'événements similaires à l'avenir. Se référant aux renseignements figurant dans les documents dont a été saisi le Conseil (ScC12/Inf.23 et 24), il a déclaré que la FAO semblait prête à diffuser une déclaration en collaboration avec les pays intéressés, soulignant que l'abattage n'était pas une solution efficace et demandant plutôt de s'efforcer à séparer les oiseaux domestiques des oiseaux sauvages. Cette position avait été confirmée à une réunion de la FAO en février 2004 à Bangkok. La FAO avait également élaboré un Bulletin sur la grippe aviaire, dont 9 numéros avaient été publiés à ce jour. Les derniers renseignements montraient que le virus avait été positivement identifié dans un petit nombre d'oiseaux appartenant aux espèces migratrices, bien qu'on n'ait pas toujours su clairement si les spécimens infectés étaient de la faune sauvage ou de populations domestiquées. Il a ajouté que l'OMS préparait actuellement un projet de document sur cette question qui exigeait apparemment des prises d'échantillons pour s'assurer de la situation réelle. Il était important pour la CMS de s'intéresser à cette question car parfois les organisations intergouvernementales ne voulaient pas laisser les ONG jouer un rôle dans leurs réunions, car elles seraient plus réceptives à une organisation intergouvernementale telle que la CMS.

108. M. O'Sullivan (Conseiller nommé) est tout à fait d'accord de la nécessité de prendre des mesures pour essayer d'empêcher les autorités de céder à la panique et de tuer inutilement des populations d'oiseaux sauvages. M. Schlatter (Conseiller nommé) a prévenu que dans de tels cas les espèces d'oiseaux qui étaient déjà en situation précaire pourraient grandement souffrir. Il était urgent que la CMS demande aux pays d'effectuer des enquêtes et des recherches régulières de la présence d'anticorps sur les oiseaux sauvages sur, la façon dont la grippe aviaire et autres maladies étaient propagées et sur les populations sauvages qui étaient exposés à ces maladies.

109. M. Custodio (Philippines) a déclaré que, bien qu'on ait trouvé que les oiseaux migrateurs avaient été infectés par des formes non virulentes du virus, il fallait rechercher s'ils avaient été exposés à ces formes virulentes et si dans certains cas le virus avait été trouvé dans des oiseaux vivants ou morts.

110. M. Woloszyn (Pologne) a noté que des chauves-souris avaient été trouvées vecteurs de deux maladies, à savoir la rage et l'histoplasmose, cette dernière dans des zones tropicales et subtropicales comme un champignon sur leurs déjections. L'histoplasmose peut revêtir deux formes, une affectait les poumons, l'autre progressive et généralement fatale, mais elle était relativement rare. Cela signifiait néanmoins que certaines cavernes, dans des pays comme le Mexique, étaient très dangereuses pour les humains. Il était donc important que des renseignements sur cette maladie soient diffusés.

111. M. Ankara (Congo) a souligné l'importance de la question, car les espèces migratrices étaient en danger parce qu'elle étaient considérées comme étant des vecteurs de maladies. Prenant en exemple la République démocratique du Congo, il a noté que les espèces migratrices continuaient d'être contrôlées car elles étaient suspectées par les populations d'être porteur du virus Ebola. Il a demandé qu'un groupe de travail soit créé pour étudier cette question et pour que le Conseil scientifique soit représenté à des réunions internationales, notamment à celles de la FAO et de l'OMS, qui étudiaient ces questions, afin que l'information puisse être fournie avant que des décisions drastiques soient prises au détriment des espèces migratrices.

112. ***Résumé/Action.*** Le Président a reconnu l'importance et l'urgence de cette question. Il a demandé à l'OMS et à la communauté en général de donner des éclaircissements sur les connaissances scientifiques à cet égard et a offert l'aide du Conseil scientifique sur cette question. Il a insisté pour qu'il n'y ait pas d'abattage d'espèces migratrices comme mesure préventive pour mettre un terme à la dissémination de la maladie jusqu'à ce que les bases scientifiques aient été clarifiées. Pour ce qui est du déclenchement de la grippe aviaire, il a insisté pour que soient adoptées d'urgence des mesures pour séparer les oiseaux domestiques des oiseaux sauvages, et en particulier, pour éloigner les oiseaux sauvages de l'approvisionnement en nourriture et en eau des oiseaux domestiques. Le Conseil scientifique devrait fournir toute l'aide possible, mais il a noté que Wetlands International jouait le rôle principal à cet égard. Il a été reconnu que la question exigeait un mélange de science et de perception. Etant donné l'urgence du problème en termes de santé humaine et de ses effets sur les espèces migratrices, le Conseil scientifique a décidé de former un groupe de travail qui collaborerait avec Wetlands International et travaillerait par e-mail ou par courrier postal. Le groupe de travail serait chargé de clarifier les questions scientifiques relatives aux espèces migratrices en étudiant les maladies clés dont ces espèces pourraient être vecteurs, et pour examiner les perceptions des gouvernements et des populations en termes de moyens par lesquels ils pourraient traiter la prévention de ces maladies. Le groupe de travail devrait présenter un rapport lors de la prochaine réunion du Conseil scientifique et devrait mettre ses conclusions à la disposition des Conseillers nommés et notamment de M. O'Sullivan. Les conseillers du Congo, de la République démocratique du Congo, de la Hongrie, des Philippines, de la Pologne, de la Gambie, ainsi que Mr. Schlatter, Mr. Hutson, et les représentants de Wetlands International et de l'UICN se sont portés volontaires pour être membres du groupe de travail.

Empoisonnement aux plombs de chasse

113. M. Barbieri a noté que la CMS n'avait pas encore traité directement cette question de l'empoisonnement des espèces migratrices par l'ingestion de plombs de chasse, mais qu'il faudrait déterminer si la Convention pouvait apporter une contribution à ce sujet qui n'était pas seulement préoccupant pour une grande variété d'espèces migratrices, mais aussi pour des espèces résidentes.

Il a noté que l'AEWA avait abordé ce problème depuis plusieurs années et qu'un des moyens par lequel la CMS pourrait traiter cette question était d'aider à diffuser les travaux de l'AEWA dans d'autres régions. Il a ajouté que la question n'était pas préoccupante seulement pour les oiseaux d'eau et que la CMS pourrait peut-être donc être utile en élargissant le champ taxonomique de la question. Le Conseil scientifique était donc consulté pour déterminer si la poursuite des travaux était souhaitable et s'il devait prendre des mesures.

114. M. Biber (Suisse), parlant en tant que représentant du Comité technique de l'AEWA, a indiqué que l'abandon de l'utilisation des plombs de chasse comme munition faisait partie de la stratégie adoptée par l'AEWA et qu'il serait très utile que la CMS puisse diffuser cette information dans toutes les autres régions. M. O'Sullivan (Conseiller nommé) a ajouté que des groupes d'oiseaux autres que les oiseaux d'eau étaient également affectés par le problème, tels que les oiseaux de proie qui absorbaient des plombs de chasse lorsqu'ils mangeaient des oiseaux blessés. La question pourrait donc être également abordée dans le contexte des travaux de la CMS sur les rapaces. M. Hagemeyer (Wetlands International) voyait là un rôle pour la CMS, notamment hors de la région couverte par l'AEWA, en faisant mieux prendre conscience du problème et en encourageant la communauté des chasseurs à engager un débat sur la possibilité d'interdire les plombs de chasse là où cela n'avait pas encore été fait. M. Schlatter (Conseiller nommé) a rappelé que Wetlands International avait déjà réalisé des travaux considérables sur ce problème et qu'il ne serait donc pas très difficile d'avoir une idée claire des pays qui avaient déjà interdit les plombs de chasse et de ceux qui manquaient d'information sur ce sujet. M. Hagemeyer a proposé de soumettre à la prochaine réunion du Conseil scientifique les conclusions de l'enquête entreprise par Wetlands International dans les pays où les plombs de chasse avaient été bannis.

115. **Résumé/Action.** Le Président a remercié Wetlands International de sa contribution et lui a demandé, en collaboration avec l'AEWA et le Secrétariat, de prendre la tête de cette mesure sur cette question et de soumettre un document général à la prochaine réunion du Conseil scientifique sur les parties du monde affectées par la question et sur les espèces concernées, de façon à ce qu'on puisse s'y référer à la prochaine COP.

Impact du changement climatique sur les espèces migratrices

116. Mme Neal (Présidente du Comité permanent de la CMS) a indiqué que le ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Questions rurales de son pays avait décidé de commander une étude pour évaluer la valeur de la preuve scientifique de liens entre le changement climatique et le comportement, l'abondance et la répartition des espèces migratrices, et de déterminer si les effets prévus pour ces espèces étaient fiables au cas où le changement climatique suivrait les schémas prévus (ScC12/Doc.19). Des soumissions avaient déjà été reçues d'entrepreneurs intéressés par l'étude. Elle a déclaré que, étant donné le manque de recherche fondamentale sur ce sujet, il était essentiel d'entreprendre un examen initial des connaissances. Alors que l'étude se concentrerait naturellement sur les espèces migrant sur l'ensemble du Royaume-Uni, c'était plutôt une contribution à un projet international et on pourrait connaître ses conclusions dans un délai d'environ neuf mois. Elle a ajouté qu'il serait difficile au stade actuel d'apporter des modifications fondamentales aux spécifications de l'étude, bien que celle-ci n'ait pas encore commencé et qu'aucune réflexion de portée générale par les membres du Conseil scientifique n'aurait d'utilité. En outre, le projet prévoyait la tenue d'un atelier international auquel elle espérait que le Conseil scientifique participerait.

117. M. Davidson (Convention Ramsar) a indiqué qu'une étude de l'impact du changement climatique sur les zones humides faite par le Secrétariat de la Convention Ramsar avait montré la nécessité d'entreprendre d'autres travaux et avait révélé une lacune importante pour ce qui était du changement climatique sur les espèces migratrices. Le projet entrepris par le Royaume-Uni était donc particulièrement bienvenu. Il a suggéré qu'il pourrait être intéressant de constater comment ses

conclusions pourraient contribuer au Rapport sur la quatrième évaluation du Comité intergouvernemental sur le changement climatique (IPCC), fournissant ainsi un exemple valable de la façon dont les travaux de la CMS pouvaient contribuer à ceux d'autres conventions et organismes. M. Finlayson (Convention Ramsar-STRP) a ajouté que la relation entre les questions de biodiversité et le changement mondial de climat soulevait des problèmes très pressants et difficiles à résoudre. Il a donc demandé que l'on prenne des dispositions officielles pour une collaboration plus étroite entre le Conseil scientifique et le STRP sur les questions concernées, y compris un programme commun de travaux avec des résultats bien avant 2008. Des partenariats innovants et renforcés, tels que ceux qui ont été mis au point avec diverses agences spatiales pour obtenir des renseignements par satellite, étaient essentiels pour aider à combler les lacunes en matière de renseignements.

118. M. Oteng-Yeboah (CDB-SBSTTA) a déclaré que COP7 de la CDB avait noté l'impact important du changement climatique sur les questions de biodiversité et celles relatives aux espèces migratrices. Il a remercié la CMS des efforts accomplis pour apporter une contribution aux travaux de la CDB dans ce domaine.

119. ***Résumé/Action.*** Le Président a accueilli favorablement les offres de collaboration et a souligné la nécessité pour le Conseil scientifique, le STRP et la SBSTTA de travailler conjointement. Il a demandé aux divers secrétariats d'étudier les moyens de réaliser cette collaboration. Il a remercié le Royaume-Uni d'avoir pris l'initiative de commander une étude sur la question. Il a également noté climatique. Le Président écrirait aux présidents respectifs des divers organes scientifiques de la CDB, de la Convention Ramsar et autres organismes susceptibles d'être intéressés par cette question pour indiquer la volonté du Conseil scientifique de collaborer dans ce domaine.

6.7 *Registre mondial des espèces migratrices (GROMS)*

120. M. Barbieri a noté que le sujet du Registre mondial des espèces migratrices (GROMS) (ScC12/Doc.23) avait été examiné lors de plusieurs réunions précédentes du Conseil scientifique. La principale raison de son inclusion dans l'ordre du jour de la présente réunion était que la phase initiale du projet approchait de sa conclusion. Par conséquent, avec la Résolution 7.8 adoptée par COP7 son développement devait être guidé par un groupe de consultation. La question a donc été soulevée afin de déterminer dans quelle mesure le Conseil scientifique devrait participer à ce processus. Il a suggéré que le Conseil scientifique identifie un ou deux conseillers qui pourraient guider le futur développement de cet outil d'information. Il serait également utile que le Conseil scientifique fasse des commentaires sur l'efficacité de la base de données et la qualité de l'information fournie.

121. M. Hagemeyer (Wetlands International) a noté que cette question avait été récemment débattue par l'AEWA qui attendait l'adoption d'une position par le Conseil scientifique sur GROMS comme base de décision sur sa propre position à cet égard et sur toute contribution financière qu'il pourrait faire pour le développement de GROMS. Avant de prendre toute décision à ce sujet, l'AEWA avait besoin de savoir quel rôle la CMS envisageait pour GROMS dans l'avenir.

122. M. Limpus (Conseiller nommé) percevait certains problèmes concernant la rationalisation des messages qui étaient adressés à des organisations telles que le PNUE-CMSC concernant l'élaboration de résumés par espèce. Il apparaissait que GROMS faisait quelque chose de similaire à l'exercice d'information entrepris par le PNUE-CMSC. M. Glowka a instamment demandé au Conseil scientifique de ne pas manquer l'occasion de participer au groupe d'évaluation pour la gestion de l'information.

123. ***Résumé/Action.*** Le Président a déclaré que l'information de base utilisée par le Conseil scientifique pour ses travaux était d'une grande importance et que GROMS contribuait de manière

significative à la fourniture de renseignements. Le problème à moyen terme concernait la façon d'aligner l'ensemble des diverses sources de données disponibles. Cette question devrait être examinée en profondeur à la prochaine réunion du Conseil scientifique où il pourrait être utile que ceux chargés du développement de GROMS puissent être présents. Il serait bon qu'un ou deux conseillers puissent participer au développement futur du processus sur une base permanente entre les sessions. Il a demandé aux Secrétariats de la CMS et de l'AEWA d'assurer la liaison sur la cette question et de se concentrer sur les questions clés de l'origine, la collecte et l'utilisation des données par GROMS. Pour avoir tout son sens, un outil d'information tel que GROMS avait besoin d'un contrôle de qualité et d'une planification efficace pour sa mise en œuvre.

7. Collaboration avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales

Evaluation du Millénaire portant sur les écosystèmes

124. Le Conseil scientifique a entendu un exposé sur l'Evaluation du Millénaire (EM) portant sur les écosystèmes par M Ash, (PNUE-CMSC), qui a rappelé que la CMS à COP7 avait, par la Résolution 7.9, demandé à ses Parties de jouer un rôle actif dans l'EM lequel, naturellement, comprenait les espèces migratrices dans son champ d'action. Dans sa présentation, M. Ash a rappelé que l'objectif de l'EM, en prenant pour base 2000, était de fournir une évaluation scientifique internationale des conséquences des changements dans l'écosystème pour le bien-être humain afin de répondre aux besoins d'information des décideurs et des moyens d'action. L'EM, dont les conclusions seraient communiquées en 2005, consistait en un examen de l'état des connaissances et ne devait pas faire de recommandations, mais attirer l'attention des bénéficiaires pour le bien-être de l'humanité découlant de l'écosystème. Il a noté que plusieurs conseillers et correspondants nationaux avaient été invités à rédiger et à examiner des sections de l'EM et que tous les conseillers devraient être invités à l'examen des chapitres de l'EM au cours de la deuxième série d'examens entre juin et août 2004. Pour un complément d'information, il a invité les personnes intéressées à consulter le site web www.millenniumassessment.org.

125. M. Oteng-Yeboah (CDB-SBSTTA) a noté que la CDB participait pleinement à l'Evaluation du Millénaire et que sa COP l'examinerait attentivement. Elle avait décidé d'informer ses Parties des premières conclusions de l'EM et de les encourager à utiliser ces conclusions pour faire connaître des décisions au niveau national. Elle encourageait aussi ses Parties à fournir des examinateurs similaires pour poursuivre le développement de l'EM. Grâce aux relations de la CDB avec les quatre conventions relatives à la biodiversité - Ramsar, CITES, CMS, Patrimoine mondial de l'humanité - elle souhaitait encourager les chercheurs à participer à l'examen.

126. M. Davidson (Convention Ramsar) a noté que le temps pour l'examen du projet des chapitres de l'EM était critique. Il a vivement insisté auprès des membres du Conseil scientifique pour qu'ils examinent le projet des chapitres dès qu'il serait disponible. Le Secrétariat de la Convention Ramsar avait fait cela pour les premiers chapitres et avait trouvé qu'il y avait encore un travail important à effectuer car très peu de renseignements y figuraient sur les espèces, ou en fait sur les espèces migratrices. Un double processus était donc nécessaire pour la fourniture de renseignements et l'indication des sources d'information pour assurer la qualité du produit final.

127. **Résumé/Action.** Le Président a remercié M. Ash de son exposé et a noté l'importance des travaux entrepris dans le contexte de l'EM et de sa pertinence à l'égard des espèces migratrices. Il a noté la nécessité d'un apport efficace dans le processus et dans le calendrier qui avait été décrit. Il a encouragé tous les conseillers scientifiques à participer à ce processus, soit sur une base taxonomique, soit sur une base régionale, afin qu'ils soient satisfaits du produit final. Enfin, il a noté que l'EM était très importante à l'appui de la cible 2010.

Collaboration avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales

128. M. Hagemeyer (Wetlands International) s'est référé au plan de travail commun existant entre Wetlands International, la CMS et l'AEWA couvrant plusieurs questions, dont la conservation des espèces migratrices dans la région Asie-Pacifique, ainsi que l'initiative relative à l'itinéraire aérien de l'Asie centrale. Il a communiqué au Conseil scientifique le rapport pour 2003 sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs (MWCC) de la région Asie-Pacifique, qui se référait en particulier aux trois plans élaborés pour la conservation d'espèces, comme les *Anatidae*, les grues et les oiseaux du littoral, et aux progrès accomplis pour identifier et développer les réseaux de sites de conservation. Les travaux du MWCC couvraient un certain nombre de zones sous la responsabilité de la CMS. Il espérait donc qu'une collaboration et une interaction s'instaureraient avec les Parties à la CMS et que ses organes seraient renforcés. Il a invité le Secrétariat et les Parties à poursuivre leur participation active au MWCC et à contrôler la mise en œuvre de cette initiative, à envisager la fourniture de ressources financières pour améliorer sa stabilité et à participer activement à l'examen de l'application de la stratégie proposée pour 2004, ainsi qu'au cadre mis au point pour les années suivantes.

129. M. Vié (UICN) a rappelé que l'UICN collaborait avec la CMS depuis de nombreuses années. Il s'est félicité du fait que le MdA entre les deux organisations ait été signé et il exprimé l'espoir de voir s'officialiser leur coopération. Il a encouragé la CMS à profiter du Congrès mondial sur la conservation pour établir de nouveaux partenariats avec les nombreux membres de l'UICN dans le monde et il a exprimé l'espoir que ces partenariats puissent servir également à accroître le nombre de membres de la CMS. M. Glowka s'est félicité de la collaboration de l'UICN, notamment pour la publication des travaux de la CMS.

130. M. Oteng-Yeboah (CDB-SBSTTA) s'est référé à un certain nombre de décisions prises par COP7 de la CBD qui concernaient directement la CMS dans les zones de terres sèches et semi-humides, la biodiversité dans les écosystèmes des eaux intérieures, la biodiversité des zones marines et côtières, la méthode de l'écosystème, l'utilisation durable, le tourisme, le changement climatique, l'Article 8(j) de la CBD et les dispositions qui s'y rattachent, la biodiversité des montagnes et des zones protégées. Il a noté que le programme commun actuel de travaux entre la CDB et la CMS devait être revu et il a fait appel à une synergie plus active entre les deux conventions.

131. **Résumé/Action.** Le Président s'est félicité de l'intervention de M. Oteng Yeboah et a souligné la nécessité d'un dialogue plus poussé au niveau scientifique sur les questions et les actions communes. M. Glowka a ajouté que les espèces migratrices touchaient presque tous les aspects du programme de travail de la CDB et que le programme de travail commun serait examiné dans le contexte de mesures plus étendues pour l'élaboration de directives afin d'intégrer les considérations sur les espèces migratrices aux stratégies sur la biodiversité et aux plans d'action au niveau national.

132. M. Davidson (Convention Ramsar) a déclaré que le STRP s'était engagé dans des travaux qui avaient un intérêt considérable pour le Conseil scientifique, notamment en ce qui concernait la mise au point d'indicateurs écologiques de l'efficacité des mesures prises sous les auspices de la Convention et d'autres aspects de la conservation et de l'utilisation judicieuse des zones humides, y compris la fourniture de directives sur l'utilisation de l'eau et l'agriculture. Il a également mentionné les travaux en cours sur la sélection des sites, notamment pour les taxons d'oiseaux non aquatiques. La prochaine COP de Ramsar qui se tiendra en Ouganda en 2005 sera particulièrement importante, étant la première COP tenue en Afrique, et il a demandé aux conseillers africains de collaborer avec leurs homologues pour la préparation de cet événement important. Il a ajouté que le plan de travail conjoint entre Ramsar, la CMS et l'AEWA avait maintenant été finalisé et serait signé à l'occasion de la célébration du 25^{ème} anniversaire de la CMS la semaine suivante à Edimbourg. Le plan de travail fournirait un mécanisme efficace pour l'échange de renseignements. Toutefois, il demandait au Conseil scientifique de nommer

un de ses membres en tant que conseiller de liaison officiel avec le STRP et il espérait que les documents pertinents produits par le STRP seraient examinés par les membres du Conseil scientifique.

133. M. Simmonds (WDCS) a déclaré qu'en tant que nouveau venu il était intrigué par la dynamique qui se développait entre ce qui pouvait tout d'abord sembler être deux approches dissemblables de la conservation, à savoir l'approche plus holistique d'une gestion basée sur les écosystèmes et celle de la CMS qui pouvait être perçue comme une approche plus traditionnelle concentrée sur les espèces. Il a estimé que pratiquement ces deux approches étaient tout à fait complémentaires, mais qu'il y avait un problème de perception. Il a donc demandé au Conseil scientifique et à la CMS de se tourner vers l'avenir et d'explorer le rôle de la CMS par rapport à d'autres forums. Il s'est félicité du développement des travaux de conservation de la CMS dans l'environnement marin où il y avait de nombreux problèmes qui n'étaient pas bien connus. Il a estimé que la CMS et les Accords qui en dépendaient constituaient une unique et importante contribution à la conservation du monde marin face à l'accélération des menaces, à une dégradation et à une perte de l'habitat, lesquelles affectaient de nombreuses espèces marines migratrices. Il s'est félicité de la participation de la WDCS à ASCOBANS et ACCOBAMS, et il comptait sur une collaboration avec de futurs Accords et MdA ainsi qu'avec le Conseil scientifique par l'intermédiaire du réseau mondial de bureaux et de filiales du WDCS. M. Glowka a remercié M. Simmonds de son intervention et fait valoir que le WDCS avait élaboré en collaboration avec la CMS une publication sur les travaux de la CMS sur les cétacés.

134. M. Baker (Australie), parlant au nom de l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP), s'est félicité du peu de temps qu'il avait fallu pour faire fonctionner ACAP depuis sa création et il a exprimé sa gratitude pour le soutien du Secrétariat et du Conseil scientifique de la CMS.

135. M. Notarbartolo di Sciara (ACCOBAMS) espérait une longue période de coopération avec le Conseil scientifique et il a estimé que l'accroissement des échanges de renseignements et des mesures entre les Accords serait très bénéfique. L'effort requis serait certainement profitable à l'avenir.

136. M. Biber (Suisse), parlant au nom de l'Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie (AEWA) a déclaré que l'Accord souhaitait vivement renforcer ses contacts et ses relations avec la Convention mère. Même si l'AEWA était un Accord indépendant, il y avait beaucoup de domaines dans lesquels une collaboration était nécessaire avec la CMS. Il a noté les progrès accomplis sur l'accord proposé en faveur d'un itinéraire aérien d'Asie centrale. Le Comité technique de l'AEWA avait pris position en la matière, position selon laquelle d'un point de vue scientifique et technique il n'y avait aucune raison que l'AEWA ne puisse adopter un élargissement de sa zone de responsabilité pour couvrir l'itinéraire aérien proposé. M. Hagemeyer (Wetlands International) a souligné l'importance de l'Asie centrale pour la migration des oiseaux d'eau, mais a noté qu'il était encore couvert effectivement par la Stratégie sur les oiseaux d'eau d'Asie-Pacifique. Un atelier avait déjà été organisé avec les pays intéressés et on proposait d'en tenir un autre en Inde avec la participation de la CMS et de l'AEWA afin de finaliser le projet de plan d'action existant et de faire un choix final entre les options possibles pour fournir à ce plan un cadre d'application, à savoir l'inclusion d'un accord sur l'itinéraire aérien au titre de l'AEWA, l'adoption d'un accord séparé au titre de la CMS ou la mise au point d'une stratégie comme celle qui existait pour la région Asie-Pacifique.

137. **Résumé/Action.** Le Président a pris contact avec le président du Comité technique de l'AEWA à ce sujet. Il a pris note de l'atelier prévu et espéré que les membres pertinents du Conseil scientifique en seraient informés, et notamment le Conseiller nommé pour la région.

138. En ce qui concernait d'autres conventions et accords, M. Glowka a fait savoir au Conseil scientifique qu'un MdA avait été conclu avec le Secrétariat de la CITES pour la mise au point d'une série de mesures communes, dont des actions concertées sur plusieurs espèces. L'année précédente, un MdA avait été conclu avec le Secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification et on

espérait mettre au point des activités communes entre les secrétariats et un programme commun de travaux entre les forums. Il a également fait savoir à la réunion que le Secrétariat de la CMS participait à l'élaboration d'une initiative stratégique pour les espèces migratrices de l'hémisphère occidental. Une réunion avait eu lieu au Chili en 2003 réunissant les représentants de plus de 20 pays de l'hémisphère occidental qui avait fourni au Secrétariat de la CMS l'occasion de mettre en valeur les avantages de la CMS dans le contexte d'initiatives pour la région et pour les espèces. Le résultat de la réunion avait été un accord entre les représentants des pays présents pour poursuivre le processus et créer un comité de direction intérimaire comportant un représentant de la CMS. Enfin, il s'est félicité de l'étroite coopération avec le PNUE-CMSC dans le domaine de la gestion de l'information.

139. M. Perrin (Conseiller nommé) a fait état de la réunion de 2003 du Comité scientifique de la Commission baleinière internationale, résumant l'information présentée à la réunion sur l'état des espèces de cétacés figurant aux Annexes I et II de la CMS (ScC12/Doc.20).

140. **Résumé/Action**. Le Président a remercié les représentants des organisations intéressées pour les renseignements fournis et s'est félicité de leur collaboration avec le Conseil scientifique et la CMS en général. Il a noté que des volontaires étaient nécessaires pour assurer la liaison avec la Convention Ramsar et l'UNESCO et a demandé à tous les conseillers intéressés de se mettre en rapport avec M. Barbieri.

8. Date et lieu de la treizième réunion du Conseil scientifique

141. M. Barbieri a noté que la prochaine réunion du Conseil scientifique se tiendrait conjointement avec COP8 dont la date et le lieu n'avaient pas encore été fixés de manière définitive, bien qu'il était probable que cette réunion aurait lieu au cours du second semestre de 2005.

142. Le Président a demandé au Secrétariat d'envisager la tenue de la prochaine réunion du Conseil scientifique sur quatre jours. Bien que la réunion actuelle ait été très productive, ses travaux avaient dû subir la contrainte du temps disponible. Il a ajouté que la prochaine réunion du Conseil scientifique devrait couvrir six domaines principaux: un examen plus systématique des questions relatives aux espèces inscrites aux Annexes, dont les plans d'action et les projets entrepris; la conclusion des débats sur le modus operandi du Conseil scientifique, notamment pour ce qui était des régions (y compris le nombre de conseillers concernés); la préparation d'un aperçu des menaces envers les espèces migratrices pour soumission à la COP; la synthèse de toutes ces questions dans un Plan d'application cohérent pour les années à venir; le perfectionnement des travaux effectués par le PNUE-CMSC sur l'information et l'élaboration des rapports, afin que les questions puissent être expliquées à la COP de façon à être facilement comprises par les décideurs; enfin la présentation d'une image plus générale à la COP et au monde entier basée sur une collaboration plus étroite entre la famille élargie des institutions participant aux travaux de la CMS.

9. Questions diverses

143. Il n'y a pas eu d'autres questions.

10. Clôture de la réunion

144. Suite à l'échange habituel de courtoisies, le Président a clôturé la séance à 17 heures 30 le vendredi 2 avril 2004.

LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS / LISTA DE PARTICIPANTES

President/Chairman/Presidencia

Prof. Dr. Colin A. **Galbraith**
 Director of Scientific and Advisory Services
 Scottish Natural Heritage
 2/5 Anderson Place
 Edinburgh EH6 5NP
 UNITED KINGDOM

Tel.: (+44 131) 446 2404
 Fax: (+44 131) 446 2491
 E-Mail: colin.galbraith@snh.gov.uk

Vicepresident/ Vice-Chairman/Vice-Presidente

Mr. John H. **Mshelbwala**
 Assistant Director (Conservation)
 Federal Ministry of Environment
 Environment House, Rm 321
 Independence Way
 opposite National Hospital
 P.M.B. 265
 Garki, Abuja, F.C.T.
 NIGERIA

Tel.: (+234 9) 523 4119
 Fax: (+234 9) 523 4119
 E-Mail: johnmshelbwala2@yahoo.com

Membres/Members/Miembros

M. Dieudonné **Ankara**
 Ministère de l'industrie minière et de l'environnement
 Direction générale de l'environnement
 B.P. 958
 54, rue Bordeaux Oeunzé
 2124 Brazzaville
 CONGO

Tel.: (+242) 516750 / 814030 / 815979
 Fax: (+242) 81 03 30 / 81 08 47
 E-Mail: graspcongo@yahoo.fr

Dr. Richard K. **Bagine**
 Deputy Director Research and Planning
 Kenya Wildlife Service
 P.O. Box 40241
 Nairobi
 KENYA

Tel.: (+254 20) 60 08 20
 Fax: (+254 20) 60 77 59
 E-Mail: kws@kws.org, research@kws.org

Mr. Barry **Baker**
 Department of the Environment and Heritage
 Australian Antarctic Division
 Channel Highway
 Kingston, Tasmania 7050
 AUSTRALIA

Tel.: (+61 3) 6232 3407
 Fax: (+61 3) 6232 3288
 E-Mail: barry.baker@aad.gov.au

Dr. Attila **Bankovics**
 Hungarian Natural History Museum
 Baross u. 13
 1088 Budapest
 HUNGARY

Tel.: (+36 1) 210 1075 ext 5044
 Fax: (+36 1) 334 2785
 E-Mail: bankovic@zool.nhmus.hu

Dr. Roseline C. **Beudels-Jamar de Bolsee**
Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique
29, rue Vautier
1000 Bruxelles
BELGIUM

Tel.: (+32 2) 627 43 54
Fax: (+32 2) 649 48 25
E-Mail: roseline.beudels@naturalsciences.be

Dr. Olivier **Biber**
Chef des Questions internationales Nature et Paysage
Office fédéral de l'environnement, des forêts, et du
paysage (OFEFP)
3003 Berne
SWITZERLAND

Tel.: (+41 31) 323 0663
Fax: (+41 31) 324 7579
E-Mail: olivier.biber@buwal.admin.ch

Dr. Taulant **Bino**
Museum of Natural Sciences
Muzeu i Shkencave te Natyres
Rr. e Kavajes 134
Tirana
ALBANIA

Tel.: (+355 4) 22 90 28
Fax: (+355 4) 22 90 28
E-Mail: taobino@icc-al.org

Lic. Daniel E. **Blanco**
Encargado de Programa de América del Sur
Wetlands International South America Programme
25 de Mayo 758 10 "I"
C1002 ABO
Buenos Aires
ARGENTINA

Tel.: (+54 11) 43 12 09 32
Fax: (+54 11) 43 12 09 32
E-Mail: dblanco@wamani.apc.org

Dr. Almamy **Camara**
Director of Parks and Wildlife Management
Department of State for Fisheries, Natural Resources
and the Environment
Abuko Nature Reserve
Banjul
GAMBIA

Tel.: (+220) 437 5888 / 992 1976 / 437 6972/3
Fax: (+220) 439 2179
E-Mail: wildlife@gamtel.gm, almamoc@hotmail.com

Mr. Carlo C. **Custodio**
Chief, Wildlife Resources Division
Protected Areas and Wildlife Bureau (PAWB)
Department of Environment and Natural Resources
Quezon Avenue, Diliman
Quezon City 1100
PHILIPPINES

Tel.: (+6 32) 925 8952/53
Fax: (+6 32) 925 8953 / 924 0109
E-Mail: wildlife@pawb.gov.ph

Dr. Pierre **Devillers**
Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique
29, rue Vautier
1000 Bruxelles
BELGIUM

Tel.: (+32 2) 627 43 54
Fax: (+32 2) 649 48 25
E-Mail: pierre.devillers@naturalsciences.be

Dr. Torbjörn **Ebenhard**
Scientific Research Director
Swedish Biodiversity Centre
P.O. Box 7007
75007 Uppsala
SWEDEN

Tel.: (+46 18) 67 22 68
Fax: (+46 18) 67 35 37
E-Mail: torbjorn.ebenhard@cbm.slu.se

M. Abdellah **El Mastour**
Chef du Service des Parcs et Réserves
Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte
contre la Désertification
B.P. 65 - Quartier Administratif
Rabat-Chellah
MOROCCO

Tel.: (+212 37) 67 11 05
Fax: (+212 37) 76 68 55 / 76 44 46 / 67 00 87 / 66
08 26
E-Mail: elmastour@athena.online.co.ma

Dr. Esam Ahmed **Elbadry**
Nature Conservation Section
Egyptian Environmental Affairs Agency
42 El Medina El Monawara St. Apt. 6
Cairo, Mohandeseen, 12411
EGYPT

Tel.: (+20 2) 336 9083
Fax: (+20 2) 761 5542
E-Mail: medwetcoast@link.net

Dr. Jirí Flousek
Deputy Director
Krkonoše National Park
Vrchlabí-zámek
543 11 Vrchlabí
CZECH REPUBLIC

Tel.: (+420 499) 45 62 12
Fax: (+420 499) 42 20 95
E-Mail: jflousek@krmnp.cz

Mr. Zurab Gurielidze
Protected Areas Development Center
9 Anbjapazidze str.
380079 Tbilissi
GEORGIA

Tel.: (+995 32) 25 15 66
Fax: (+995 32) 25 13 49
E-Mail: zgurielidze@gpadc.org.ge

Dr. Borja Heredia
Head of Wildlife Service
Ministerio de Medio Ambiente
Dirección General de Conservación de la Naturaleza
Gran Vía de San Francisco 4
28005 Madrid
SPAIN

Tel.: (+34 91) 596 4658
Fax: (+34 91) 596 4809
E-Mail: bheredia@mma.es

M. Abdou Malam Issa
Ingénieur des Eaux et Forêts
Direction de la faune, pêche et pisciculture
Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la
Lutte Contre la Désertification
B.P. 721
Niamey
NIGER

Tel.: (+227) 73 40 69 / 92 85 52
Fax: (+227) 73 60 12
E-Mail: ucnpmedp@intnet.ne, malam_ia@yahoo.fr

Dr. Teodora Ivanova
National Museum of Natural History
Bulgarian Academy of Sciences
Blvd. Tzar Osvoboditel 1
1000 Sofia
BULGARIA

Tel.: (+359 88) 896 2361 / (+359 2) 987 5072
Fax: (+359 2) 988 2894
E-Mail: tea@nmnh.bas.bg

Mr. Umeed Khalid
Conservator (Wildlife)
National Council for Conservation of Wildlife
Ministry of Environment
Enercon Building, Ground Floor
Near State Bank of Pakistan, G-5/2
Islamabad
PAKISTAN

Tel.: (+92 51) 920 4515
Fax: (+92 51) 922 2472
E-Mail: nccw@isb.paknet.com.pk,
umeed_khalid@hotmail.com

Dr. Jelena Kralj
Institute for Ornithology
Croatian Academy of Science and Art
Gunduliceva 24
10000 Zagreb
CROATIA

Tel.: (+385 1) 482 5401
Fax: (+385 1) 482 5392
E-Mail: zso@hazu.hr

M. Jalel Laabidi
Sous-directeur de la Chasse et des Parcs Nationaux
Ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et des
Ressources Hydrauliques
Direction Générale des Forêts
30, rue Alain Savary
1002 Tunis
TUNISIA
Tel.: (+216 71) 89 14 97
Fax: (+216 71) 80 19 22
E-Mail: jalel.labidi@francite.com

Mr. Ernest L. Lamptey
Principal Wildlife Officer
Department of Wildlife
P.O. Box M 239
Accra
GHANA

Tel.: (+233 21) 662360 / 666129
Fax: (+233 21) 666 476
E-Mail: ellamptey@yahoo.com

Dr. Badamjav Lhagvasuren
Head of Mammalian Ecology Laboratory
Institute of Biology, MAS
Ulaanbaatar-51
MONGOLIA

Tel.: (+976 11) 453 583
Fax: (+976 11) 451 781
E-Mail: ecolab@magicnet.mn, lhagvabad@yahoo.com

Prof. Dr. Branko **Micevski**
President
Bird Study and Protection Society of Macedonia
Zoological Department, Faculty of Sciences
Gazi Baba b.b. str.
1000 Skopje
REPUBLIC OF MACEDONIA

Tel.: (+389 2) 243 2071 / 0927 / 311 7055 ext 614
Fax: (+389 2) 243 2071
E-Mail: brankom@ukim.edu.mk

M. Abdou-Kérim **Moumouni**
Directeur de la Faune et Chasse
Ministère de l'Environnement
B.P. 355
Lomé
TOGO

Tel.: (+228) 260059 / 2214028/29
Fax: (+228) 221 40 29
E-Mail: direfaune@caramail.com,
direfaune@yahoo.fr, sokode1@yahoo.fr

M. Kabemba **Muembo**
Directeur scientifique
l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
ICCN
13, avenue des Cliniques
Gombé Kinshasa 1
DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO

Tel.: (+243) 98 13 02 96 / 98 26 93 84
Fax: (+1775) 206 9388
E-Mail: pdg.iccn@ic.cd, dmuembo2003@yahoo.fr

Dr. Otars **Opermanis**
Laboratory of Ornithology
Institute of Biology
Miera Str. 3
2169 Salaspils
LATVIA

Tel.: (+371 7) 50 35 22
Fax: (+371 7) 50 36 01
E-Mail: otars.opermanis@undp.riga.lv,
otars@mail.delfi.lv

Dr. Anatoliy **Poluda**
Head of Ukrainian Bird Ringing Centre
Schmalhausen Institute of Zoology
Bogdana Knmelnitskogo str. 15
01601 Kyiv 30
UKRAINE

Tel.: (+38 044) 235 0112
Fax: (+38 044) 235 0112 / 224 1569
E-Mail: poluda@urc.freenet.kiev.ua

Dr. Hannu **Pöysä**
Research Professor
Finnish Game and Fisheries Research Institute
Joensuu Game and Fisheries Research
Kauppakatu 18-20
80100 Joensuu
FINLAND

Tel.: (+358 20) 57 51 400
Fax: (+358 20) 57 51 409
E-Mail: hannu.poysa@rktl.fi

Dr. Francisco Daniel **Rilla Manta**
Av. 8 de octubre 2738
C.P. 11600
Montevideo
URUGUAY

Tel.: (+598 2) 487 2717 ext 219
Fax: (+598 2) 709 5230
E-Mail: pico@internet.com.uy

M. Tano **Sombo**
Directeur de la Protection de la Nature
Ministère d'Etat
Ministère de l'Environnement
06 B.P. 6648
Abidjan 06
COTE D'IVOIRE

Tel.: (+225 20) 22 53 66
Fax: (+225 20) 22 53 66
E-Mail: sombotano@yahoo.fr

Mr. Oystein **Storkersen**
Senior Advisor
Directorate of Nature Management
Tungasletta 2
7485 Trondheim
NORWAY

Tel.: (+47) 7358 0500
Fax: (+47) 7358 0501
E-Mail: oystein.storkersen@dirnat.no

Mme. Ndèye Sene **Thiam**
Conseiller Technique
Direction des Parcs Nationaux
Ministère de l'Environnement et de la Protection de la
Nature
Sise au Parc Zoologique et Forestier de Hann
B.P. 5135
Dakar Fann, SENEGAL

Tel.: (+221) 832 2309 / 9381
Fax: (+221) 832 2309/11
E-Mail: dpn@sentoo.sn,
ndeyesenethiam2003@yahoo.fr

M. Namory **Traoré**
Projet Biodiversité du Gourma
Direction Nationale de la Conservation de la Nature
B.P. 275
Bamako
MALI

Tel.: (+223) 223 3695/97
Fax: (+223) 223 3696
E-Mail: ntraore2002@yahoo.fr

Dr. Marcel **Uhrín**
Director General
National Park Muránska Planina Administration
str. Janka Král'a 12
05001 Revúca
SLOVAKIA

Tel.: (+421 58) 442 2061
Fax: (+421 58) 488 1790
E-Mail: uhrin@soprs.sk

Mr. H. John **Wilson**
Senior Research Scientist
Department of Environment, Heritage & Local
Government
National Parks & Wildlife Service
7 Ely Place
Dublin 2
IRELAND

Tel.: (+353 1) 647 2394
Fax: (+353 1) 678 8123
E-Mail: jwilson@duchas.ie

Prof. Bronislaw **Woloszyn**
Institute of Animal Systematics and Evolution
Polish Academy of Sciences
ul. Slawkowska 17
31.016 Kraków
POLAND

Tel.: (+48 12) 422 6410
Fax: (+48 12) 422 6410
E-Mail: woloszbr@isez.pan.krakow.pl

Instituto Nacional de Recursos Naturales
Atn. Ms Marina Rosales **Benites**
Calle Diecisiete N 355
Urbanización El Palomar
San Isidro
Lima 27
PERU

Tel.: (+51 1) 225 9809 / 224 3298
Fax: (+51 1) 225 9809 / 224 3218
E-Mail: mrosales@inrena.gob.pe

**Conseillers Scientifiques nommés par la Conference des Parties/
Scientific Councillors appointed by the Conference of the Parties/
Consejeros Científicos designados por la Conferencia de las Partes**

Dr. Colin J. **Limpus**
Senior Principal Conservation Officer
Queensland Parks and Wildlife Service
P. O. Box 541
Capalaba QLD 4157
AUSTRALIA

Tel.: (+61 7) 3227 7718
Fax: (+61 7) 3247 5966
E-Mail: col.limpus@epa.qld.gov.au

Dr. William F. **Perrin**
Senior Scientist
Southwest Fisheries Science Center
8604 La Jolla Shores Drive
La Jolla CA 92037
United States of America

Tel.: (+1 858) 546 7096
Fax: (+1 858) 546 7003
E-Mail: william.perrin@noaa.gov

Mr. John **O'Sullivan**
International Treaties Adviser
BirdLife International
c/o RSPB The Lodge
Sandy, Bedfordshire SG19 2DL
UNITED KINGDOM

Tel.: (+44 1 767) 680 551
Fax: (+44 1 767) 683 211
E-Mail: john.osullivan@rspb.org.uk

Dr. Roberto P. **Schlatter**
Instituto de Zoología
Universidad Austral de Chile
Casilla 567
Valdivia
CHILE

Tel.: (+56 63) 21 13 15 / 22 14 08
Fax: (+56 63) 22 13 15
E-Mail: rschlatt@uach.cl

**Supleants des Conseillers Scientifiques des Parties à la CMS
Alternates substituting for Scientific Councillors from CMS Parties
Suplentes de Consejeros Científicos de Partes en la CMS**

Dr. Alexander **Kozulin**
Zoological Institute
National Academy of Sciences
ul. Akademicheskaya 27
220072 Minsk
BELARUS

Tel.: (+375 17) 268 4713
Fax: (+375 17) 284 1036
E-Mail: kozulin@biobel.bas-net.by

Observateurs de Gouvernements / Governmental Observers / Observadores Gubernamentales

CHAD

M. Mahamat Hassane **Idriss**
Ingénieur des Eaux et Forêts
Chef de Service de Sensibilisation, Information et de
Formation
Direction de Conservation de la Faune et des Aires
Protégées
Ministère de l'Environnement et de l'Eau
B.P. 2115
N'Djamena
CHAD

Tel.: (+235) 52 23 05
Fax: (+235) 524412 / 523839 / 523214
E-Mail: mhthassan@hotmail.com, cnar@intnet.td

UNITED KINGDOM

Ms Hilary **Neal**
Head of Zoos and International Species Conservation
Branch
Global Wildlife Division
Department for Environment, Food and Rural Affairs
Temple Quay House, Zone 1/16
2 The Square, Temple Quay
Bristol BS1 6EB
UNITED KINGDOM

Tel.: (+44 117) 372 8295
Fax: (+44 117) 372 8317
E-Mail: hilary.neal@defra.gsi.gov.uk

Dr. Ian **McLean**

Joint Nature Conservation Committee
Monkstone House, City Road
Peterborough PE1 1JY
UNITED KINGDOM

Tel.: (+44 1733) 86 68 13
Fax: (+44 1733) 55 59 48
E-Mail: ian.mclean@jncc.gov.uk

Mr. Nick **Williams**

Department for Environment, Food and Rural Affairs
Zone 1/13
Temple Quay House
2 The Square
Temple Quay
Bristol BS1 6EB
UNITED KINGDOM

Tel.: (+44 117) 372 8997
Fax: (+44 117) 372 8317
E-Mail: Nick.williams@defra.gsi.gov.uk

Observateurs d'Organisations Intergouvernementales et Non Gouvernementales
Intergovernmental and Non-Governmental Organization Observers
Observadores de Organizaciones Intergubernamentales y No Gubernamentales

Agreement on the Conservation of Albatrosses & Petrels - ACAP

Mr. Barry **Baker**
Department of the Environment and Heritage
ACAP Interim Secretariat
Australian Antarctic Division
Channel Highway
Kingston, Tasmania 7050
AUSTRALIA

Tel.: (+61 3) 6232 3407
Fax: (+61 3) 6232 3288
E-Mail: barry.baker@aad.gov.au

Agreement on the Conservation of Cetaceans of the Black Sea, Mediterranean Sea and Contiguous Atlantic Area - ACCOBAMS

Dr. Giuseppe **Notarbartolo di Sciara**
Chair, ACCOBAMS Scientific Committee
Tethys Research Institute
Via Benedetto Marcello 43
20124 Milano
ITALY

Tel.: (+39 335) 637 6035
Fax: (+39 02) 700 518 468
E-Mail: disciara@tin.it

Agreement on the Conservation of African-Eurasian Migratory Waterbirds - AEWA

Dr. Olivier **Biber**
Chef des Questions internationales Nature et Paysage
Office fédéral de l'environnement, des forêts, et du paysage (OFEFP)
also representing: AEWA Secretariat
3003 Berne
SWITZERLAND

Tel.: (+41 31) 323 0663
Fax: (+41 31) 324 7579
E-Mail: olivier.biber@buwal.admin.ch

**Convention on Biological Diversity
Subsidiary Body on Scientific, Technical and
Technological Advice – CBD SBSTTA**

Prof. Alfred **Oteng-Yeboah**
Deputy Director-General
Council for Scientific and Industrial Research
Chair CBD SBSTTA
P.O. Box M32
Accra
GHANA

Tel.: (+233 24) 477 2256 / (+233 21) 77 43 80
Fax: (+233 21) 77 76 55 / 77 98 09
E-Mail: aaoyeboah@ucomgh.com,
otengyeboah@yahoo.co.uk

**Convention on Wetlands of International
Importance especially as Waterfowl Habitat
(Ramsar Convention)**

Dr. Nicholas **Davidson**
Deputy Secretary General
Ramsar Convention Secretariat
28, rue Mauverney
1196 Gland
SWITZERLAND

Tel.: (+41 22) 999 0171
Fax: (+41 22) 999 0169
E-Mail: davidson@ramsar.org

**Ramsar Convention, Scientific and Technical
Review Panel - STRP**

Dr. Max **Finlayson**
Director
Environmental Research Institute of the Supervising
Scientist
GPO Box 461
Darwin, NT 0801
AUSTRALIA

Tel.: (+61 8) 89 20 11 00
Fax: (+61 8) 89 20 11 90
E-Mail: max.finlayson@deh.gov.au

**International Association for Impact Assessment
Capacity Building in Biodiversity and Impact
Assessment Project**

Dr. Jo Treweek
Technical Programme Manager
Chancery Cottage
Kentisbeare, Collumpton
Devon, EX15 2DS
UNITED KINGDOM

Tel.: (+44 1884) 266 798
Fax: (+44 1884) 266 711
E-Mail: jo@treweek.fsnet.co.uk

UNEP World Conservation Monitoring Centre

Mr. Jerry Harrison
UNEP World Conservation Monitoring Centre (UNEP-
WCMC)
219 Huntingdon Road
Cambridge CB3 0DL
UNITED KINGDOM

Tel.: (+44 1223) 27 73 14
Fax: (+44 1 223) 27 71 36
E-Mail: jerry.harrison@unep-wcmc.org

Ms Amelie Knapp

UNEP World Conservation Monitoring Centre (UNEP-
WCMC)
219c Huntingdon Road
Cambridge CB3 0DL
UNITED KINGDOM

Tel.: (+44 1 223) 277 314
Fax: (+44 1 223) 277 136 / 365
E-Mail: amelie.knapp@unep-wcmc.org

Mr. Neville J. Ash

Condition Working Group Coordinator
Millennium Ecosystem Assessment
UNEP World Conservation Monitoring Centre (UNEP-
WCMC)
219 Huntingdon Road
Cambridge CB3 0DL
UNITED KINGDOM

Tel.: (+44 1223) 27 73 14
Fax: (+44 1 223) 27 71 36
E-Mail: ash@millenniumassessment.org

Mr. Gerardo Fragoso
Head - Species Programme
UNEP World Conservation Monitoring Centre (UNEP-
WCMC)
219c Huntingdon Road
Cambridge CB3 0DL
UNITED KINGDOM

Tel.: (+44 1 223) 277 314
Fax: (+44 1 223) 277 136 / 365
E-Mail: gerardo.fragoso@unep-wcmc.org

World Conservation Union - IUCN

M. Jean-Christophe Vié
Deputy Coordinator, Species Programme
IUCN World Conservation Union
28, rue Mauverney
1196 Gland
SWITZERLAND

Tel.: (+41 22) 999 0208
Fax: (+41 22) 999 0015
E-Mail: jcv@iucn.org

Whale and Dolphin Conservation Society - WDCS

Mr. Mark Peter Simmonds
Director of Science
Whale and Dolphin Conservation Society
Brookfield House
38 St. Paul St.
Chippenham, Wiltshire SN15 1LY
UNITED KINGDOM

Tel.: (+44 1 249) 44 95 00
Fax: (+44 1 249) 44 95 01
E-Mail: mark.simmonds@wdcs.org.uk

Wetlands International

Mr. E.J.M. Hagemeijer
Senior Species Conservation Officer
Wetlands International
Postbus 471
6700 AL Wageningen
NETHERLANDS

Tel.: (+31 317) 47 88 67
Fax: (+31 317) 47 88 50
E-Mail: ward.hagemeijer@wetlands.org

World Wide Fund for Nature - WWF International

Ms Amanda **Nickson**
Species Programme
World Wide Fund for Nature
c/o WWF UK
Panda House, Weyside Park
Godalming, Surrey GU7 1XR
UNITED KINGDOM

Tel.: (+44 1483) 412 567 / 568 (direct)
Fax: (+44 1483) 426409
E-Mail: anickson@wwf.org.uk

Secrétariat/Secretariat/Secretaría

Dr. Marco **Barbieri**
Technical Officer
UNEP/CMS Secretariat
Martin-Luther-King-Str. 8
53175 Bonn
GERMANY

Tel.: (+49 228) 815 2424
Fax: (+49 228) 815 2449
E-Mail: mbarbieri@cms.int

Mr. Lyle **Glowka**
Agreements Officer
UNEP/CMS Secretariat
Martin-Luther-King-Str. 8
53175 Bonn
GERMANY

Tel.: (+49 228) 815 2422
Fax: (+49 228) 815 2449
E-Mail: lglowka@cms.int

Consultant to CMS (on bats)

Mr. Anthony M. **Hutson**
Co-Chairman, IUCN/SSC Chiroptera Specialist Group
Winkfield, Station Road
Plumpton Green
East Sussex BN7 3BU
UNITED KINGDOM

Tel.: (+44 1273) 89 03 41
Fax: (+44 1273) 89 08 59
E-Mail: hutsont@pavilion.co.uk

Report Writer

Mr. Mark **Johnson**
Report Writer
19 rue C. Harent
01170 Gex
FRANCE

Tel.: (+33 4) 50 42 30 17
Fax:
E-Mail: sipijohn@infonie.fr

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Remarques liminaires
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Développement d'une stratégie pour le travail du Conseil scientifique
 - 3.1 Structure proposée pour la stratégie (sur la base de l'atelier tenu à Edimbourg, novembre 2003)
 - 3.2 Relations avec le Plan stratégique de la CMS et le rôle du Conseil scientifique
 - 3.3 Besoins en rapports et nécessité de focalisation sur les priorités pour la conservation
 - 3.4 *Modus operandi* du Conseil scientifique
4. Tâches du Conseil scientifique découlant de résolutions et de recommandations de la Conférence des Parties
 - 4.1 Mesures concertées pour des espèces/groupes sélectionnés de l'Annexe I (voir Résolutions 3.2, 4.2, 5.1, 6.1 et 7.1)
 - 4.2 Mesures de coopération en faveur d'espèces inscrites à l'Annexe II (voir Recommandations 5.2, 6.2 et 7.1)
 - 4.3 Autres résolutions et recommandations (non encore couvertes par des points précédents de l'ordre du jour)
 - (a) Résolution 7.2: Evaluation d'impact
 - (b) Résolution 7.4: Electrocutation d'oiseaux migrateurs
 - (c) Résolution 7.5: Eoliennes et espèces migratrices
 - (d) Résolution 6.2 et Recommandation 7.2: Prises accidentelles
5. Propositions pour amender à COP8 les Annexes I et II de la Convention
6. Progrès accomplis sur d'autres questions exigeant des avis du Conseil scientifique
 - 6.1 Nouveaux Accords possibles
 - 6.2 Petits projets financés par la CMS
 - (a) Rapport d'avancement des travaux par le Secrétariat sur les projets en cours et les projets terminés
 - (b) Nouvelles propositions de projets
 - 6.3 2010 challenge de la diversité biologique
 - 6.4 Liste des Etats de l'aire de répartition pour les espèces inscrites sur les Annexes de la CMS
 - 6.5 Lignes Directrices pour l'Application, au Niveau Régional des Critères de l'UICN pour la Liste Rouge Version 3.0
 - 6.6 Obstacles artificiels à la migration et autres menaces envers les espèces migratrices et leurs habitats
 - 6.7 Registre mondial des espèces migratrices (GROMS)
7. Collaboration avec d'autres organisations intergouvernementales et non-gouvernementales
8. Date et lieu de la treizième réunion du Conseil scientifique
9. Autres questions
10. Clôture de la réunion

Conseil scientifique de la CMS
Projet de plan de mise en œuvre de la stratégie 2006-2011
(según lo revisado por el consejo científico en su 12ma reunion)

Introduction

Le présent Plan de mise en œuvre de la stratégie décrit la contribution que fournira le Conseil scientifique à l'application du Plan stratégique de la CMS pour 2006-2011¹, et il constitue ainsi une réponse à la Résolution 7.12 de la COP. Les activités proposées se fondent sur et sont structurées selon les objectifs et objectifs opérationnels [à adopter] adoptés pour le Plan stratégique de la CMS par COP8, essayant d'aborder la mission [proposée] de la CMS, à savoir:

Conserver les espèces migratrices, en particulier celles dont l'état de conservation est défavorable, rétablir un état de conservation favorable pour les espèces migratrices menacées et contrôler ou atténuer les principales menaces pesant sur les espèces migratrices.

Les fonctions particulières du Conseil scientifique sont définies dans le texte de la Convention et peuvent être résumées comme suit:

- donner des avis scientifiques à la Conférence des Parties, et à tout organe établi aux termes de la présente Convention, y compris les Accords;
- recommander des travaux de recherche sur les espèces migratrices et évaluer les résultats desdits travaux de recherche;
- faire des recommandations à la Conférence des Parties sur les espèces migratrices à inscrire aux Annexes I et II;
- faire des recommandations à la Conférence des Parties portant sur des mesures particulières de conservation et de gestion à inclure dans des Accords; et
- recommander les mesures susceptibles de résoudre les problèmes liés aux aspects scientifiques de la mise en application de la CMS, et notamment ceux qui concernent les habitats des espèces migratrices.

Il s'agit du premier plan de mise en œuvre de la stratégie à adopter par le Conseil scientifique et constitue ainsi un changement important vers un mode de travail plus stratégique et plus orienté vers le résultat. Les changements majeurs sont:

1. L'élaboration de plusieurs documents stratégiques révisables visant à résumer les informations-clés pour la prise de décision par la Convention, y compris un examen régulier de l'état des espèces figurant à l'Annexe I.
2. Améliorer l'intégrité scientifique des annexes des conventions (taxonomie et achèvement)
3. Attirer davantage l'attention sur les espèces inscrites à l'Annexe I.
4. Attirer davantage l'attention sur les thèmes concernant la perte et le morcellement des habitats.
5. Renforcer la coopération scientifique entre le Conseil scientifique et les Accords au titre de la CMS et avec les organes techniques des autres conventions.

Toute activité doit être mesurable, avec une échéance déterminée, afin que le Conseil scientifique puisse évaluer les progrès réalisés à chaque réunion. Il est recommandé de présenter les évaluations de la mise en oeuvre du présent plan aux 9^{ème} et 10^{ème} sessions de la COP.

¹ Pour planifier pour cette période, certaines activités pour 2004 et 2005 sont également incluses.

OBJECTIF 1: TOUTES LES ESPECES MIGRATRICES MENACEES SONT PROTEGEES ET PROFITENT DES MESURES DE CONSERVATION AFIN DE LEUR RESTITUER UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE (espèces inscrites à l'Annexe I (Art. III))			
N°.	Activités du Conseil scientifique	Résultat attendu et échéance	Suivi de l'état d'avancement
Objectif opérationnel 1.1: Assurer que les espèces migratrices menacées sont inscrites à l'Annexe I			
1.1.1	Entreprandre des examens scientifiques sommaires des principaux groupes taxonomiques des espèces migratrices, afin de sélectionner les espèces candidates potentielles pour inscription à l'Annexe I (basés sur les critères scientifiques définis dans la Résolution 5.3 de la CMS). Ce processus devrait également clarifier le degré d'achèvement requis pour les populations déjà inscrites totalement ou partiellement sur les listes. Ces travaux devraient être effectués en utilisant le plus possible les compétences du Conseil scientifique.	ScC14 Examen des mammifères aquatiques évalué ScC14 Examen des reptiles aquatiques évalué ScC14 Examen des mammifères terrestres évalué ScC14 Examen des oiseaux évalué ScC14 Examen des chauves-souris évalué ScC16 Examen des poissons évalué ScC16 Examen des invertébrés (papillons) évalué	Tortues marines: Inscription à l'Annexe I achevée
1.1.2	Préparer et maintenir, en utilisant les résultats de l'activité 1.1.1. et suivant l'examen réalisé par le Conseil scientifique, une liste des espèces qui répondent aux critères scientifiques d'inscription à l'Annexe I (voir Rés. 5.3 de la CMS), mais qui n'y figurent pas encore. Cette liste, à laquelle devrait être attribuée une priorité conformément aux catégories de menace de l'UICN, devrait devenir la <i>Liste du Conseil scientifique des espèces candidates pour l'Annexe I</i> ainsi qu'un document de travail régulier et interne du Conseil scientifique.	ScC13 Concept/format pour la liste approuvé ScC14 Premiers ajouts à la liste approuvés ScC16 Liste examinée et actualisée	
1.1.3	Appuyer les Parties contractantes (en particulier les pays en voie de développement) dans la préparation et la présentation de propositions-types pour l'inscription des espèces figurant sur la <i>Liste du conseil scientifique des espèces candidates pour l'Annexe I</i> , en utilisant comme sources d'information la CMS-IMS, le GROMS et les Listes rouges de l'UICN.	ScC15 Propositions d'inscription examinées/ présentées à COP9 pour >50% des espèces inscrites sur la liste ScC17 Propositions d'inscription examinées/ présentées à COP10 pour >50% des espèces inscrites sur la liste	
1.1.4	Examiner l'Annexe I pour identifier les espèces candidates susceptibles d'être rayées de la liste. Formuler une proposition à l'attention de la COP pour rayer ces espèces de l'Annexe I.	ScC14 Résultats de l'examen obtenus et liste des espèces approuvée ScC15 Propositions de suppression présentées à COP9	
Objectif opérationnel 1.3: Classer par ordre de priorité les espèces inscrites à l'Annexe I pour une action concertée et identifier les activités de conservation prioritaires en collaboration avec des acteurs importants.			
1.3.1	Préparer une liste des espèces inscrites à l'Annexe I classées par priorité devant faire l'objet d'une action concertée, en tenant compte également de la possibilité d'obtenir des résultats de conservation positifs. Inclure dans cette liste un rappel de toutes les actions concertées menées jusqu'à présent par la CMS et autres. Ces informations devraient être intégrées dans le <i>Tableau des mesures de rétablissement des espèces de l'Annexe I de la CMS</i> .	ScC13 Concept/format pour le tableau approuvé ScC14 Liste classée par ordre de priorité approuvée	
1.3.2	Examiner la disponibilité de plans d'action pour toutes les espèces inscrites à l'Annexe I, y compris le format, les dates de préparation et d'examen, la source, l'exhaustivité/ adéquation. Inclure ces informations dans le <i>Tableau des mesures de rétablissement des espèces de l'Annexe I de la CMS</i> et formuler des recommandations appropriées aux sessions de la COP.	ScC13 Concept/format pour le tableau approuvé ScC14 Examen achevé et informations intégrées dans le tableau ScC14 Liste classée par ordre de priorité des espèces exigeant des plans d'action approuvés, dates limites et responsables convenus ScC15 Rec. présentée à COP9 ScC16 Tableau examiné ScC17 Rec. présentée à COP10	

1.3.3	Préparer de nouveaux plans d'action (classés par ordre de priorité selon l'état de la menace), conformément au format de la CMS, pour la protection et la réhabilitation de toutes les espèces inscrites à l'Annexe I n'en faisant pas encore l'objet, afin d'identifier les priorités-clés et d'instituer un cadre pour une action concertée et une évaluation. A défaut de renseignements ou de ressources, une première étape devrait être la préparation d'un rapport d'examen (plan d'action préliminaire (voir Rés. 3.2))		
Objectif opérationnel 1.4: Promouvoir des mesures de conservation efficaces pour toutes les espèces inscrites à l'Annexe I, en coopération avec les acteurs compétents, selon une liste convenue et classée par ordre de priorités.			
1.4.1	Présenter un programme de projets de réhabilitation dans le cadre des actions concertées classées par priorités pour les espèces figurant à l'Annexe I à chaque session de la COP pour financement, qui répond aux priorités identifiées dans les études scientifiques ou plans d'action. L'assistance devrait être fournie, si besoin en est, en particulier aux pays en voie de développement pour préparer leurs propositions de projet. De telles propositions ne seront étudiées que si elles ont été présentées pour examen à la réunion entre les sessions précédente du ScC.	ScC13 ScC14 ScC15 ScC16 ScC17	Liste de propositions classée par ordre de priorités présentée à COP8 Propositions de projet reçues pour examen Liste de propositions classée par ordre de priorités présentée à COP9 Propositions de projet reçues pour examen Liste de propositions classée par ordre de priorités présentée à COP10
1.4.2	Continuer de soutenir des actions concertées en faveur des espèces inscrites à l'Annexe I, même si celles-ci sont couvertes par un Accord, moyennant des plans de travail communs avec les secrétariats d'accord compétents.	ScC13 ScC14 ScC16	Rec. à COP8 pour un mécanisme de coopération Plans de travail pour la coopération entre le Conseil scientifique et les secrétariats d'accord déterminés Résultats examinés
Objectif opérationnel 1.5: Examiner le succès des mesures de conservation			
1.5.1	Entreprendre un examen complet de l'Annexe I pour examen à chaque troisième COP (à commencer par COP9). Cet examen devrait comporter les points suivants : un examen de l'état de l'Annexe (degré d'achèvement), l'examen des principes et procédures pour inscription sur les listes ou suppression des listes, l'adoption de modifications des systèmes de référence taxonomiques, si nécessaire.	ScC13 ScC14 ScC15 ScC17	Mandat et procédure pour examen convenus Résultats de l'examen étudiés Rec. présentée à COP9 Progrès examinés
1.5.2	A chaque session de la COP et par l'intermédiaire du CMS-IMS, le Conseil scientifique rendra rapport sur l'état des populations (taille et répartition) de toutes les espèces figurant à l'Annexe I, en utilisant les informations les plus actuelles disponibles. Ceci sera réalisé à l'aide d'un modèle-type de rapport (inclus dans le <i>Tableau des mesures de rétablissement des espèces de l'Annexe I de la CMS</i>). Des méthodes seront mises au point pour montrer clairement si l'état de chaque espèce est stable, en augmentation ou en déclin.	ScC14 ScC15 ScC17	Méthodologies pour la présentation des rapports approuvées Rapport convenu pour présentation à COP9, avec Rec. Rapport examiné Rapport convenu pour présentation à COP10, avec Rec.
1.5.3	Le Conseil scientifique rendra rapport, à chaque session de la COP et par l'intermédiaire du CMS-IMS, sur les mesures concertées prises en faveur de toutes les espèces figurant à l'Annexe I, en utilisant les informations les plus actuelles disponibles, moyennant un modèle-type de rapport (inclus dans le <i>Tableau des mesures de rétablissement des espèces de l'Annexe I de la CMS</i>).	ScC14 ScC15 ScC16 ScC17	Méthodologies pour le système de rapports approuvées Rapport convenu pour présentation à COP9, avec Rec. Rapport examiné Rapport convenu pour présentation à COP10, avec Rec.

OBJECTIF 2: TOUTES LES ESPECES DONT L'ETAT DE CONSERVATION EST DEFAVORABLE TIRENT PROFIT DES MESURES DE CONSERVATION ET DE GESTION APPROPRIEES (espèces inscrites à l'Annexe II (art. IV))			
N°.	Activités du Conseil scientifique	Résultat attendu et échéance	Suivi de l'état d'avancement
Objectif opérationnel 2.1: S'assurer que l'Annexe II reflète correctement les espèces migratrices dont l'état de conservation est défavorable et qui nécessitent des accords internationaux pour leur conservation et leur gestion, de même que celles dont l'état de conservation profiterait de la coopération internationale.			
2.1.1	Effectuer un examen scientifique sommaire par groupe taxonomique afin d'identifier les espèces migratrices et groupes d'espèces dont l'état de conservation est défavorable et profiterait de manière significative des nouvelles actions de coopération de la CMS, y compris les Accords. Ces travaux devraient être effectués en utilisant le plus possible les compétences du Conseil scientifique.	ScC14 Examen des mammifères aquatiques évalué ScC14 Examen des reptiles aquatiques évalué ScC14 Examen des mammifères terrestres évalué ScC14 Examen des oiseaux évalué ScC14 Examen des chauves-souris évalué ScC16 Examen des poissons évalué ScC16 Examen des invertébrés (papillons) évalué	
2.1.2	Préparer et maintenir, en utilisant les résultats de l'activité 2.1.1. et suivant l'examen réalisé par le Conseil scientifique, une liste des espèces qui répondent aux critères scientifiques d'inscription à l'Annexe II, mais qui n'y figurent pas encore. Cette liste, à laquelle devrait être attribuée une priorité conformément aux catégories de menace de l'UICN, devrait devenir la <i>Liste du conseil scientifique des espèces candidates pour l'Annexe II</i> ainsi qu'un document de travail régulier et interne du Conseil scientifique.	ScC13 Concept/format pour la liste approuvé ScC14 Premiers ajouts à la liste approuvés ScC16 Liste examinée et actualisée	
2.1.3	Appuyer les Parties contractantes (en particulier les pays en voie de développement) dans la préparation et la présentation de propositions-type pour l'inscription des espèces figurant sur la <i>Liste du conseil scientifique des espèces candidates pour l'Annexe II</i> , en utilisant comme sources d'information le CMS-IMS, le GROMS et les Listes rouges de l'UICN.	ScC17 Propositions d'inscription examinées et présentées à COP10 pour >50% des espèces inscrites à la liste	
2.1.4	Examen de l'Annexe II afin d'identifier les espèces ou groupes d'espèces candidats susceptibles d'être rayées de la liste. Formuler une proposition à l'attention de la COP pour rayer ces espèces de l'Annexe II.	ScC14 Résultats de l'examen obtenus et liste des espèces approuvée ScC15 Propositions de suppression présentées à COP9	
Objectif opérationnel 2.2: Etablir des priorités pour l'élaboration d'accords pour les espèces n'étant pas adéquatement protégées par d'autres initiatives internationales ou régionales et rechercher à cet effet la coopération avec les organisations pertinentes			
2.2.1	Développer et maintenir une vue d'ensemble de tous les accords, initiatives régionales et autres actions/initiatives de coopération entrepris sous les auspices de la CMS et autres en faveur des espèces migratrices dont l'état de conservation est défavorable. Cela devrait devenir le <i>Tableau des Accords et des MOU de l'Annexe II de la CMS</i> et ainsi servir de document de travail pour le Conseil scientifique.	ScC13 Concept/format pour le tableau approuvé ScC14 Premiers ajouts au tableau approuvés ScC16 Tableau examiné et actualisé	

2.2.2	Présenter aux sessions de la COP, sur la base des examens réalisés dans le cadre de 2.1.1 et d'une analyse des lacunes relevées d'après le <i>Tableau des Accords et des MOU de l'Annexe II de la CMS</i> , des recommandations classées par priorité afin que de nouvelles actions de coopération soient mises au point par la CMS. Dans un souci d'efficacité, les actions de coopération devraient en général couvrir de larges zones terrestres et marines (respectivement dans les limites et au delà de la juridiction nationale) et diverses espèces et pourraient inclure des accords multi-taxons. Le Conseil scientifique devrait, s'il y a lieu, recommander des dispositions de partenariats appropriés pour ces actions de coopération.	ScC15 ScC17	Rec. présentée à COP9 examinée et approuvée Rec. présentée à COP10 étudiée et approuvée	
Objectif opérationnel 2.3: Promouvoir la conservation et la gestion des espèces inscrites à l'Annexe II dans l'ensemble de leur aire de migration par des accords ou des actions de coopération.				
2.3.1	Nommer des Conseillers-correspondants, organiser des ateliers et présenter des propositions de financement de projets etc. et assumer ainsi le rôle de chef de file scientifique pour le développement de nouveaux accords prioritaires de la CMS et d'actions de coopération identifiées dans le <i>Tableau des Accords et des MOU de l'Annexe II de la CMS</i> .	ScC15 ScC16 ScC17	Programme de lancement d'activités convenu pour la liste à adopter à COP9 Progrès examinés Programme de lancement d'activités convenu pour la liste à adopter à COP10	
2.3.2	Maintenir une coopération étroite avec les correspondants scientifiques et comités des Accords de la CMS, les initiatives régionales (en particulier dans l'environnement marin) et les organes scientifiques du PNUE et d'autres conventions (en particulier concernant les actions synergiques et les questions intersectorielles (recherche, surveillance, renforcement des capacités, réponse aux menaces, actions de réhabilitation pour les espèces inscrites à l'Annexe I, etc.)). Ceci sera réalisé par une représentation mutuelle dans les organes appropriés, des réunions périodiques des présidents, le rapportage croisé et des activités communes.	ScC14 ScC15 ScC17	Correspondants et mécanismes pour la coopération convenus Progrès examinés et rec. présentée à COP9 Progrès examinés et rec. présentée à COP10	
Objectif opérationnel 2.4: Examiner le succès des mesures de conservation et de gestion				
2.4.1	Effectuer un examen complet de l'Annexe II qui sera soumis à chaque troisième COP (à commencer par COP10). Cet examen devrait comporter les points suivants: un examen de l'état de l'Annexe (degré d'achèvement), l'examen des principes et procédures pour l'inscription ou la suppression d'espèces, l'adoption de modifications des systèmes de référence taxonomiques, si nécessaire.	ScC15 ScC17	Mandat et procédure pour examen convenus Résultats de l'examen étudiés et Rec. présentée à COP10	
2.4.2	Développer un programme révisable d'examens ciblés sur les résultats de l'efficacité des Accords de la CMS et d'autres actions de coopération pour la conservation des espèces inscrites aux Annexes I et II. Ceci devrait également comporter l'examen de toute initiative pour lancer une action de coopération qui stagne depuis plus de 3 ans. Suivant l'étude des résultats de ces examens, présenter des recommandations aux sessions de la COP pour leur renforcement et l'amélioration des synergies.	ScC13 ScC14 ScC15	Mandat et liste des examens convenus 50% des examens achevés et évalués par le Conseil scientifique Tous les examens achevés et évalués par le Conseil scientifique. Rec. présentée à COP9	

OBJECTIF 3: IDENTIFIER ET EVALUER LES MENACES IMPORTANTES PESANT SUR LES ESPECES MIGRATRICES ET LES OBSTACLES A LA MIGRATION DES ANIMAUX ET PRENDRE DES MESURES POUR LES CONTROLER, SUPPRIMER OU REDUIRE			
N°.	Activités du Conseil scientifique	Résultat attendu et échéance	Suivi de l'état d'avancement
Objectif opérationnel 3.1: Identifier et évaluer les menaces importantes pesant sur les espèces migratrices et fournir des directives pour les contrôler ou réduire			
3.1.1	Examiner les résultats des travaux scientifiques sur les changements climatiques réalisés sous les auspices d'autres organes, de même que par les Parties contractantes. Evaluer la pertinence et l'importance de ces travaux pour la conservation des espèces migratrices et les objectifs de la CMS (Rec. 5.5).	ScC12 Mandat pour l'examen convenu ScC13 Examen étudié et Rec. soumise à COP8	
3.1.2	Examiner les impacts de la chasse (prélèvement) sur les espèces migratrices, notamment : mammifères marins/grands poissons, tortues marines, grands mammifères terrestres et oiseaux, afin d'identifier les thèmes prioritaires à aborder dans le cadre de la CMS.	ScC13 Mandat pour l'examen convenu ScC14 Examen étudié ScC15 Rec. soumise à COP9	
3.1.3	Examiner les impacts des prises accidentelles et de la pêche non réglementée sur les espèces migratrices, en particulier les mammifères marins, grands poissons marins, tortues marines et albatros/pétrels, afin d'identifier les thèmes prioritaires à aborder dans le cadre de la CMS.	ScC13 Mandat pour l'examen convenu ScC14 Examen étudié ScC15 Rec. soumise à COP9	
3.1.4	Examiner les impacts de la perte, du morcellement et de la dégradation des habitats sur les espèces migratrices dans les milieux terrestres et côtiers (en particulier les zones humides, forêts, prairies et zones arides) afin d'identifier les thèmes prioritaires à aborder dans le cadre de la CMS.	ScC15 Mandat pour l'examen convenu ScC16 Examen étudié ScC17 Rec. soumise à COP10	
3.1.5	Examiner les impacts des obstacles à la migration sur les espèces migratrices (voir objectif opérationnel 3.4).	ScC13 Mandat pour l'examen convenu ScC14 Examen étudié ScC15 Rec. soumise à COP9	
3.1.6	Examiner les impacts de la pollution (y compris la pollution pétrolière – voir Rés. 7.3), des maladies et des espèces exotiques envahissantes sur les espèces migratrices afin d'identifier les thèmes prioritaires à aborder dans le cadre de la CMS.	ScC15 Mandat pour l'examen convenu ScC16 Examen étudié ScC17 Rec. soumise à COP10	
3.1.7	Préparer, sur la base des points 3.1.1 – 3.1.6 et en utilisant des exemples de bonnes pratiques, des directives (ou rendre disponibles les directives existantes) afin de combattre ou d'atténuer les impacts des menaces les plus importantes pesant sur les espèces migratrices, et les diffuser aux Parties contractantes.	ScC15 Directives sur les changements climatiques, la chasse, les prises accidentelles et les obstacles à la migration, soumises à COP9 ScC17 Directives sur la perte des habitats et la pollution/les maladies/les espèces exotiques, soumises à COP10	
Objectif opérationnel 3.2: Garantir l'établissement des réseaux de zones protégées et des habitats spécifiques aux espèces requis le long des itinéraires de migration par la gestion des écosystèmes et le rétablissement des habitats.			
3.2.1	Identifier (par les plans d'action décrits sous l'objectif opérationnel 1.3) les réseaux des sites importants pour les espèces bénéficiant d'une action concertée dans l'ensemble de leur aire de répartition (voir objectif opérationnel 1.2).	ScC13 Méthodologies approuvées ScC15 Sites importants identifiés pour >50% des espèces inscrites à l'Annexe I ScC17 Sites importants identifiés pour >90% des espèces inscrites à l'Annexe I	
3.2.2	Par l'application de mesures concertées, promouvoir la protection des sites identifiés sous 3.2.1 ainsi que leur gestion et leur rétablissement pour favoriser leur réhabilitation.	ScC15 Rec. soumise à COP9 identifiant les sites non protégés ScC17 Rec. soumise à COP10 identifiant les sites non protégés	

3.2.3	Identifier, dans le cadre d'Accords ou la préparation d'actions de coopération des réseaux écologiques importants de sites/habitats et des corridors de migration clés requis pour les espèces inscrites à l'Annexe II.	ScC15	Adéquation des connaissances déterminée par les examens réalisés dans le cadre de l'activité 2.1.1 Rec. soumise à COP9 identifiant les priorités pour de futurs travaux	
3.2.4	S'assurer, par la mise en œuvre d'Accords, d'actions de coopération et de synergies/partenariats avec d'autres conventions (en particulier CDB, Ramsar et la Convention pour la lutte contre la désertification) que des programmes seront développés pour rétablir et gérer durablement les sites et habitats pour les espèces migratrices identifiées sous 3.2.1 et 3.2.2, en faisant appel aux principes de la gestion des écosystèmes.	ScC15	Adéquation des mesures déterminée par les examens réalisés dans le cadre de l'activité 2.4.2 Rec. soumise à COP9 identifiant les priorités pour les Accords de la CMS et des synergies avec d'autres conventions	
Objectif opérationnel 3.3: S'attaquer aux menaces pesant sur les espèces migratrices et intégrer les résultats dans les procédures d'évaluation des impacts dans la mesure du possible				
3.3.1	Examiner les directives internationales existantes sur l'évaluation de l'impact environnemental, identifier les lacunes portant atteinte aux intérêts des espèces et, si nécessaire, élaborer d'autres directives ayant trait aux questions des espèces migratrices à prendre en considération et, éventuellement, à adopter par COP8 (Rés.7.2).	ScC13 ScC17	Résultats de l'examen étudiés et Rec. soumise à COP8 Progrès examinés	
3.3.2	Développer des directives et entériner officiellement un mécanisme pour des actions rapides de la CMS et de défense en réponse aux situations d'urgence et de non-conformité (p.ex. pollutions accidentelles, épidémies, prises nuisibles d'espèces en danger), en utilisant les expériences des dispositions précédentes (p.ex. pour le phoque moine).	ScC13 ScC17	Mécanisme identifié et proposé à COP8 Progrès examinés	
3.3.3	Recommander à la COP ou au Comité permanent, selon le cas, des mesures concertées à prendre par les Parties concernant les prises accidentelles des oiseaux de mer, tortues marines et cétacés inscrits aux Annexes I et II (Rés. 6.2, et voir Rec. 7.2).	ScC15 ScC16	Mesures concertées proposées à COP9 basées sur l'examen réalisé dans le cadre de l'activité 3.1.3 Progrès examinés	
3.3.4	Etudier le rôle que la CMS pourrait jouer pour faire face à la pollution pétrolière en relation avec les espèces migratrices en examinant les plans et les dispositifs existants de lutte contre la marée noire de même que les programmes pertinents existant en matière de formation et d'échange de renseignements (voir Rés. 7.3).	ScC17	Mécanisme identifié et proposé à COP10	
3.3.5	Examiner les liens scientifiques existant entre la CMS et d'autres organes réalisant des travaux sur les menaces pesant sur les espèces migratrices (p.ex. CDB, Convention Ramsar, Convention sur les changements climatiques, Convention sur la lutte contre la désertification). Formuler des propositions pour améliorer et renforcer ces liens, si besoin est, avec l'objectif de s'assurer que la CMS aura accès aux informations scientifiques disponibles les plus actuelles afin d'apporter un soutien et des contributions à ses délibérations, rapporter les résultats et faire des recommandations à la session de la COP.	ScC14 ScC15	Examen des liens existants reçu et options pour l'amélioration formulées Rec. soumise à COP9	
3.3.6	Examiner le problème de l'emploi des dispositifs de poursuite des espèces migratrices en danger dont les Directives déjà élaborées par le Conseil scientifique et examiner à chaque deuxième réunion entre les sessions d'autres questions pouvant se poser concernant ces techniques.	ScC14 ScC17	Directives approuvées/diffusées Thèmes nouveaux examinés	

Objectif opérationnel 3.4: Supprimer ou atténuer les gênes causées par les obstacles à la migration animale			
3.4.1	Se fonder sur les travaux déjà initiés par le Conseil scientifique (Doc. UNEP/CMS/ScC 5.3) par une étude commandée afin de donner des conseils sur la façon dont la CMS peut s'attaquer le plus efficacement possible aux problèmes causés par les obstacles à la migration. Une attention particulière devrait être portée aux impacts sur les espèces inscrites à l'Annexe I.	ScC13 ScC15	Mandat pour l'examen approuvé Etude examinée et rec. soumise à COP9
3.4.2	Appuyer la mise en oeuvre des recommandations selon 3.4.1 en préparant des directives relatives aux remèdes et en collectant et diffusant les résultats des études de cas.	ScC15	Directives soumises à COP9
3.4.3	Evaluer les menaces existantes et potentielles des éoliennes offshore à l'encontre des mammifères et des oiseaux migrateurs ainsi que de leurs habitats et de leurs sources de nourriture, pour élaborer des directives précises en vue de l'établissement de ces installations et faire rapport à COP8 (voir Rés.7.5).	ScC13 ScC16	Menaces évaluées et directives soumises à COP8 Directives examinées
Objectif opérationnel 3.5: Examiner le succès des mesures de conservation et de gestion			
3.5.1	Entreprendre une évaluation permanente de la contribution de la CMS pour atteindre l'Objectif 3.	ScC17	1 ^{ère} évaluation achevée et rec. soumise à COP10

OBJECTIF 4: AMELIORER LA DISPONIBILITE DES INFORMATIONS POUR CONSERVER LES ESPECES MIGRATRICES PAR DES TRAVAUX DE RECHERCHE ET LA SURVEILLANCE STRATEGIQUES ET EN TIRER PROFIT POUR RENFORCER LES CAPACITES ET LA SENSIBILISATION			
N°.	Activités du Conseil scientifique	Résultat attendu et échéance	Suivi de l'état d'avancement
Objectif opérationnel 4.1: Entreprendre ou promouvoir des recherches stratégiques pour répondre aux questions importantes concernant les espèces migratrices.			
4.1.1	Sur la base des examens décrits dans les activités 1.1.2, 2.1.1 et dans les plans d'action relatifs aux espèces, identifier les principales priorités en matière de recherche stratégique nécessaires pour traiter la conservation des espèces migratrices.	ScC16 Priorités en matière de recherche pour les espèces inscrites aux Annexes I et II évaluées	
4.1.2	Maintenir une <i>Liste des priorités de recherche de la CMS</i> comme identifiée sous 4.1.1 susceptible d'être largement promue auprès des organes de financement nationaux et internationaux en matière de recherche.	ScC13 Concept/format pour la liste approuvé ScC13 1 ^{er} projet de liste soumis à COP8, avec Rec. ScC15 Liste soumise à COP9, avec Rec. ScC17 Liste soumise à COP10, avec Rec.	
4.1.3	Explorer les meilleurs moyens pour promouvoir et faciliter la coopération scientifique et technique et la recherche en matière d'espèces migratrices (également par l'intermédiaire du Centre d'échange de la CDB).	ScC14 Options examinées ScC15 Rec. soumise à COP9	
Objectif opérationnel 4.2: Soutenir dans la mesure du possible la surveillance régulière des espèces migratrices en tant que base pour la prise de décisions et renforcer les capacités pour la surveillance.			
4.2.1	S'assurer que tous les plans d'action pour les espèces inscrites à l'Annexe I traitent adéquatement les besoins prioritaires pour la surveillance et la recherche concernant ces espèces.	Evaluation achevée dans le cadre des activités 1.3.2 et 1.3.3	
4.2.2	Intégrer dans le <i>Tableau des mesures de rétablissement des espèces de l'Annexe I de la CMS</i> des renseignements pour vérifier si les informations appropriées en matière de surveillance sont fournies par les Etats de l'aire de répartition pour chaque espèce inscrite à l'Annexe I. Conseiller à chaque session de la COP de se pencher sur les lacunes en matière de surveillance et de fournir le soutien nécessaire pour accroître la capacité des pays en voie de développement d'entreprendre la surveillance, en particulier celle portant sur les espèces inscrites à l'Annexe I.	ScC15 Tableau examiné et projet de rec. soumis à COP9 ScC17 Tableau examiné et projet de rec. soumis à COP10	
4.2.3	Intégrer, sur la base des renseignements sur la surveillance fournis par le CMS-IMS pour les espèces inscrites à l'Annexe I, une simple évaluation de la tendance de la population (stable, croissante, en déclin, inconnue) pour chaque espèce figurant au <i>Tableau des mesures de rétablissement des espèces de l'Annexe I de la CMS</i> .	ScC15 Evaluation incluse dans le tableau ScC17 Evaluation actualisée incluse dans le tableau	
4.2.4	Grâce au développement de liens scientifiques plus étroits avec les Accords de la CMS, promouvoir la collaboration et le renforcement de la surveillance, par des recommandations appropriées à la COP et par le renforcement des capacités le cas échéant.	Adéquation examinée dans le cadre de l'activité 2.3.2	
Objectif opérationnel 4.3: Diffuser les informations sur les espèces migratrices afin de renforcer leur conservation par une meilleure prise de décisions et une sensibilisation du public accrue			
4.3.1	Se pencher sur le site web de la CMS et faire des suggestions pour ce site.	ScC14 Conseil achevé ScC16 Progrès examinés	

4.3.2	Conseiller le Secrétariat de la CMS sur les contenus (scientifiques / techniques) d'un paquet d'informations à fournir à toutes les Parties contractantes et à tous les Conseillers scientifiques relatif notamment aux actions requises pour les espèces inscrites à l'Annexe I.	ScC14	Conseil achevé	
4.3.3	Identifier les espèces vedettes que la CMS pourrait utiliser pour sensibiliser le public/gouvernement et pour renforcer les capacités (p.ex. poursuite par satellite des tortues et prises accidentelles).	ScC14 ScC16	Espèces vedettes identifiées Progrès examinés	
Objectif opérationnel 4.4: Examiner les progrès réalisés concernant la recherche, la surveillance (couverture et qualité), le degré sensibilisation pour améliorer la conservation et la capacité de surveillance				
4.4.1	Utiliser les informations rassemblées dans le cadre de l'objectif opérationnel 4.1 afin de préparer un rapport à chaque session de la COP sur les progrès réalisés en matière de recherche et sur les priorités de recherche attendues, comme résumé dans la <i>Liste des priorités de recherche de la CMS</i> .	ScC15 ScC17	Progrès rapportés à COP9 Progrès rapportés à COP10	
4.4.2	Utiliser les informations rassemblées dans le cadre de l'objectif opérationnel 4.2 afin de préparer un rapport à chaque session de la COP sur les progrès réalisés en matière de surveillance des espèces migratrices et de priorités de surveillance attendues.	ScC15 ScC17	Progrès rapportés à COP9 Progrès rapportés à COP10	
Objectif opérationnel 4.5: Contribuer aux objectifs fixés par le SMDD moyennant le programme de travail commun avec la CDB et le développement des indicateurs appropriés en utilisant les objectifs mondiaux fixés par la CDB				
4.5.1	Identifier des experts en matière d'espèces migratrices comme indicateurs qui pourraient être inscrits dans le fichier d'experts de la CDB.	ScC13	Experts identifiés	
4.5.2	Organiser un atelier technique ou commander une étude afin d'examiner les espèces migratrices en tant qu'indicateurs, et apporter ainsi une contribution au programme de travail de la CDB sur les indicateurs (Action 9.4 du plan de travail commun CMS-CDB).	ScC14	Atelier organisé et résultats examinés	
4.5.3	Sélectionner et développer, à partir de la liste des indicateurs-candidats identifiés sous 4.5.2 (y compris les espèces inscrites à l'Annexe I, espèces marines / côtières / terrestres / d'eau douce, menaces), de 1 à 3 indicateurs SIMPLES de l'état des espèces migratrices, comme contribution aux objectifs du SMDD et en vue de soutenir une offre de la CMS pour le financement d'actions.	ScC15	Projets d'indicateurs présentés à COP9, avec Rec.	

Rapport du groupe de travail sur les mammifères terrestres

Le groupe de travail sur les mammifères terrestres, réuni dans le cadre de la 12^{ème} réunion du Conseil scientifique de la CMS à Glasgow le 1^{er} avril 2004:

1. a procédé à l'examen des propositions d'adjonction aux Annexes I et II soumises sous forme préliminaire par M. Hudson, et les a approuvées. Il a remercié M. Hudson de ses travaux préparatoires et l'a encouragé à poursuivre la préparation de propositions officielles pour la prochaine COP. Il a suggéré que M. Hudson examine la possibilité d'ajouter des espèces ayant besoin de mesures de conservation, dont celles qui ont des mouvements migratoires limités, et qu'il poursuive une réflexion sur des Accords ou des Action concertées possibles.
2. a recommandé l'extension de l'inscription de *Gorilla gorilla beringei* à l'espèce "*Gorilla gorilla*" et la préparation d'une Action concertée générale qui inclurait les projets préliminaires existants sur le gorille de montagne, ainsi que les projets sur les populations des basses terres.
3. a examiné les progrès de l'Action concertée en faveur des antilopes sahélo-sahariennes et a noté en particulier les progrès accomplis dans l'application du premier projet régional. Il a tout à fait approuvé la suggestion déjà faite en réunion plénière par le Conseiller du Sénégal, à savoir que la Convention continuait de donner une priorité élevée au soutien des actions en cours et de leur application dans les Etats de l'aire de répartition, notamment l'Action concertée en faveur des antilopes sahélo-sahariennes. Un rapport d'avancement sur l'Action concertée est joint à la présente communication.
4. a examiné la faisabilité d'amorcer une deuxième Action concertée de grande échelle en faveur des mammifères des régions désertiques et semi-désertiques en Asie centrale et en Asie centre/orientale, dans les Etats Parties présents de l'aire de répartition suivants : Mongolie, Inde, Ouzbékistan, Pakistan et Tadjikistan. Le groupe de travail a approuvé la proposition et décidé de présenter une proposition de projet élaborée et officielle à la prochaine réunion du Conseil scientifique. Cette Action concertée nécessitera des adjonctions d'espèces aux Annexes, dont celle de *Cervus elaphus bactrianus*, ainsi que l'ajout de l'inscription de *Saïga tatarica tatarica* à l'espèce *Saïga tatarica*, proposition qui a été approuvée par le groupe.
5. a pris note de l'extension de l'Action de coopération à l'éléphant d'Afrique occidentale, notamment de la stratégie existante pour l'Afrique occidentale actuellement en circulation entre les Etats de l'aire de répartition de l'Afrique occidentale pour la signature du MdA de la CMS en cours d'élaboration, et de la préparation par les Etats de l'aire de répartition de stratégies nationales. La réunion des Etats de l'aire de répartition pour la signature et le lancement d'un MdA est prévue pour la fin de 2004. Cependant, l'Action de coopération couvre à la fois les populations d'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale. Le groupe de travail encourage des progrès similaires pour la rédaction du document sur la stratégie en faveur des populations d'Afrique centrale afin de permettre aux Etats de l'aire de répartition de cette dernière d'adhérer au MdA dès que possible. Le groupe de travail était également au courant d'une initiative de l'IFAW et de la SNPS (Société Nationale de Protection de la Nature), par l'organisation en juin 2004 à Paris d'un atelier pour débattre de l'état des éléphants de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale.
6. a noté la préparation de fiches de données expérimentales sur les mammifères dont il est fait référence dans le document ScC12/Doc.5. Les fiches de données seront diffusées auprès de tous les membres du groupe de travail pour leur permettre de faire des commentaires par courrier ou par e-mail dès qu'ils auront pu les étudier.

ACTION CONCERTÉE EN FAVEUR DES ANTILOPES SAHELO-SAHARIENNES (SSA)
RAPPORT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX A LA DOUZIÈME RÉUNION
DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA CMS
Glasgow, 31 mars - 3 avril 2004

1. Espèces de l'Annexe I concernées:

- *Oryx dammah*
- *Addax nasomaculatus*
- *Gazella dama*
- *Gazella leptoceros*
- *Gazella cuvieri*
- *Gazella dorcas*

2. Actions entreprises au cours des 18 derniers mois:

◆ Premier projet régional:

Suite à l'adoption du Plan d'action de la CMS par tous les Etats de l'aire de répartition, des efforts ont été orientés afin de développer des projets pour permettre la réalisation de ce Plan d'action. Une phase de deux ans de mise au point du projet a été conclue en mai 2003 par la signature du premier projet régional au titre de la CMS sur les antilopes sahélo-sahariennes, financé en grande partie par le FFEM (Fonds Français pour l'Environnement Mondial), avec un co-financement de la CMS. Le projet de quatre ans est conçu autour de trois pays pilotes, à savoir: Tunisie, Niger et Mali, où différentes activités devraient se dérouler, dont des mesures de conservation *in situ*, la création de réseaux efficaces de zones protégées, la réintroduction et/ou la reproduction en captivité, des actions faisant participer les communautés, ainsi que la sensibilisation du public. Une série d'activités transversales aura lieu dans ces pays pilotes ainsi qu'au Maroc, au Sénégal, en Mauritanie et au Tchad, y compris, ce dont on a fort besoin, de nouveaux inventaires et une évaluation de l'habitat, la formation et la réalisation de moyens.

Au cours de la première année du projet, on a passé beaucoup de temps à définir en détail des cibles réalistes dans le contexte actuel (plus de deux ans se sont écoulés depuis que la première évaluation du projet a été achevée, et dans certains cas le contexte général a été considérablement modifié), à évaluer les besoins les plus pressants et à assurer une coordination avec d'autres efforts de conservation internationaux ou nationaux.

En Tunisie, qui est, avec le Maroc, l'Etat de l'aire de répartition le plus avancé en termes de tentative de restauration de la faune sahélo-saharienne, l'accent est mis maintenant sur la consolidation d'un réseau réel de zones protégées pour les antilopes sahélo-sahariennes, sur les travaux préparatoires de la future réintroduction dans la nature d *Addax nasomaculatus* et sur la préservation d'une des seules populations connues dans le monde de *Gazella leptoceros*. Un atelier sera organisé par la CMS en Tunisie en avril 2004 pour la mise au point d'une stratégie sur le nécessaire remaniement d'espèces d'animaux semi-captifs dans le système tunisien de zones protégées.

Au Niger, l'accent a été déplacé sur le massif de Termit et l'erg Tin Tounma au nord-est du pays qui est peut-être maintenant le meilleur refuge mondial de la biodiversité saharienne,

dont l'existence de ce qui pourrait être la dernière population d'addax sauvages. Le massif de Termit - et ses zones environnantes - même s'il est officiellement cité dans la presse comme une zone protégée, pourrait ne représenter qu'un des derniers espoirs de prévenir l'extinction *in situ* de la vie sauvage et des habitats sahélo-sahariens. Aujourd'hui, toute la vie sauvage de cette zone est menacée par des pratiques de chasse non durable par des VIP des Etats du Golfe. Des solutions sont recherchées sous la forme d'une vaste zone protégée gérée de manière intégrée avec les concessions de chasse avoisinantes, ainsi qu'avec les communautés locales et les organismes de conservation nationaux et internationaux.

Au Mali, les efforts seront concentrés sur l'élaboration d'une étude de faisabilité pour la création d'une zone protégée autour du Tamesna et sur la confirmation de l'importance de la population de *Gazella dama* au sud de la région du Tamesna, dont l'identification des mesures les plus appropriées à prendre en faveur de cette population menacée d'une espèce presque éteinte.

◆ Sénégal:

La réhabilitation de la couverture végétale et la création du Parc national Ferlo, ainsi que l'installation d'un premier enclos de 600 ha, ont permis le déplacement de populations d'*Oryx dammah* et de *Gazella dama* captifs du Parc national Gueumbeul au Parc national Ferlo, ainsi que la possibilité de créer des moyens d'action pour le personnel du parc national.

◆ Tchad, Libye et Soudan:

Des consultations permanentes ont lieu actuellement, entre le groupe de travail SSA de la CMS et les autorités nationales chargées de la conservation du Tchad, sur la réalisation d'un autre projet régional concernant le Parc animalier Ouadi Rime Ouadi Achim. On prépare au Tchad la tenue d'un atelier de participants pour la mise au point d'un concept de projet.

◆ Base de données sur les SSA:

On constitue une base de données qui comportera toutes les observations d'antilopes sahélo-sahariennes enregistrées, les données sur leurs habitats, leur répartition historique et l'évolution des habitats. Les nouveaux inventaires et observations enregistrés depuis la réalisation de l'Action concertée de la CMS y figureront. Une version mise à jour des rapports de l'état de conservation de chacune des six espèces sera disponible en 2004.

◆ Site web de la CMS sur les SSA:

Un site web de la CMS sur les SSA est en cours de création. Il permettra d'accéder à la documentation, aux rapports, aux problèmes et questions en cours publiés sur papier.

◆ Liens avec d'autres organismes de conservation:

Le groupe de travail de la CMS sur les SSA entretient des liens très étroits et coopère avec d'autres initiatives de conservation qui pourraient avoir une influence sur ses propres travaux ou les améliorer, notamment avec le SSIG (Groupe d'intérêt sahélo-saharien) créé après la tenue de l'atelier de la CMS à Djerba (1998).

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL TAXONOMIQUE
SUR LES MAMMIFERES AQUATIQUES ET LES GRANDS POISSONS
(W. Perrin)**

Point 5 de l'ordre du jour: Propositions d'amendement aux Annexes

Il n'y a pas eu de proposition pertinente d'adjonction aux Annexes I ou II.

Point 4.1 de l'ordre du jour: Examen des Actions concertées et des recommandations d'adjonction aux listes

Phoque moine – Le groupe a reçu d'Espagne un rapport sur le phoque moine de Méditerranée. Les plus récentes estimations de population sont les suivantes : mer Noire 0, Méditerranée orientale 260-315, Méditerranée occidentale 16-32, Atlantique 175-182 ; pour un total de 451-529 (environ 500). Les changements importants depuis le dernier rapport à SC11 en 2001 proviennent d'un anéantissement apparent en mer Noire, d'un possible anéantissement au large de la Croatie et d'observations au large de l'Italie et de la Sardaigne, ainsi que d'une augmentation possible au large de la Turquie (qui pourrait être due à une enquête plus approfondie). Des observations récentes naissances annuelles de petits donnent : 16 en Grèce, 9 en Turquie (incomplètes), 1 à Madère et 25 sur la côte atlantique de l'Afrique. La mortalité des petits sur la côte du Sahara est tombée à environ 0,33 en raison de tempêtes tardives. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'application, par le Portugal, l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie, du plan de sauvetage pour les populations de l'Atlantique. Des précisions sur les projets individuels de la Mauritanie figurent à l'Annexe B de la pièce jointe 1 au document 5. L'accent mis sur la participation et l'aide de la communauté aux pêcheurs a eu pour effet un changement vers une perception positive en faveur du phoque moine et une bonne coopération avec le programme de recherche. On envisage d'étendre le projet au Maroc. Il existe un potentiel pour étendre la coopération internationale à un MdA; le groupe approuve cette méthode et recommande que le Secrétariat fournisse des conseils à l'Espagne sur l'opportunité et la réalisation d'une telle initiative.

Dauphin franciscana – Le projet de la CMS commencé en 2002 sera terminé en 2005. Il fournira des estimations de population et des recommandations pour des actions concertées en faveur de populations en Argentine, en Uruguay et au Brésil.

Loutre de mer du Chili – Le projet de la CMS commencé en 2003 sur les estimations de population dans les eaux péruviennes est sur le point d'être achevé. Il fera des recommandations pour des Actions concertées après consultation des experts chiliens.

Loutre de rivière du Chili – Aucune mesure n'a été prise pour cette espèce dont la population se partage entre l'Argentine et le Chili.

Silure de verre géant – Le groupe recommande que le silure de verre géant du Mékong (*Pangasianodon gigas*) soit ajouté à la liste des espèces pour une Action concertée. Ceci trouve son origine dans la récente classification dans la catégorie en danger critique d'extinction de l'UICN (selon le critère d'un déclin rapide de la population) et la nécessité reconnue sur le plan international de mesures immédiates de conservation pour sauver l'espèce d'une extinction imminente. Une proposition soumise à cette réunion par le Programme de l'UICN sur la biodiversité des zones humides du Mékong offre l'occasion d'une Action concertée.

Point 4.2 de l'ordre du jour: Examen d'Actions de coopération et de recommandations d'adjonction sur les listes

Dauphins d'Amérique australe [Lagenorhynchus obscurus, L. australis, Cephalorhynchus commersonii, C. eutropia, Phocoena spinipinnis, P. dioptrica]- Aucune mention d'Action de coopération, mais des propositions d'action peuvent émaner des recommandations de l'atelier de la CMS qui a eu lieu au Chili en 2002 et d'une réunion à venir en Equateur.

Requin-baleine – Les Philippines ont été désignées comme correspondant pour l'espèce en vue de l'établissement d'un MdA pour les Etats de l'aire de répartition du requin-baleine. Il n'y a eu pratiquement aucun progrès pour la rédaction du MdA dans l'attente d'un avis sur la façon de procéder d'une manière plus efficace. Le Bureau des pêches et des ressources aquatiques (BFAR) des Philippines a manifesté de l'intérêt dans la conservation du requin-baleine et dans l'établissement de liens avec d'autres agences de pêche dans le sud-est asiatique. Le BFAR et le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles des Philippines (DENR) pourraient collaborer en vue de l'élaboration d'un MdA. Les Seychelles ont également manifesté de l'intérêt à l'égard du MdA. On a noté que les Seychelles n'étaient pas Partie à la CMS mais que leur intérêt est bienvenu. Les Philippines ont favorisé avec succès l'inscription du requin-baleine à l'Annexe II de la CITES à sa dernière COP.

Esturgeons et poissons-paques – Aucun rapport n'a été reçu sur ces taxons.

Point 3.3 de l'ordre du jour : Besoins en matière de rapports [Commentaires en retour sur l'examen du WCMC de l'Action concertée relative aux espèces] – Le groupe n'a pas eu le temps d'examiner le document en détail (vérification des données et références, etc.). Cependant, on a noté certaines défaillances et problèmes potentiels. Le groupe recommande vivement que le document soit considéré à ce point comme un projet. Certains points ont été notés:

- a) Deux espèces aquatiques bénéficiant d'une Action concertée manquent (*Platanista g. gangetica*, *Lontra provocax*).
- b) La classification n'est pas à jour; par ex. *Pontoporia* est inscrit dans la famille des Platanistidae plutôt que des Pontoporiidae.
- c) Les flèches dans le résumé indiquant l'état peuvent donner des renseignements exagérés et quelquefois trompeurs. Elles ne sont pas suffisamment analytiques, par exemple elles ne tiennent pas compte de la variation infraspécifique.
- d) Certaines références sont d'origine discutables. Par exemple, la référence donnée comme source pour indiquer que le cachalot est en augmentation sur le site web de la Fédération de la faune sauvage de Caroline du Sud. Alors que la dernière source utilisée par le site web aurait pu être fiable, ceci ne pouvait être déterminé à partir du document dont on disposait.
- e) Certains rapports de pays sont incomplets ce qui implique la nécessité de vérifier auprès des pays.

Il est recommandé que le document soit revu en entier par le Conseil scientifique, peut-être par l'intermédiaire d'un site web à accès limité, et dans un deuxième temps par les Conseillers nommés pertinents et révisé avant d'être diffusé.

Point 6.2b de l'ordre du jour: Nouvelles propositions de projet

Le groupe avait été saisi de quatre propositions. Toutes avaient été sollicitées. Les besoins ont été identifiés et les entrepreneurs potentiels invités à soumettre des projets de proposition pour examen par le Conseil, étant entendu que les propositions complètes dans le format exigé par le Secrétariat

seraient préparées si les propositions étaient en principe acceptées. Le groupe est convenu que les quatre projets proposés concernaient les objectifs de la CMS et devaient être appuyés si possible. Les propositions sont examinées ci-après dans l'ordre de priorité décidé par le groupe. Les membres du groupe souhaitent souligner que les quatre projets soient considérés comme importants et que leur affecter un ordre de priorité était difficile et quelque peu arbitraire étant donné la variété de considérations et de perspectives en jeu, à savoir, mettre en équilibre l'urgence des besoins en matière de conservation et la nécessité d'étendre le champs d'application de la CMS et de développer ses opérations.

1. *Atelier régional sur le silure de verre géant (*Pangasianodon gigas*) du bassin du Mékong (\$34 000)* – Le silure de verre géant est inscrit à l'Annexe I. Il a été classé par l'UICN comme en danger critique d'extinction en 2003, à partir du critère de déclin rapide permanent de sa population. C'est le poisson d'eau douce le plus grand du monde. Il peut atteindre 300 kg. On le trouve actuellement en Thaïlande, au Cambodge et au Laos. Son aire de répartition s'étendait autrefois au Vietnam, à la Chine et au Myanmar. C'est un poisson migrateur dont les mouvements, qui sont connus, peuvent atteindre 300 km, mais son aire de migration totale est inconnue. Les menaces sont la pêche, les barrages, les projets de navigation et la destruction de l'habitat. La mise au point et l'application d'un plan d'action sont essentielles si l'on veut éviter l'extinction de l'espèce. La proposition consiste en un atelier de cinq jours pour élaborer un projet de plan d'action pour sa conservation comme élément d'un projet conjoint proposé par la CMS et l'UICN. L'institution hôte serait le Siège du Programme de l'UICN sur la biodiversité des zones humides du Mékong à l'Université de Californie, à Davis. On a noté que le projet contribuerait au développement durable de la région, car un de ses objectifs serait de reconstituer la population au point qu'elle puisse permettre la pêche. On a également noté qu'un projet conjoint CMS-UICN aiderait à promouvoir la CMS dans la région du sud-est asiatique où des efforts ont été faits pour développer une coopération régionale sur les mammifères marins et les requins-baleines. Bien qu'il n'y ait aucune Partie parmi les Etats de l'aire de répartition de l'espèce, il a été convenu que cela n'entraverait pas nécessairement une Action concertée de la part des Parties. On a suggéré que la Convention Ramsar soit consultée pour un avis supplémentaire.
2. *Ateliers de formation dans le Pacifique Sud sur les méthodes de recherche concernant les cétacés (\$35 000)* – Cette proposition trouve son origine dans le récent atelier CMS/SPREP sur le potentiel régional d'une coopération parrainée par la CMS sur les mammifères marins du Pacifique Sud (Mélanésie, Micronésie, Polynésie et Australasie). Des progrès ont été accomplis au cours de cet atelier dans la mise au point d'un MdA sur les cétacés. Un obstacle important à une planification régionale effective de la conservation et de l'action est le manque d'information sur la répartition, l'état des cétacés dans la région et les menaces auxquelles ces populations doivent faire face. La création de moyens d'action a été considérée comme un préalable au développement nécessaire de l'information. Les ateliers proposés seraient organisés par le Consortium de recherche sur les baleines du Pacifique Sud et le gouvernement de Nouvelle-Zélande et auraient lieu en Mélanésie et Polynésie. Ils se concentreraient sur les techniques de recherche de base, dont l'identification des espèces, la collecte de données sur les prises accidentelles, le traitement des animaux échoués et la conduite d'enquêtes sur les populations. Les stagiaires seraient nommés par les agences nationales pertinentes sur la vie sauvage et les pêcheries. Un appui financier supplémentaire nécessaire a été promis par la Société de conservation des baleines et des dauphins (WDCS), et la WDCS a rappelé ici qu'elle soutenait vigoureusement le projet. La question se posait de savoir si la participation de personnes d'autres pays ayant besoin de réaliser des moyens d'action serait possible; le groupe a pensé que cela serait possible mais a passé la question au Conseil et au Secrétariat.

3. *Colloque régional et atelier de planification pour évaluer l'état des petits cétacés dans l'océan Indien occidental et les menaces auxquelles ils sont confrontés (\$41 300)* – Le but de cette initiative est d'étudier l'état des mammifères marins dans une région du monde non encore retenue pour une coopération marine régionale parrainée par la CMS. Les Parties à la CMS dans la région comprennent: l'Afrique du Sud, la Tanzanie, le Kenya et la Somalie. L'état des populations de petits cétacés n'est pas connu, mais les menaces portent sur les prises accidentelles par les pêcheries, la chasse directe et la dégradation de l'habitat. Par exemple, des prises accidentelles importantes ont été observées à Madagascar. Dans bien des parties de la région on n'a pas conscience des menaces relatives à la conservation des petits cétacés migrateurs et des moyens de les évaluer et de les réduire. Le but de l'atelier proposé est de permettre l'élaboration d'une approche régionale de collaboration, pouvant conduire à un accord régional de la CMS. Le lieu proposé pour l'atelier est Le Cap, l'organisation hôte est la Wildlife conservation Society, conjointement avec le Centre pour la biodiversité et la conservation du musée d'Histoire naturelle américain. Des membres du groupe ont noté le manque de renseignements sur les cétacés le long de la majeure partie de la côte de l'Afrique orientale, mis en évidence par le groupe de l'UICN spécialisé dans les cétacés dans son examen le plus récent, et ils ont vivement appuyé la participation de la CMS dans la région. Il a été conseillé que le champ d'application géographique aille du nord de l'Afrique du Sud à la Somalie et à l'est jusqu'à Maurice, mais qu'une participation plus large pourrait être possible si les crédits étaient suffisants.

4. *Examen de la migration des requins (~\$10 000)* – Le Conseil n'a qu'une connaissance très limitée des grands poissons. C'est une lacune pour élaborer et évaluer convenablement les futures propositions d'inscription de requins migrateurs sur les listes en plus du grand requin blanc et du requin-baleine, actuellement inscrits aux Annexes. Une solution à ce problème serait de commander un examen de la migration des requins à un expert extérieur. Les candidats potentiels sont notamment le Groupe de l'UICN spécialisé dans les requins ou quelqu'un nommé par cet organisme. On a noté qu'il y a vraisemblablement plus d'espèces de requins migrateurs que celles inscrites par espèce et famille à l'Annexe I d'UNCLOS (« Espèces très migratrices »), par exemple le requin bleu. On a également noté que cette question concerne aussi celle des prises accidentelles d'autres taxons marins, les prises accidentelles de requins étant souvent logiquement interactives avec les prises accidentelles d'oiseaux et de mammifères. Le groupe est convenu que le champ d'application de l'examen devrait être étendu à tous les élastomobranques, dont les raies et les poissons scies. ACCOBAMS a noté que le Groupe de l'UICN spécialisé dans les requins est tout à fait compétent pour effectuer cet examen.

Rapport du groupe de travail sur les oiseaux

4.1 Actions concertées pour des espèces/groupes sélectionnés de l'Annexe I

Des rapports écrits (ScC12 Doc. 5) avaient été diffusés par le PNUE-CMSC pour l'oie naine (*Anser erythropus*) et le manchot de Humboldt (*Spheniscus humboldti*) et par le correspondant de l'espèce Daniel Blanco pour l'oie des Andes à tête rousse (*Chloephaga rubidiceps*). Des rapports oraux avaient été faits à ScC12, lesquels donnaient d'autres précisions sur ces trois espèces et sur d'autres. De brèves précisions figurent ici.

Flamants des Andes: l'évolution actuelle de la population et la poursuite radio des oiseaux sur l'altiplano ont continué jusqu'au milieu de 2004. Un Accord entre l'Argentine, la Bolivie, le Chili et le Pérou est encore en cours d'examen.

Oie des Andes à tête rousse: la comparaison des estimations de population faites en 1999 et 2003 indique un déclin dans la population de cette espèce sur le continent et en Terre de Feu. La cause du déclin dans les sites de reproduction est, pense-t-on encore, le renard gris de Patagonie. Des travaux récents indiquent que, sur les sites d'hivernage et au cours de passages, le facteur principal affectant la population est la chasse, soit pour le sport, soit dans l'intérêt des agriculteurs, ce qui est strictement contrôlé. Le projet de la CMS appliqué par Wetlands International, comportant des éléments d'enquêtes, des mesures pratiques de gestion et de sensibilisation du public, était actif et couronné de succès en 2003. Des premiers pas ont été faits vers une étude comparative du génome des populations de l'espèce sur le continent et aux îles Malouines/Falklands.

Grande outarde (*Otis tarda*): après de nombreuses années de déclin, la population d'Europe centrale de cette espèce a enregistré une légère augmentation au cours des deux dernières années. Ceci, pense-t-on, est le résultat des méthodes de gestion améliorées du Parc national Kiskunsag (où l'on trouve plus d'un tiers de tous les oiseaux de Hongrie) ainsi qu'en Autriche et en Slovaquie. Il ne faut pas trop s'en réjouir cependant étant donné que les populations sont encore restreintes et vulnérables. Un atelier financé par la CMS sur la conservation et la gestion de l'espèce, prévu à l'origine pour 2003, devait avoir lieu en Autriche en 2004.

Courlis à bec grêle (*Numenius tenuirostris*): l'espèce est toujours difficile à trouver, peu d'observations ont été faites récemment bien qu'on ait signalé la présence d'un oiseau, un seul, dans une mangrove du sud-est de l'Égypte, ce qui donne à penser que l'espèce pourrait subsister dans des zones rarement observées. Le travail se poursuit sur une analyse d'isotopes faite sur des plumes provenant de spécimens de musées laquelle, espère-t-on, permettra l'identification de zones de reproduction possibles. Des mesures pour assurer la conservation de l'habitat de l'espèce dans l'Union européenne, notamment en Grèce, profitent toujours aux quelques individus de l'espèce susceptibles d'utiliser les sites en question (tout en profitant naturellement à d'autres espèces d'oiseaux migrateurs).

Faucon crécerellette (*Falco naumanni*): il n'y a rien de nouveau à signaler, mais il faut noter que l'espèce tombe naturellement dans l'étude proposée pour un Accord sur les rapaces.

Phragmite aquatique (*Acrocephalus paludicola*): beaucoup de progrès ont été faits au cours de l'année passée avec la conclusion et l'entrée en vigueur d'un Mémoire d'Accord sur l'espèce. L'estimation actuelle de la population mondiale est d'environ 20 000 oiseaux, dont 60% se reproduisent en Bélarus. L'espèce continue de décroître dans son aire de reproduction, seule la

population en Hongrie est en augmentation. Les menaces ont été bien étudiées et les priorités relatives à la conservation ont été identifiées. Une étude financée par le Royaume-Uni via la CMS a été entreprise au cours de ces derniers mois, à l'aide des techniques sur les isotopes pour identifier avec plus de précision les sites d'hivernage de cette espèce en Afrique de l'Ouest : on attend les résultats des analyses nécessaires. Il y a lieu de faire des enquêtes sur les itinéraires de migration (notamment de la sous-population ukrainienne, voir la proposition de projet au point 6.2(b) ci-dessous).

Erismature à tête blanche (*Oxyura leucocephala*): l'examen appuyé par la CMS de l'état de l'espèce en Asie centrale, qui a identifié des menaces et fait des recommandations pour des mesures de conservation, a été bien reçu dans la région. Un plan d'action révisé pour l'espèce est en cours de planification (voir la proposition de projet au point 6.2(b) ci-après. Des mesures de contrôle et/ou d'élimination des populations d'érismature à tête rousse étrangères à la région, qui constituent une menace particulière à la population espagnole de *leucocephala*, se poursuivent notamment au Royaume-Uni.

Oie naine : une des priorités clés pour la conservation de cette espèce reste l'identification des sites d'hivernage au delà des aires de repos du Kazakhstan. Une expédition financée par la CMS au lac Kulykol pour capturer des oiseaux et les équiper de dispositifs de poursuite par satellite n'a malheureusement pas été couronnée de succès. Il s'est avéré très difficile de prévoir avec précision où installer les filets à canon pour attraper les oiseaux reproducteurs et un problème tout à fait inattendu s'est posé lorsque les fils de déclenchement ont été rongés, probablement par des renards ou des loups. On avait l'intention de capturer des oiseaux en automne 2004 en Norvège.

Fuligule nyroca (*Aythya nyroca*): un projet de rapport sur l'état de l'espèce a été publié et un plan d'action est en préparation. Malheureusement, la population européenne continue de décliner, mais une population jusqu'alors inconnue a été découverte hivernant en Asie du sud-est. Les sites de reproduction de cette population ne sont pas encore connus ce qui souligne la nécessité d'obtenir une image plus claire des itinéraires aériens de l'espèce. Il a été noté qu'en Croatie l'espèce s'était avérée vulnérable aux nuisances provoquées par les cygnes tuberculés (*Cygnus olor*) dans les mares à poissons où elle se reproduit.

Manchot de Humboldt: la taille de la population est encore inconnue. Elle pourrait compter environ 13 000 oiseaux (7 500 au Chili et 5 500 au Pérou), mais elle pourrait être plus élevée si l'on en juge par une estimation récente de 7 000 couples dans un seul site au Chili. La mesure de conservation que l'on estime nécessaire comporte notamment une meilleure mise en vigueur de la législation sur la protection, la création de zones de pêche restreinte et de pêche prohibée, le bannissement de l'utilisation des filets dérivants les plus dangereux dans les zones de fouissage des manchots, la protection des zones d'accostage et en particulier la protection des colonies les plus importantes (notamment par une surveillance pendant la saison de reproduction).

Pour les trois espèces bénéficiant d'une Action concertée ajoutées par COP7 (*Platalea minor*, *Eurynorhynchus pygmeus* et *Sterna bernsteini*), un projet approuvé en principe par ScC11 reste à définir. Pour les autres espèces bénéficiant d'une Action concertée (inscrites à la Résolution 7.1), aucun rapport n'avait été fait en raison habituellement de l'absence de correspondant désigné à la réunion pour les espèces. Il sera important de combler ces lacunes dans la mesure du possible à la prochaine réunion du Conseil scientifique. Le groupe de travail a particulièrement regretté de n'avoir aucun rapport sur l'outarde houbara (*Chlamydotis undulata*) et a demandé que le Président du Conseil scientifique envisage de prendre un contact approprié avec l'Arabie Saoudite, en faisant peut-être participer également d'autres Parties contractantes susceptibles d'apporter leur aide.

Le groupe de travail a traité la question des correspondants pour les espèces bénéficiant d'Actions concertées. Pour le Phragmite aquatique, il a été convenu que le Dr. Alexander Kozulin se mettrait en rapport avec le Conseiller scientifique de Bélarus, le Dr. Nikiforov, pour déterminer si le Bélarus pourrait fournir le correspondant. Aucune suggestion n'a été faite concernant l'érismaire à tête blanche et l'oie naine. Le Conseiller nommé pour les oiseaux continuera à tenir ce rôle pour l'instant. En ce qui concerne les trois nouvelles espèces bénéficiant d'une Action concertée ajoutées par COP7, aucune Partie contractante d'un Etat de l'aire de répartition n'était présente, mais un nom a été suggéré, et il a été décidé qu'il fallait poursuivre la question après la réunion, peut-être par l'intermédiaire du Conseiller nommé pour la faune asiatique dès que possible.

A ce stade, il n'a été proposé d'ajouter aucune espèce à la liste pour une Action concertée.

4.2 Actions de coopération pour les espèces de l'Annexe II

Un rapport écrit sur l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels avait été rédigé (Sc12 Inf.28). Des rapports oraux avaient également été faits comme suit:

Rôle des genêts : un récent examen de cette espèce par BirdLife International a entraîné une révision de son état de conservation, passant de Vulnérable à Presque menacé. Les techniques de gestion introduites pour l'espèce près de la limite de son aire de répartition au Royaume-Uni continuent de donner des raisons d'optimisme. Aucune autre information n'a été reçue.

Cygne à cou noir : la surveillance de la population se poursuit dans certaines parties de l'Argentine, au sud du Brésil, au Chili et en Uruguay. Un projet de pose de colliers et de marquages devrait être examiné à la prochaine conférence à Edimbourg sur les oiseaux d'eau du monde.

Albatros et pétrels : l'Accord sur la conservation des Albatros et des Pétrels (ACAP) est entré en vigueur au début de février 2004 lorsqu'un cinquième pays l'a ratifié. Une sixième ratification devrait être annoncée et deux autres pays ne sont pas loin derrière. Une première réunion des Parties devrait avoir lieu à la fin de 2004, peut-être en Australie, conjointement avec la réunion du CCAMLR à Hobart, Tasmanie. Il a été dit qu'un prix (parrainé par la SEO, partenaire de BirdLife en Espagne) pour des méthodes innovatrices afin de sauver les albatros d'une mort par les longues lignes avait été décerné à un pêcheur de Nouvelle Zélande pour la mise au point d'une huile repoussante à base de foie de poisson. Il a été noté que d'autres méthodes de pêche accroissaient l'inquiétude des spécialistes au sujet des albatros et des pétrels. Il est clair que l'ACAP devra affronter de nombreux défis.

Pour les quelques espèces restantes bénéficiant d'une Action concertée (figurant dans la Recommandation 7.1) aucun rapport n'a été fait en raison généralement de l'absence lors de la réunion du correspondant désigné pour les espèces. Une fois de plus, le but serait de combler ces lacunes à la prochaine réunion.

Aucune modification n'a été proposée aux correspondants sur les espèces bénéficiant d'une Action de coopération et aucun nom n'a été suggéré pour couvrir les trois espèces ajoutées à la liste par COP7. (*Polystictus pectoralis pectoralis*, *Sporophila ruficollis* et *Pseudocolopteryx dinellianus*).

Il n'y a eu aucune proposition ferme concernant l'adjonction d'espèces à la liste des Actions de coopération à ce stade, mais il a été suggéré que l'outarde houbara pourrait être une candidate possible. Les critères n'ont pas été débattus.

Cinq propositions pour amendements aux Annexes I et II de la Convention à COP8.

L'Argentine a présenté un document proposant que *Calidris canutus rufa*, une sous-espèce du bécasseau maubèche, dont le déclin aurait été de 50% au cours des trois dernières années, devrait être ajoutée à l'Annexe I. La réunion a approuvé les conclusions de l'Argentine.

La publication de BirdLife International "Threatened Birds of the World" de mars 2004, a permis l'identification de près de 40 espèces dans la catégorie En danger critique d'extinction, lesquelles semblent qualifiées pour être inscrites à l'Annexe I de la CMS. Il y a plus de 60 espèces de ce genre dans la catégorie Vulnérable. Le groupe de travail avait l'impression que le Conseil scientifique devrait en principe promouvoir l'adjonction de toutes ces espèces à l'Annexe. Les points de vue d'autres conseillers scientifiques sur l'importance numérique de ces modifications majeures potentielles à l'Annexe seraient les bienvenues.

Un certain nombre de groupes d'espèces parmi les nouvelles espèces candidates possibles pour inscription à l'Annexe I, pourraient aussi être ajoutées à l'Annexe II, dont beaucoup d'oiseaux de mer, notamment des manchots et divers pétrels, mais aussi des passereaux des Amériques, par exemple.

La gamme de possibilités était trop vaste pour que le groupe de travail fasse des recommandations fermes au Conseil scientifique à ce stade.

Un certain nombre d'espèces actuellement inscrites à l'Annexe I sont de bonnes candidates pour leur adjonction à l'Annexe II, notamment *Alectrurus risora*, *A. tricolor*, *Sporophila zelichi*, *S. palustris*, *S. cinnamomea*, *S. hypochroma* et *Xanthopsar flavus*.

6.1 Nouveaux accords possibles

Le groupe de travail a débattu brièvement de l'idée d'un Accord sur les rapaces et a appuyé l'idée d'une vaste étude, comme proposé par le représentant du Royaume-Uni au titre d'un point précédent de l'ordre du jour. Un conseiller au moins avait le sentiment que les limites d'un tel accord devaient être aussi larges que possible.

6.2 (b) Nouvelles propositions de projet

Le groupe de travail a reçu des propositions de projet, dont quelques brèves précisions suivent en ordre systématique.

Erismature à tête blanche (En danger : Ann. I et II) : il est demandé à la CMS de fournir 2 000 Euros pour permettre au Bureau européen de BirdLife International de mettre à jour le plan d'action existant sur l'espèce unique, en plus du financement du DG pour l'Environnement de l'UE et de l'Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique Eurasie. Le groupe de travail a estimé que cette modeste somme apportait plusieurs avantages, dont celui d'une coopération avec l'Union Européenne. La proposition a été approuvée.

Rôle des genêts (Presque menacé: Ann. II) : cas très similaire à celui de l'érismature à tête blanche, sauf que la somme demandée est de 2 500 Euros. La proposition a été approuvée.

Goéland d'Olrog (*Larus atlanticus*) (Vulnérable: Ann. I) : une proposition de l'Argentine sur l'étude de la pose de colliers et de bagues pour l'espèce, afin d'identifier les principaux sites d'hivernage en Argentine, au Brésil et en Uruguay, afin de créer un réseau d'observateurs le long des itinéraires de migration et d'informer les communautés locales à l'aide de matériel pédagogique et publicitaire. La somme de \$17 200 est demandée. La proposition a été approuvée.

Goéland d'Audouin (*Larus audouini*) (Presque menacé : Ann. I et II) : une proposition de la Croatie pour déterminer l'état et la tendance de la population en Croatie, pour découvrir les principaux sites de nourrissage du goéland leucophée (*Larus cachinnans michahellis*) afin de contrôler la population de l'espèce qui est en compétition avec le goéland d'Audouin. La somme demandée est d'environ \$50 000. Le groupe de travail a approuvé la proposition, mais n'a pas déterminé si une somme inférieure (plus normale pour ce genre de subvention de la part de la CMS) permettrait au projet d'être réalisé.

Perruche grise (*Brotogeris pyrrhopterus*) : (En danger: Ann. I) : une proposition émanant du Pérou afin de déterminer l'état de conservation actuel de cette espèce à la frontière du Pérou et de l'Equateur. Cette région (zone où l'oiseau est endémique dans la forêt sèche de Tumbesian) est gravement menacée, surtout par le défrichage de la forêt pour l'élevage du bétail, et cette espèce est une des nombreuses espèces à déplacement limité qui soit menacée. On estime que sa population a décliné au Pérou de 80% dans les années 90. On connaît très peu de choses sur son importance numérique et sa répartition en Equateur. La somme demandée à la CMS est de \$20 000 comme partie d'un projet de \$53 000 au total. Le groupe de travail a approuvé la proposition.

Phragmite aquatique (Vulnérable : Ann. I et II): une proposition de l'Ukraine pour déterminer si les oiseaux reproducteurs de la sous-population ukrainienne utilisaient un itinéraire de migration oriental (le long de l'itinéraire aérien des Balkans). Le projet prévoit des études de baguage et de pose de colliers en utilisant des leurres. La somme demandée à la CMS est de \$17 580 sur le coût total du projet de \$22 380. Le projet a été approuvé.

Malheureusement, nous n'avons pas eu le temps d'établir des priorités pour ces propositions. Si cela était considéré comme essentiel, j'accueillerais toute directive du Conseil scientifique et du Secrétariat.

Rapport du groupe de travail sur les tortues marines
CMS ScC12 : 2 avril 2004
Débat présidé par le Dr C. Limpus, Conseiller nommé

1. **Il n'y a pas eu de proposition à examiner pour des modifications d'inscription aux listes des Annexes en ce qui concerne les reptiles aquatiques.**

2. **Actions concertées & Actions de coopération:**

Il apparaît d'après les débats au sein du groupe qu'il faut renforcer les liens entre les Etats signataires de la CMS et les mesures de conservation au titre du **MdA de l'Afrique de l'Ouest** et du MdA de l'océan Indien et du sud-est asiatique.

MdA de l'Afrique de l'Ouest

- Il y a eu des progrès limités dans l'application du MdA et des mesures convenues qui y étaient associées depuis la réunion des Etats signataires à Nairobi en 2002.
- Le Nigeria a reconnu la nécessité de revitaliser les activités au titre de ce MdA.
- L'offre française de fournir un soutien financier pour une assistance technique aux Etats signataires doit être poursuivie. Le Secrétariat de la CMS a indiqué qu'il y avait un débat avec le Dr Fretey au sujet de la fourniture de services de secrétariat et de la tenue d'une réunion régionale des Etats signataires.
- Une communication opportune est nécessaire entre le Secrétariat de la CMS, les Etats signataires et les conseillers techniques concernant les projets approuvés/en cours/terminés, dont les rapports définitifs.
- Un site web d'un MdA régional est recommandé sur le modèle du MdA de l'IOSEA.
- Le Secrétariat de la CMS tiendra le Conseiller nommé informé de toute la correspondance relative à ce MdA.
- Le Congo a identifié les menaces envers leurs tortues marines comme étant notamment les prises accidentelles des pêcheries et le ramassage des œufs. Une aide a été sollicitée pour développer la formation et la surveillance. Le délégué a été invité à préparer une proposition de projet destinée à être examinée à ScC13.

MdA de l'IOSEA

- 2^{ème} réunion des Etats signataires tenue à Bangkok en mars 2004.
- L'IOSEA est en progrès avec les Etats prenant de nouvelles mesures dans leur pays et en collaboration avec leurs proches voisins. La plupart des progrès accomplis résultaient de la création d'un secrétariat à Bangkok disposant d'un site web informatif.
- Trois pays, Oman, Jordanie et Thaïlande, ont signé le MdA pendant SS2, portant ainsi le total des Etats signataires à 19.
- Il est décevant que de nombreux Etats signataires de la CMS n'aient pas signé le MdA. En revanche, il est encourageant de constater que tant d'Etats non signataires de la CMS aient maintenant signé le MdA de l'IOSEA.
- Le site web permet une entrée directe des rapports de pays via le site web et aussi l'analyse ultérieure de ces données des rapports régionaux.
- Il a été reconnu que le Japon, la Corée et la Chine avaient des interactions importantes en ce qui concernait les tortues marines de la région. Il a été décidé d'étendre le champ géographique de l'IOSEA et d'encourager ces trois pays à signer le MdA.
- Des experts techniques ont été invités à faire des exposés sur plusieurs problèmes clés.

- Etude de cas : Prise et massacre traditionnels de tortues à Bali. Le Comité consultatif a été prié de préparer un document d'examen sur la question de l'utilisation traditionnelle des tortues marines.
- Etude de cas : Utilisation de nurseries pour la conservation des tortues au Sri Lanka. Le Comité consultatif a été prié de préparer un document décrivant les meilleures pratiques de gestion des plages de nidification et des nurseries pour les tortues.
- Etant donné que les Etats de l'aire de répartition du dugong couvrent une zone similaire à la région de l'IOSEA, le gouvernement australien a présenté à COP7 de la CMS la Recommandation 7.5 en vue de la mise au point d'un accord des Etats de l'aire de répartition sur la conservation du dugong. Aucun pays ni aucune agence n'a indiqué à ce jour l'intention de prendre la tête pour mettre en œuvre cette mesure.

3. Etudes financées

Il a été reçu un rapport intérimaire du projet financé au Pérou (ScC11). Ce rapport doit encore être examiné en détail.

Trois propositions qui ont été mises sous forme de tableau pour un examen pour un financement comme par la CMS ont été étudiées et classées par priorité comme suit:

ID du pro.	Titre du projet	Requis	Commentaires	Recommandation	Priorité
Doc.16/A2	Mouvements des tortues luths de l'Atlantique – progrès dans la réduction des prises accidentelles et coopération transocéanique pour la conservation	\$70,654 \$30,000	Le projet implique une collaboration entre agences - Panama, Guyane française, Uruguay et Gabon – s'étendant des deux côtés de l'Atlantique – pour faire prendre conscience de la migration transocéanique des tortues luths et de leur interaction avec des pêcheries utilisant la télémétrie par satellite	Envisager un financement partiel pour couvrir les coûts de mise en service de trois PTT avec enregistrement de données bathythermiques	Elevée
Doc.16/A4	Evaluation de l'état des tortues marines de Sierra Leone	\$18,820 \$16,000	Le projet prévoit une enquête des ressources des tortues de Sierra Leone en collaboration avec une université locale et une ONG. Les résultats serviront à mettre au point un "Plan d'action pour la conservation" des tortues marines de Sierra Leone bien que l'agence locale de gestion soit un partenaire.	Envisager le financement partiel pour couvrir le coût d'un consultant en Sierra Leone et pour augmenter le soutien à l'ONG locale afin d'accroître sa participation. Sous condition (1) réception de lettre(s) d'approbation des agences participantes et (2) acceptation totale de tous les aspects des conditions exigées normalement par la CMS	Moyenne
Doc.16/A3	Poursuite des tortues carettes (<i>caretta caretta</i>) venant du Cap Vert; la plus grande concentration restant en Afrique de l'Ouest : recherche et étude de l'environnement	\$12 000 – 20 000	Le projet porte sur la migration des tortues adultes de la plus grande colonie de reproduction de la côte orientale de l'Atlantique. Les résultats de la recherche seront utilisés pour faire connaître la biologie/la migration et la conservation des tortues marines. La méthodologie est au point et appropriée. Les participants personnes/agences ont une bonne expérience pour assurer le succès de leur projet. Le projet peut être exécuté sans apport de la CMS. Le soutien de la CMS améliorera la qualité des résultats. Le projet n'est pas directement prévu pour améliorer la conservation de cette population.	Ne pas envisager de financement actuellement. Demander que le projet soit reconfiguré pour accroître la participation locale et pour porter davantage sur l'amélioration de la conservation de cette population.	Peu élevée

4. Tendances régionales:

Un livre qui étudie l'état et la biologie des tortues carettes, *caretta caretta*, vient d'être publié.

Bolten, A. B. & Witherington B. E. (éds) (2003). "Loggerhead Sea Turtle". (Smithsonian Books : Washington.)

Il a été conclu que:

- Il y a un nombre limité de souches génétiques pour l'espèce dans tous les bassins océaniques.
- Les deux souches de l'océan Pacifique sont en danger critique d'extinction.
- La souche du Sri Lanka au moins dans l'ensemble de l'océan Indien est en danger.
- Les tortues luths semblent se trouver dans la situation la plus sûre dans le bassin de l'océan Atlantique.

Les prises accidentelles des pêcheries, le ramassage sauvage des œufs et la dégradation de l'habitat semblent être les nuisances principales au détriment des diverses souches.

L'examen conjoint des principaux déclinés des tortues luth observés précédemment (En danger critique d'extinction) dans l'océan Pacifique, souligne nettement la nécessité d'une mesure étendue de conservation régionale des tortues dans l'ensemble de l'océan Pacifique.

Au SS2 de l'IOSEA, selon l'opinion générale, on estimait qu'il était nécessaire d'améliorer les mesures de conservation des tortues dans le Pacifique, mais on estimait aussi approprié d'étendre actuellement le champ d'application géographique de l'IOSEA pour y inclure l'océan Pacifique. Cependant, le Secrétariat de Bangkok a débattu activement des possibilités de collaboration avec le Secrétariat du SPREP des Samoa occidentales.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MENACES – FERMES D’EOLIENNES & LIGNES ELECTRIQUES

Les menaces envers les espèces migratrices provenant des fermes d’éoliennes et des lignes électriques ont été examinées par SC11 de la CMS et ont conduit à deux résolutions à CO7. Ce qui suit revêt une importance particulière dans les travaux du Conseil scientifique:

Résolution 7.4 (lignes électriques) - qui *demande au Secrétariat* (et donc au Conseil scientifique) *de recueillir plus de renseignements concernant les collisions et l’électrocution sur les lignes électrique de l’infrastructure des chemins de fer et autres questions y ayant trait;*

et

Résolution 7.5 (éoliennes et espèces migratrices) - qui *donne instruction au Conseil scientifique d’évaluer les menaces existantes et potentielles des éoliennes offshore envers les mammifères et les oiseaux migrateurs, y compris leurs habitats et leurs sources de nourritures, pour élaborer des directives spécifiques en vue de la création de ces installations et d’en faire rapport en conséquence à la Conférence des Parties à sa prochaine réunion.*

Deux études de Birdlife International à la 23ème réunion du Comité permanent de la Convention de Berne en décembre 2003 ont été mises à la disposition du Conseil scientifique de la CMS pour examen en tant que documents d’information. Ce sont:

- 1) *Protection des oiseaux contre les dangers des lignes électriques : un guide pratique sur les risques causés aux oiseaux par les installations de transport d’électricité et sur la façon de réduire ces effets adverses* (CMS/ScC12/Inf.26); et
- 2) *Fermes d’éoliennes et oiseaux : analyse des conséquences des fermes éoliennes sur les oiseaux et directives sur les critères d’évaluation de l’environnement et les questions relatives à la sélection des sites* (CMS/ScC12/Inf.27).

Le groupe de travail du Conseil scientifique sur les menaces a procédé à l’examen de ces documents pour:

- déterminer si les questions soulevées par les éoliennes et les lignes électriques pour les espèces migratrices sont claires;
- déterminer s’il est prouvé scientifiquement que les conclusions selon lesquelles les éoliennes et les lignes électriques sont les menaces clés envers les espèces migratrices; et
- définir les mesures nécessaires susceptibles d’être appliquées par la CMS avant la prochaine COP.

Lignes électriques

Le document CMS/ScC12/Inf.26 porte sur l’étendue des trois types principaux de risques envers les oiseaux par les lignes électriques non enterrées. C’est le risque d’électrocution, le risque de collision et la réduction des aires de repos et d’hivernage lorsque ces lignes électriques traversent des paysages ouverts et des habitats. Les principaux oiseaux qui ont souffert de cette menace sont les espèces les plus grandes. Le document donne des recommandations et des directives claires sur les solutions techniques pour réduire les effets des lignes électriques sur les espèces migratrices et donc réduire le risque posé à leur état de conservation. On a noté que les problèmes en cours posés pour une certaine gamme d’espèces d’oiseaux – dont la grande outarde, la cigogne et la grue, et potentiellement le rare aigle botté – relatifs à l’électrocution par les lignes électriques et les collisions n’avaient pas été identifiés dans le document. Cependant, le groupe de travail estimait que

les claires recommandations et directives du document CMS/ScC12/Inf.26 traiteraient des problèmes concernant ces espèces ainsi que d'autres.

On s'inquiétait particulièrement de la tendance des sociétés multinationales à exporter des technologies à des pays en développement, laquelle a été reconnue dans le document CMS/ScC12/Inf.26 comme causant une menace majeure d'électrocution pour certaines espèces d'oiseaux. Les Parties doivent être conscientes de ce problème et prendre des mesures lorsqu'elles spécifient des travaux pour d'importantes infrastructures de distribution d'électricité.

Le problème est moins clair pour de nombreuses espèces de chauves-souris mais la mortalité générale des chauves-souris frugivores sous les tropiques est due à des lignes électriques. Dans quelle mesure cela peut être une question de conservation et comment c'est associé à la migration reste obscure. Des îles sur lesquelles existent des espèces endémiques et où des lignes électriques ont été installées sont une source d'inquiétude.

On a conclu qu'un complément d'information aiderait la CMS à résoudre le problème de ces menaces. Cette information devrait réunir de la documentation en plus de celle qui figure dans le document CMS/ScC12/Inf.26, et demander aux Parties de fournir des renseignements au Conseil scientifique avant la prochaine COP. On a noté également qu'on pourrait y ajouter utilement des études de cas qui décrivent les mesures prises pour résoudre les problèmes causés par les lignes électriques et les résultats de ces mesures, ainsi que les méthodes des Parties pour informer les industries concernées des solutions techniques et donc pour réduire le problème. Le groupe de travail a également encouragé les Parties à examiner l'incidence potentielle des lignes électriques, lorsqu'elles en font l'évaluation d'impact sur l'environnement pour la construction d'installations majeures.

Fermes d'éoliennes

Le groupe de travail a conclu que le document CMS/ScC12/Inf.27, quoique basé largement sur l'expérience acquise en Europe et en Amérique du Nord, avait très justement résumé les menaces posées par les fermes d'éoliennes envers les oiseaux. On a noté que les principaux dangers potentiels des fermes d'éoliennes pour les oiseaux étaient la perturbation entraînant leur déplacement ou leur exclusion des zones où ces fermes étaient implantées (et dans certain cas ceci constituait un obstacle à la migration), des collisions mortelles et la perte de l'habitat. Il y avait peu d'études détaillées et la plupart d'entre elles souffraient d'un manque de comparaisons avant et après traitement, ou manquaient de comparaisons de traitement/contrôle indiquant clairement la cause et l'effet. On avait besoin de données empiriques à cet égard.

Cependant, on dispose de renseignements suffisants pour démontrer que la prolifération des fermes éoliennes constitue une menace pour certaines espèces d'oiseaux migrateurs. Les problèmes sont spécifiques des espèces, des saisons et des sites. Le document CMS/ScC12/Inf.27 suggère que la future modélisation des impacts et la collecte d'un plus grand nombre de données seront utiles et que "Il est clair que l'on a besoin d'études de base sérieuses et objectives pour indiquer les sites critiques afin de minimiser les effets délétères sur les oiseaux, sur d'autres animaux de la faune sauvage et sur leurs habitats, et également d'un contrôle après les constructions d'installations approuvées où l'environnement est critique ». Le groupe de travail a noté que les principes exposés dans ce document pourraient être appliqués à d'autres espèces et a encouragé les Parties à se pencher sur les impacts potentiels des fermes d'éoliennes quand des évaluations d'impact sur l'environnement sont effectuées.

En ce qui concerne les chauves-souris, on a suffisamment de preuves et de préoccupations en Europe pour que la dernière réunion des Parties à EUROBATS adopte la Résolution (4.7) faisant état de ces préoccupations.

Les preuves sont difficiles à réunir car les chauves-souris (et leurs restes) sont relativement minimes. Cependant, des recherches en Suède ont révélé des niveaux élevés de mortalité dans six espèces au moins, dont des migrantes. Des recherches à l'aide de détecteurs à ultrasons, des projecteurs et des caméras infrarouges indiquent que les chauves-souris (et certains oiseaux insectivores) pourraient être attirées par les turbines, peut-être par l'abondance des insectes autour de ces turbines. D'autres causes possibles de mortalité sont également étudiées. Plusieurs fermes d'éoliennes en projet en Suède (dont certaines offshore) sont directement orientées dans la direction des itinéraires connus de migration des chauves-souris. On a la preuve dans certains autres pays européens (par exemple en Allemagne) de la mortalité d'espèces de chauves-souris qu'on ne trouve pas dans les études suédoises.

Aux Etats-Unis, la mort de 400 chauves-souris a été signalée dans une ferme d'éoliennes qui comptait 44 turbines. On estime que la mortalité annuelle serait de 3 000 chauves-souris de sept espèces au moins dans une ferme prévue pour être cinq fois plus grande dans un proche avenir. On s'inquiète surtout du sort de la chauve-souris indienne (*Myotis sodalis*) en danger pendant sa migration. Aux Etats-Unis l'inquiétude a conduit à la création d'un partenariat des intéressés en raison des implications envers les chauves-souris, dont l'organisation d'une réunion internationale en février 2004. Le rapport de cette réunion n'a pas encore été publié.

Dans l'ensemble, pour les chauves-souris, il faudrait une meilleure évaluation de la nature et de l'étendue du problème, y compris la situation et la conception des éoliennes.

La rapide expansion mondiale des fermes d'éoliennes dans l'environnement marin a été débattue et a soulevé des inquiétudes en ce qui concerne la perte d'habitats et les impacts possibles sur la migration du fait, soit de la présence physique des fermes d'éolienne, soit du bruit qui y est associé et des nuisances pendant le fonctionnement ou la construction. Le groupe de travail a noté que cette question avait été examinée à la dernière réunion du Comité scientifique de la CBI où un examen des effets potentiels sur les cétacés (IWC/SC55-E4) a été soumis. Ce document concluait qu'il s'agissait d'une question intéressant également la CMS et qui devait faire l'objet d'un examen. Un exemplaire de cet examen destiné aux membres du Conseil scientifique peut être obtenu auprès du Secrétariat.

Autres obstacles à la migration

On a noté que le bruit, notamment un bruit puissant et de basse fréquence, émis dans l'environnement marin pourrait affecter la migration (on en a dans une certaine mesure la preuve pour des espèces de cétacés) ou provoquer un déplacement des espèces de leurs sites de nourrissage ou de reproduction. Une étude importante et indépendante de la pollution marine par le bruit est entreprise cette année par la US Marine Mammal Commission et on a noté que les résultats de cet examen important et généreusement financé aiderait la CMS à poursuivre l'évaluation de cette menace envers les espèces migratrices.

On a également soulevé le problème de la lumière (notamment dans les zones montagneuses le long des itinéraires importants de migration) qui pourrait affecter la migration des oiseaux. Une étude de cette menace potentielle serait souhaitable pour évaluer son importance pour les oiseaux migrateurs et son incidence sur ces espèces.

Le groupe de travail a également pris note de l'examen utile des obstacles artificiels à la migration dans les environnements terrestres et fluviaux à travers les frontières internationales, examen préparé par le Professeur Wim Wolff et figurant dans le document CMS/ScC12/Inf.21. Le groupe de travail n'a pas eu le temps d'étudier ces questions en détail et a suggéré que cela soit examiné à la prochaine réunion du Conseil scientifique ou qu'un groupe d'experts les étudie entre les sessions.

Recommandation

Le groupe de travail a proposé – outre sa demande aux Parties de fournir des renseignements – qu'un groupe de travail entre les sessions soit créé pour poursuivre l'examen des menaces posées aux espèces migratrices par les lignes électriques et les fermes éoliennes. Ce groupe entre les sessions ferait un rapport en retour à la prochaine réunion du Conseil scientifique. Les membres du groupe actuel ont accepté de poursuivre ce rôle si le Conseil scientifique le souhaite et se sont félicités de la participation d'autres conseillers.

Barry Baker (Président)

Attila Bankovics

Jiri Flousek

Borja Heridia

Tony Hutson

Roberto Schlatter

Mark Simmonds

John Wilson

**LISTE DES PROJETS APPROUVES EN PRINCIPE AU COURS DE LA
DOUZIEME REUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA CMS**

Le tableau ci-après résume les renseignements de base sur les propositions de projet examinées par la 12^{ème} réunion du Conseil scientifique de la CMS pour un financement possible au titre du Programme des petites subventions de la CMS. Les propositions de projet ont été examinées par les groupes de travail taxonomiques pertinents pendant leurs réunions le 1^{er} avril 2004. Des précisions sur l'évaluation des propositions de projet et des recommandations concernant leur financement par les groupes de travail figurent dans les rapports de ces derniers (Annexes 5-7 de ce report). Au cours d'une réunion entre le représentant du Secrétariat et les rapporteurs des groupes de travail, tenue le 2 avril 2004, la priorité accordée aux projets pour un financement a été à nouveau débattue.

Les propositions de projet sont groupées par groupe taxonomique et placées par ordre décroissant de priorité pour un financement de la CMS pour chacun de ces groupes.

Titre du projet	Pays participants	Période provisoire d'application	Contribution de la CMS recommandée	Co-financement disponible ?	Proposition de projet disponible ?	Contact pour un suivi et pour le développement de toute la proposition de projet	Niveau de priorité
OISEAUX							
Elaboration d'un Plan d'action pour une seule espèce, l'érismature à tête blanche <i>Oxyura leucocephala</i>	Etats de l'aire de répartition de l'érismature à tête blanche	Juil. 2004 – Avril 2005	2 000 EUR	oui	oui	BirdLife International	1 ^{ère} Priorité
Elaboration d'un Plan d'action pour le râle des genêts <i>Crex crex</i>	Etats de l'aire de répartition du râle des genêts	Juil. 2004 – Avril 2005	2 500 EUR	oui	oui	BirdLife International	1 ^{ère} Priorité
Etat de conservation de la perruche grise (<i>Brotogeris pyrrhopterus</i>) au Pérou et en Equateur	Pérou, Equateur	Jan. 2005 – Déc. 2006	20 000 USD	oui	oui (espagnole)	INRENA (Pérou), MdE Equateur	3 ^{ème} Priorité
Itinéraires de migration du Phragmite aquatique <i>Acrocephalus paludicola</i>	Ukraine, Bélarus	Avril 2004 – Mars 2006	17 580 USD	oui	oui	Union ukrainienne pour la conservation des oiseaux (UTOP)	4 ^{ème} Priorité
Programme de surveillance du Goéland d'Olrog (<i>Larus atlanticus</i>) au large de l'Amérique du Sud	Argentine, Brésil, Uruguay,	1 an	17 200 USD		oui (espagnole)	Tellus, Asociación Conservacionista del Sur, Argentine	5 ^{ème} Priorité
Surveillance du goéland d'Audouin, <i>Larus audouinii</i> , population reproductrice et concurrence avec le goéland leucophée <i>Larus cachinnans michahelis</i> , dans la partie croate de l'Adriatique	Croatie	Avril 2004 - Déc. 2006	49 985 USD		oui	Société croate d'ornithologie (COS)	6 ^{ème} Priorité

Titre du projet	Pays participants	Période provisoire d'application	Contribution de la CMS recommandée	Co-financement disponible ?	Proposition de projet disponible ?	Contact pour un suivi et pour le développement de toute la proposition de projet	Niveau de priorité
MAMMIFERES AQUATIQUES ET GRANDS POISSONS							
Atelier régional sur le silure de verre géant (<i>Pangasianodon gigas</i>) du bassin du Mékong – Elaboration et application d'un plan de conservation d'une espèce en tant que projet conjoint proposé par la CMS et l'UICN	Thaïlande, Cambodge, Laos	Juin 2004 – Déc. 2005	34 000 USD		oui	Programme de l'UICN sur la biodiversité des zones humides du bassin du Mékong	1 ^{ère} Priorité
Ateliers de formation dans le Pacifique Sud sur les méthodes de recherche concernant les cétacés	Papouasie Nouvelle Guinée, Iles Salomon Vanuatu, Fiji, Tonga, Samoa, Niue, Tuvalu, Tokelau	2005	35 000 USD	oui	oui	Consortium du Pacifique Sud de recherche sur les baleines	2 ^{ème} Priorité
Colloque régional et atelier de planification pour évaluer l'état des petits cétacés dans l'océan Indien occidental et les menaces auxquelles ils sont confrontés	Comores, Djibouti, Kenya, Madagascar, Mozambique, Seychelles, Somalie, Afrique du Sud, Tanzanie	Fin 2005 – début 2006	41 300 USD		oui	Société pour la conservation de la vie sauvage	3 ^{ème} Priorité
Examen sur la migration des requins		2004 – mi 2005	10 000 USD		oui	Groupe de spécialistes de l'UICN sur les requins	4 ^{ème} Priorité
TORTUES MARINES							
Mouvements des tortues luths de l'Atlantique – Mesures pour la réduction des prises accidentelles et coopération transocéanique pour la conservation	Guyane française Panama, Uruguay et Gabon	Déc. 2004 – mi 2006	30 000 USD	A déterminer	oui	WWF de l'Amérique Latine et Programme des Caraïbes (LAC)	1 ^{ère} Priorité
Evaluation de l'état des tortues marines en Sierra Leone	Sierra Leone	2004 - 2005	16 000 USD		Concept	UICN France	2 ^{ème} Priorité
Poursuite des tortues carettes (<i>Caretta caretta</i>) à partir du Cap Vert ; le plus grand site de reproduction restant en Afrique de l'Ouest. Recherches sur l'environnement et sensibilisation.	Cap Vert	Mai 2004 – Fév. 2005	12 000 – 20 000 USD	oui	oui	Groupe de recherche sur les tortues marines	3 ^{ème} Priorité